

Bilan du Moyen terme 2019-2023 du Cnis

Des statistiques publiques en forte évolution

Février 2025 - n° 169

Sommaire

Introduction.....	5
Avis généraux.....	7
Développement durable.....	7
Numérique.....	10
Territoires.....	14
Méthodes et diffusion.....	17
Les avis des commissions du Cnis.....	23
Commission « Démographie et questions sociales ».....	23
Observation de populations spécifiques.....	23
Précarités et inégalités sociales.....	29
Développement du système d'information.....	36
Autres thèmes abordés en commission DQS pendant la période 2019-2023.....	36
Commission Emploi, qualification et revenus du travail.....	37
Observation des parcours.....	37
Observer les déséquilibres sur le marché du travail.....	44
Sujets émergents.....	48
Système d'information.....	50
Commission Entreprises et stratégies de marché.....	51
Observation d'une économie mondialisée.....	52
Organisation et stratégies des entreprises.....	55
La transformation numérique de l'économie.....	60
Les structures productives face au défi du développement durable.....	64
Commission Environnement et développement durable.....	72
La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement.....	72
La mesure des systèmes géophysiques.....	79
Les impacts sur la société humaine.....	83
L'économie circulaire.....	88
Commission Services publics et services aux publics.....	90
Santé et social.....	91
Retraite.....	95
Education.....	96
Justice et sécurité.....	100
Services publics.....	105

Commission Système financier et financement de l'économie.....	105
Système financier.....	106
Financement de l'économie.....	111
Dans la suite des groupes de travail.....	116
Commission Territoires.....	117
Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins.....	117
Des outils et méthodes.....	121
Des thèmes.....	125
Commission nationale d'évaluation du recensement de la population.....	134
Liste des sigles utilisés dans le rapport.....	138

Introduction

La période 2019-2023, couverte par le programme de moyen terme du Cnis, a été le cadre d'évolutions significatives dans le domaine statistique, tout en étant profondément marquée par la crise sanitaire. Cette période a mis en lumière la capacité d'adaptation et d'innovation de l'appareil statistique officiel face à des défis sans précédent.

L'un des axes majeurs de transformation a été le développement des appariements, illustré par le lancement du projet de répertoire statistique des individus et des logements (Résil). L'utilisation accrue de la Déclaration sociale nominative (DSN) et la mise en place du Code statistique non significatif (CSNS) ont facilité ces appariements, permettant ainsi une analyse plus riche des phénomènes étudiés tout en optimisant les coûts de production. Cette évolution méthodologique témoigne d'une volonté d'exploiter pleinement les potentialités offertes par l'interconnexion des données.

Parallèlement, l'utilisation de sources de données privées a connu un essor considérable, catalysé par la crise sanitaire. Bien que de nombreuses expérimentations aient été menées avec succès, la pérennisation de ces nouvelles sources reste un défi à relever. Cette tendance reflète une ouverture croissante du monde statistique à des données non conventionnelles, tout en soulignant la nécessité d'établir des cadres robustes pour leur intégration durable.

Les travaux sur les comptes nationaux augmentés ont marqué une avancée conceptuelle importante. En intégrant l'empreinte carbone et les comptes distribués des ménages, ces développements ont permis d'enrichir la compréhension des réalités économiques et environnementales, répondant ainsi à des préoccupations sociétales croissantes.

La crise sanitaire, bien qu'ayant perturbé le fonctionnement habituel des services statistiques, s'est révélée être un puissant catalyseur d'innovation. Face à l'impossibilité de mener certaines enquêtes traditionnelles, de nouvelles sources et méthodes ont été rapidement mobilisées. Cette agilité démontrée par la statistique publique, capable de mettre en place des opérations inédites dans des délais très courts, a permis de documenter en temps réel l'impact de la crise sur l'économie et la société.

En somme, cette période a été caractérisée par une accélération de la modernisation des méthodes statistiques, une diversification des sources de données, et une capacité accrue à répondre rapidement aux besoins d'information émergents. Ces évolutions témoignent d'une statistique publique en pleine mutation, s'adaptant aux défis du 21^e siècle tout en maintenant ses standards de qualité et de fiabilité.

Dans la continuité des évolutions mentionnées, le Cnis a joué un rôle crucial en documentant et en rendant compte de ces tendances à travers ses diverses activités : réunions des commissions thématiques, groupes de travail ou de concertation, et rencontres organisées.

Ce document dresse le bilan des travaux menés dans le cadre du programme 2019-2023, qui s'articule autour de 8 avis généraux et 69 avis de commissions. Les avis généraux couvrent deux types de sujets : ceux qui définissent les grandes orientations du programme du Cnis pour les 5 années à venir (comme en témoigne l'avis n°1 sur la mesure de la qualité de la croissance), et ceux qui abordent des préoccupations transversales à plusieurs commissions telles que l'analyse territoriale, les techniques d'appariement de données, ou encore les stratégies de diffusion de l'information statistique.

La période couverte par ce programme a été marquée par un événement sans précédent : la crise sanitaire liée au Covid-19. Cette situation exceptionnelle a mis à l'épreuve la résilience et l'adaptabilité du système statistique français. Malgré l'annulation de nombreuses réunions au printemps 2020, le Cnis a fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, parvenant à traiter 87 % des thèmes initialement prévus dans son programme. Ce taux élevé de réalisation, dans un contexte aussi perturbé, témoigne de l'engagement et de la flexibilité des acteurs de la statistique publique.

Avis de commission	Nombre d'avis abordés en commissions, groupes de travail ou rencontres	Nombre d'avis non abordés	Total
Thèmes repris dans le programme 2024-2028	24	6	30
Thèmes non repris	36	3	39
Total	60	9	69

Au-delà de la simple exécution du programme prévu, le Cnis a su intégrer de nouvelles problématiques émergentes, directement liées à la crise sanitaire. Ces ajustements ont permis d'aborder des sujets cruciaux tels que l'impact de la pandémie sur la production et l'interprétation des statistiques, ou encore la refonte du bulletin individuel de recensement. Cette réactivité démontre la capacité du Cnis à concilier une planification à long terme avec une réponse agile aux enjeux immédiats.

Les commissions thématiques ont joué un rôle crucial dans ce processus, servant de plateforme pour la présentation et la discussion des avancées méthodologiques, des expérimentations innovantes, et des nouvelles opérations statistiques mises en place en réponse à la crise. Ces échanges ont non seulement permis de documenter les développements en cours, mais ont également stimulé la réflexion sur l'évolution future de la statistique publique face à des défis inédits.

Le présent document, en dressant un bilan des travaux menés dans le cadre du programme 2019-2023, offre un aperçu détaillé des réalisations du Cnis et, par extension, de l'ensemble du système statistique public français. Sans prétendre à l'exhaustivité, il met en lumière les axes majeurs de développement et les initiatives clés entreprises au cours de cette période. Ce faisant, il souligne la capacité du Cnis à maintenir un équilibre délicat entre la poursuite d'objectifs à long terme et la réponse aux besoins immédiats d'information statistique, démontrant ainsi la pertinence et l'adaptabilité de l'institution face aux défis contemporains.

Avis généraux

Développement durable

Avis général n°1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

L'avis général n°1, initialement axé sur le suivi des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD), a évolué pour intégrer les travaux qui ont suivi les conclusions de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Cette nouvelle orientation a stimulé des avancées significatives au cours du programme 2019-2023, notamment en matière de comptabilité nationale distributionnelle et de comptes économiques de l'environnement, visant à enrichir la compréhension d'indicateurs clés comme le PIB. Ces efforts ont abouti à la publication, en 2024, de comptes nationaux « augmentés », présentés à plusieurs reprises devant les commissions thématiques du Cnis.

Bien que la question spécifique des indicateurs ODD n'ait pas été directement traitée dans les instances du Cnis, des progrès notables ont été réalisés grâce à l'amélioration de la production et de la diffusion des indicateurs par les services concernés, ainsi qu'à une meilleure documentation de ces indicateurs par les différentes parties prenantes. À l'horizon 2030, un retour sur les recommandations du rapport du groupe de travail sur les indicateurs ODD prendrait tout son sens.

Publications et initiatives

2025	Sdes : « Progrès accomplis par la France vers les cinq objectifs de développement durable « Planète » - Synthèse des connaissances en 2024 – <i>Derniers résultats</i>
2024	Datavisualisations des indicateurs de suivi des ODD – site des indicateurs des ODD - https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/dispositif-de-suivi/datavisualisations-des-indicateurs-de-suivi-des-odd/?var_mode=recalcul
2024	Insee : « Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable » dernière mise à jour : juillet 2024 https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964
2024	Sdes : « Bilan environnemental de la France - Edition 2023 », <i>Derniers résultats</i> Environnement, mars
A partir de 2021	Insee-Sdes : travaux sur les comptes économiques de l'environnement
A partir de 2021	Insee : travaux sur les comptes distribués des ménages
2021	Insee : rapport du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et la

	redistribution – <i>Insee Méthodes</i> n° 138
2021	CGDD : travaux de l'Efese (évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques)
2020	Insee : « Autour et au-delà du PIB : nouvelles questions pour la comptabilité nationale, nouvelles pistes de réponse » - <i>Le blog de l'Insee</i>
2020	Insee : « Au-delà et autour du PIB : questions à la comptabilité nationale » in <i>Économie et statistique</i> n° 517-518

Améliorer la mesure de la qualité de la croissance dans les travaux des commissions

Commission SYSFI – 2 ^d semestre 2019	Marchés financiers et transition écologique : quelles statistiques pour mesurer l'adéquation des financements, l'orientation de l'épargne et les risques financiers ?
Commission ESM – 2 ^d sem. 2020	La consommation d'énergie par les entreprises et la mesure de l'empreinte carbone du système productif : état des lieux et perspectives
Commission EDD – 2 ^d sem. 2021	Les comptes économiques de l'environnement : défis et enjeux pour le suivi des politiques publiques

Avis général n°2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

La mesure des inégalités dans leur diversité a été au cœur de nombreux travaux menés dans le cadre du programme 2019-2023 du Cnis. Plusieurs commissions (DQS, EQRT et SYSFI) ont consacré des réunions spécifiques à ce sujet. Le système statistique public a largement documenté les différentes formes d'inégalités, qu'il s'agisse des inégalités de genre, salariales, patrimoniales, sociales ou résidentielles. Ces thématiques ont fait l'objet de publications régulières, notamment dans *France, portrait social* ou dans les éditions d'*Insee Références* consacrées aux revenus et au patrimoine des ménages. Par ailleurs, des travaux prospectifs visant à intégrer la notion d'inégalité dans le calcul du PIB ont été réalisés avec succès (voir avis général n°1). Un groupe de travail dédié aux discriminations a également été mis en place. En 2022, le Cnis a réaffirmé son engagement sur cette question en lui accordant une orientation spécifique.

Ce foisonnement d'initiatives et de publications témoigne de l'importance accordée par le service statistique public à la documentation des inégalités. Toutefois, il reste nécessaire d'approfondir certaines dimensions encore peu explorées (notamment, la transmission des inégalités, les inégalités territoriales). Ces enjeux seront abordés dans le prochain programme du Cnis pour la période 2024-2028.

Publications et initiatives

2025	Insee : « Enquête Sans Domicile »
2024	Depp : « Inégalités sociales dans l'enseignement scolaire » in <i>France, portrait social</i> - édition 2024
2024	Insee : « Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution, mais de manière plus limitée après redistribution » in <i>Insee Références</i> - Les revenus et le patrimoine des ménages - édition 2024

2024	Insee : « En vingt ans, les inégalités de patrimoine se sont accrues, en lien avec la hausse des prix de l'immobilier » in <i>Insee Références</i> - Les revenus et le patrimoine des ménages
2024	Insee, Drees : « Mobilité résidentielle et inégalités à la pollution de l'air : décrire les disparités d'exposition à la pollution de l'air tout au long de la vie selon le revenu », <i>Document de travail</i> n° 2024-02
2023	Drees : « Les inégalités sociales en matière de santé sont un peu plus marquées en France qu'en Europe » in <i>France, portrait social</i>
2023	Depp : « L'accès à la voie générale et technologique augmente, mais les inégalités sociales d'orientation en fin de troisième persistent » in <i>France, portrait social</i>
2023	Insee : « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent » - <i>Insee première</i> n° 1973
2022	<i>Insee Références</i> - Femmes et hommes, l'égalité en question
2022	Cnis : Lancement du groupe de travail sur la mesure des discriminations
2021	Insee : Enquête Aide alimentaire

Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité dans les travaux des commissions

Commission DQS – 1 ^{er} semestre 2021	Observer la grande pauvreté
Commission SYSFI – 2 ^d semestre 2021	Mesurer les inégalités des ménages à l'aide de comptes distribués : les travaux en cours à l'Insee et à la Banque de France
Commission SYSFI – 1 ^{er} semestre 2022	Finance et genre : quelques approches exploratoires
Commission EQRT – 1 ^{er} semestre 2022	Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité dans les orientations annuelles du Cnis

Orientation 2022 n°3 : Développer les mesures d'inégalités de situation et la connaissance des discriminations

Si la mesure des inégalités monétaires a connu ces dernières années des progrès importants, la connaissance statistique du champ plus large des inégalités sociales et en particulier des situations de discrimination reste parcellaire. Dans le cadre de sa réflexion de moyen terme 2019-2023, le Cnis a souhaité « la construction d'un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes et discriminations ». Pour avancer dans cette direction, un groupe de travail sur l'observation et la mesure des discriminations, dans le prolongement des travaux menés par le Défenseur des droits, sera constitué afin de préciser les différentes formes de discrimination les plus susceptibles de menacer la cohésion sociale, pour mieux appréhender la manière de les mesurer. Après un état des lieux de la façon dont l'appareil statistique public et les enquêtes de recherche en rendent compte et de l'examen des pratiques à l'étranger, celui-ci identifiera les axes de progrès en matière de statistiques sur les discriminations.

Numérique

Avis général n°3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

Les travaux du Cnis sur les mutations économiques et sociales ont été peu nombreux et concentrés en fin de période 2019-2023. Toutefois, des progrès notables ont été réalisés en matière d'observation de ce phénomène. Cette thématique, qui influence de plus en plus nos modes de vie, demeure d'une grande actualité. Par conséquent, elle fera l'objet de plusieurs avis dans le programme à moyen terme 2024-2028 du Cnis, soulignant ainsi son importance croissante dans les préoccupations de l'institution.

Publications et initiatives

2024	Insee : « Des pratiques numériques durablement transformées par la crise sanitaire » <i>Insee focus</i> n° 318
2023	Insee : « 15 % de la population est en situation d'illectronisme en 2021 » <i>Insee première</i> n° 1953
2022	Insee : Test de la collecte du module européen sur les travailleurs de plateforme dans l'enquête Emploi
2022	Insee : « Les études de marché et sondages à l'heure du big data » <i>Insee première</i> n° 1890
2019	Dares : « Data scientists, community managers... et informaticiens : quels sont les métiers du numérique ? » in <i>Insee Références</i> - L'économie et la société à l'ère du numérique
2019	<i>Insee Références</i> - L'économie et la société à l'ère du numérique
	Insee : « Big Data et statistiques – 2 ^e partie - Les Big Data dans l'indice des prix à la consommation » in <i>Économie et Statistiques</i> n° 509
2019	Insee : « Big Data et statistiques – 1 ^{re} partie » in <i>Économie et Statistiques</i> n°s 505-506

Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique dans les travaux des commissions

Commission ESM – 1 ^{er} semestre 2022	Les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique
Commission DQS – 1 ^{er} semestre 2023	Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Durant la période 2019-2023, l'utilisation des données alternatives a connu un essor considérable, catalysé notamment par la crise sanitaire. Cette période a vu la raréfaction des informations traditionnelles issues d'enquêtes, nécessitant la recherche de sources alternatives pour maintenir la production d'indicateurs de suivi de l'activité économique. Face à ce défi, la statistique publique a mobilisé des ressources pour expérimenter l'utilisation de sources privées. Cependant, la transition d'une expérimentation réussie à une utilisation régulière dans la production statistique s'avère être un processus long. Il implique non seulement la résolution de défis techniques, mais également la garantie d'une utilisation pérenne de ces données, dans le strict respect des principes déontologiques de la statistique. La révision du règlement européen 223, qui encadre la statistique européenne, devrait faciliter l'accès de la statistique publique aux sources de données privées.

Soucieux des évolutions à venir en matière d'utilisation des sources de données privées, le Cnis a réitéré, dans une orientation de 2022, la nécessité de définir un cadre réglementaire.

Dans cette optique, le programme 2024-2028 suivra la mise en place d'un tel cadre pour l'utilisation de ces sources, en conformité avec le nouveau règlement européen. Cette démarche permettra d'intégrer de manière efficace et éthique ces nouvelles sources de données dans le paysage statistique officiel.

Publications et initiatives

2024	Insee : « L'économie racontée par les données bancaires. Ce que nos relevés de comptes disent de nous » – <i>Courrier des statistiques</i> N12
2024	Insee : « Grâce à l'Union européenne, davantage de données pour les décideurs publics » – <i>Le blog de l'Insee</i> , mai
2020	Insee : « Nouvelles données pour suivre la conjoncture économique pendant la crise sanitaire : quelles avancées ? Quelles suites ? » – <i>Le blog de l'Insee</i> , juillet
2020	Insee : « Que peut faire l'Insee à partir des données de téléphonie mobile ? Mesure de population présente en temps de confinement et statistiques expérimentales » – <i>Le blog de l'Insee</i> , avril
2019	Insee : « Utiliser les données de caisses pour le calcul de l'indice des prix à la consommation » – <i>Courrier des statistiques</i> N3

Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique dans les travaux des commissions

Commission DQS – 2 ^d semestre 2019	Statistique publique et nouvelles sources de données : résultats et utilisations innovantes
Commission ESM – 1 ^{er} semestre 2021	Étude d'opportunité et de faisabilité sur le projet d'utilisation des données de caisse dans le calcul des indices de chiffres d'affaires (ICA) (projet Nosica)
Commission ESM – 2 ^d semestre 2022	Les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique
Commission SYSFI – 1 ^{er} semestre 2021	La statistique publique en temps de crise : enseignements de la crise COVID : exemples d'utilisation des données massives

Avis de la commission DQS du 2^d semestre 2019

La commission a pris connaissance de trois exemples d'utilisation innovantes de nouvelles sources de données.

L'Insee a présenté le bilan de l'expérimentation du calcul de l'IPC mobilisant les données de caisse sur une partie du champ. Ce nouveau processus présente des avantages méthodologiques

La Drees a présenté les dernières évolutions du Système national des données de santé (SNDS), qui rassemble plusieurs bases de données de santé et qui vise à terme à mettre en œuvre des méthodes d'analyse innovantes. Pour ce faire, une nouvelle technicité a été élaborée dans les modèles de calculs et la restitution des résultats.

La Drees a également décrit l'avancement du projet *Health Data Hub*, lancé fin 2018, qui aboutit fin 2019 à la création d'une plateforme, visant à garantir un accès aisé et sécurisé aux données de santé du SNDS pour améliorer la qualité des soins et l'accompagnement des patients. Cette plateforme, par la richesse de son offre de données et de services s'inscrit comme utilité sociale nouvelle.

La commission salue ces initiatives et encourage leur poursuite.

Elle demande à être tenue informée des avancées des travaux méthodologiques à venir dans le cadre de l'IPC, notamment en termes de comparaisons spatiales de prix.

Elle recommande au Service statistique public d'exploiter les potentialités offertes par le *Health Data Hub* pour explorer des thématiques nouvelles et améliorer les statistiques existantes.

Avis de la commission SYSFI du 1^{er} semestre 2021

La commission « Système financier et financement de l'économie » a pris connaissance de quelques avancées et expériences en termes de statistiques économiques et financières, menées dans le contexte de la crise sanitaire, pour en mesurer les conséquences.

Les travaux menés à l'Insee, visant à fournir un diagnostic rapide pour que les politiques publiques puissent s'adapter au mieux à la situation économique et sociale, ont révélé des difficultés à mesurer certaines activités, notamment celles issues des services non marchands, ainsi que la nécessité de décliner un diagnostic par catégorie, aussi bien au niveau des entreprises que des ménages. Le contexte a par ailleurs confirmé l'importance de pouvoir comparer les performances nationales avec celles d'autres pays.

Les enquêtes mensuelles de conjoncture de la Banque de France ont été enrichies de questions supplémentaires et les commentaires libres qu'elles comportent ont été exploités en utilisant de nouvelles techniques de traitement de l'information.

Le recours à l'exploitation des données massives a été mis en œuvre pour le suivi conjoncturel dans plusieurs domaines, en France et à l'étranger.

Un suivi à haute fréquence du marché immobilier au Royaume-Uni a été appréhendé par la Banque de France à partir de données issues du *web scraping* (moissonnage) d'informations disponibles sur les sites immobiliers, permettant d'obtenir des prix en niveau et des stocks de patrimoine comparables aux données officielles, pour un certain nombre de pays de l'OCDE. L'OCDE fait des prévisions économiques en temps réel à un rythme hebdomadaire pour 45 pays à partir de données de recherche Google agrégées par Google Trends. L'exploitation des données de plateformes comme Indeed ou de réseaux sociaux comme LinkedIn par les opérateurs propriétaires

fournit une estimation en temps quasi réel des évolutions du marché du travail, au niveau de l'offre ou de la demande. Aux États-Unis, Harvard coordonne des travaux d'exploitation menés dans différents champs affectés par la crise à partir de plusieurs sources privées, qui alimentent une base de données individuelles anonymisées accessible à tous en temps réel. L'exploitation de données d'un panel de comptes bancaires, menée par l'Insee, a permis une observation de la situation financière des ménages en 2020.

Des exploitations nouvelles de sources existantes ont été menées pour suivre l'épargne financière des ménages à partir des données de la Banque de France, ou de manière plus originale à partir d'une mise en commun inhabituelle de données entre l'Insee et la Banque de France pour mesurer l'impact de la crise sur l'activité des entreprises.

La commission salue les initiatives de la statistique publique et encourage la consolidation des travaux en cours et la poursuite des investigations.

Concernant l'utilisation des données massives, la commission note que ces données sont granulaires, disponibles rapidement, « homogènes » d'un pays à l'autre, avec un coût marginal proche de zéro et une charge de collecte faible. Elles nécessitent toutefois des travaux qui peuvent être conséquents pour les statisticiens (transformation d'informations de formats parfois hétérogènes en signaux interprétables statistiquement). Dans certains cas, les obtenir impose une tarification, ce qui soulève un problème de fond puisque la contribution à la statistique publique est par principe une contribution citoyenne à la création d'un bien public. En outre, en tant que traces numériques des activités humaines, ces données ne sont pas conçues à des fins scientifiques et ne présentent pas de garantie en termes de représentativité, d'historique, de stabilité de définition, voire de pérennité.

C'est pourquoi la commission retient que l'utilisation de ces données peut être un appui utile aux données traditionnelles, lorsque la priorité est la rapidité. Mais elle recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne, une vigilance particulière étant accordée à la connaissance du niveau de vie et de la composition des ménages.

Elle préconise de plus qu'une réflexion soit menée sur les possibilités d'actualisation du cadre juridique de la transmission des bases détenues par des organismes privés vers les services de statistique publique, afin que celui-ci puisse couvrir des travaux tels que ceux réalisés en 2020.

La commission encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, la mise en commun de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses des données individuelles, à l'instar des expériences menées conjointement par l'Insee et la Banque de France. Elle souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles.

Orientation 2022 n°4 : Contribuer à développer les usages statistiques de données privées, en concertation avec les parties prenantes

Devant les besoins croissants de statistiques de qualité pour éclairer le débat public, le Cnis encourage depuis plusieurs années l'accès aux bases de données détenues par des personnes morales publiques ou privées pour produire des statistiques d'intérêt général, en complément des statistiques traditionnellement obtenues par voie d'enquêtes. La crise sanitaire a particulièrement renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes. Le

Conseil rend régulièrement compte de ces nouvelles statistiques et peut également assurer une concertation de qualité avec les différentes parties prenantes comme l'illustre le groupe de travail en cours sur l'utilisation de données logicielles de gestion de parcelle agricoles à des fins statistiques.

Le Conseil souhaite contribuer plus généralement aux réflexions qui seront menées suite au rapport de la troisième revue européenne par les pairs de la statistique publique française (octobre 2021), recommandant l'élargissement du cadre légal autorisant l'accès des statisticiens publics aux sources privées, après avis préalable du Cnis. La concertation qui s'effectue, en France, au sein du Cnis en amont des projets statistiques, permet en effet de faire la transparence sur les usages et le respect de la confidentialité des données traitées à des fins de statistique publique

Territoires

Avis général n°5. [Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales](#)

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

Tout au long du programme 2019-2023 du Cnis, les travaux des commissions "Environnement et Développement Durable" (EDD) et "Territoires" ont contribué à enrichir l'offre de la statistique publique en matière de données territoriales. L'analyse pertinente des thématiques abordées par la commission EDD, telles que la qualité des sols, les sources de nuisance ou la mesure des gaz à effet de serre, nécessite une prise en compte approfondie de la dimension territoriale. Les séances de la commission Territoires durant cette période ont mis en exergue l'importance cruciale d'intégrer la dimension territoriale dans les analyses économiques, sociales et environnementales. Face à des besoins d'information en constante évolution, particulièrement à des échelles territoriales fines, des avancées significatives ont été réalisées tant sur le plan méthodologique (avec l'introduction de nouveaux zonages, le développement du carroyage ou encore l'amélioration de la qualité de la base permanente des équipements) que dans l'élargissement des champs d'observation, notamment dans les départements et régions d'outre-mer.

Ces progrès ont considérablement renforcé la capacité d'analyse et de compréhension des dynamiques territoriales, offrant ainsi une base solide pour des politiques publiques locales mieux ciblées et plus efficaces.

Publications et initiatives

2021, 2022, 2023	Insee : « Statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer », <i>Insee Méthodes</i>
2021	<i>Insee Références</i> - La France et ses territoires
2021	DEPP : « Les territoires de l'éducation : des approches nouvelles, des enjeux renouvelés » - <i>Éducation & formations</i> n° 102
2020	Insee : « Les données carroyées, des outils et méthodes innovants pour percevoir la réalité des territoires » in <i>Courrier des statistiques</i> N5

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le Service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

L'avis général n°6 s'articule autour de deux axes : la contribution française au système statistique européen et international, et l'analyse comparative des statistiques françaises avec celles d'autres pays.

L'Insee et les services statistiques qui ont statut d'« autres autorités nationales » (ONAs) ont activement participé aux travaux européens de 2019 à 2023, une période marquée par la présidence française du Conseil de l'UE au premier semestre 2022. Cette période a vu l'adoption de règlements cadres structurants pour la statistique européenne, notamment dans les domaines agricole (SAIO-2022), social (IESS-2019) et des entreprises (EBS-2019). D'autres règlements, comme ceux sur les comptes nationaux et la gouvernance statistique européenne, sont en cours de révision.

Se comparer avec d'autres pays au niveau européen ou international, c'est également s'intéresser aux pratiques d'autres instituts nationaux de statistique ou d'institutions internationales. Le Cnis a démontré son ouverture internationale en invitant régulièrement des représentants d'instituts nationaux de statistique, d'Eurostat et de l'OCDE à partager leurs expériences lors de ses réunions. Deux commissions ont particulièrement répondu aux recommandations de l'avis général n°6 : les commissions ESM et SYSFI. Leurs travaux qui visent à décrire une activité économique et financière largement mondialisée s'inscrivent naturellement dans un contexte international. Cela inclut le suivi des stratégies d'implantation des entreprises, la mesure des flux internationaux de biens et services, ou la mise en place du *Legal Entity Identifier* (LEI), outil permettant le suivi des entreprises à l'échelle mondiale.

Bien que l'avis n°6 ait été largement suivi, on peut regretter que de nombreuses initiatives n'aient pas été présentées dans les instances du Cnis. La statistique publique française, tout en conservant une certaine autonomie, est largement influencée par les orientations européennes et règlements qu'elle contribue à définir. Il serait donc utile dans une optique de transparence d'expliquer aux utilisateurs l'impact des règlements européens sur la statistique française dans le cadre des travaux du Cnis.

Suivre les recommandations et les règlements européens

2019-2022	Insee-SSM : Introduction de la nouvelle définition de l'entreprise dans les enquêtes auprès des entreprises
2021	Insee-SSP : Inclusion d'un volet européen sur le gaspillage alimentaire dans les enquêtes déchets (Insee) et pratiques culturelles (SSP)
2021	Insee : Lancement de l'enquête sur les chaînes d'activités mondiales
2021	Insee-DERA : Refonte de l'enquête Emploi et mise en conformité avec le règlement européen IESS sur les statistiques sociales
2021	SSMSI : Réalisation de l'enquête GENESE dans le cadre d'une initiative et d'un financement européens

Initiatives

2022	SDES : Participation aux travaux internationaux sur les comptes économiques de l'environnement : • Travaux de l'ONU sur le SEEA • Préparation du prochain règlement européen Task Force Eurostat sur les comptes des écosystèmes
2022	Insee-SSP-SDES : Travaux menés dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne sur les règlements en préparation
À partir de 2022	Insee : Participation aux travaux européens pour la préparation du SCN 2025
À partir de 2021	DEPP : Participation au groupe de coopération technique de l'Unesco sur les indicateurs de l'ODD4
	Insee-Banque de France : Participation aux travaux internationaux de la Data Gap Initiative sous l'égide du FMI
	DEPP : Collaboration active avec les institutions de l'Union européenne et les organisations internationales. Participation à des opérations internationales comme l'enquête PISA.

Principales publications

2024	Insee : « Grâce à l'Union européenne, davantage de données pour les décideurs publics », <i>Le blog de l'Insee</i>
2024	Insee : « La France dans l'Union européenne - Données et études » https://www.insee.fr/fr/information/5891655 Recensement des principales données et études économiques et sociales, classées par grande thématique, permettant de situer la France par rapport à ses partenaires européens
2023	Sdes : « Chiffres clés du climat - France, Europe et Monde », édition 2023
2022	« Six mois de présidence française du Conseil de l'Union européenne : les avancées dans le domaine statistique » article collaboratif, <i>Le blog de l'Insee</i>
2022	« Pour les statisticiens, l'Europe se vit au quotidien », <i>Le blog de l'Insee</i>
2022	Sdes : « La consommation intérieure de matières des pays de l'Union européenne, de 2000 à 2019 », <i>DataLab Essentiel</i>
2021	Depp : « L'Union européenne s'est fixé de nouveaux objectifs en éducation et formation pour 2030 » <i>Note d'information</i> n° 21.25

Réunions ayant accueilli des présentations d'organismes étrangers ou internationaux

28 janvier 2022	Rencontre du Cnis : « Appariements de données individuelles, entre richesse de l'information statistique et respect de la vie privée »
2022-1er semestre	Commission ESM : « Les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique »
2021-2 ^d semestre	Commission EDD : « Les comptes économiques de l'environnement : défis et enjeux pour le suivi des politiques publiques »
10 mai 2023	Colloque du Cnis : « Mesurer la transition écologique : perspectives économiques »
2022-2 ^d semestre	Commission EDD : « La ville durable : enjeux de mesure »
2021-2 ^d semestre	Commission SERPU : « Les avancées du système d'information sur les personnels de l'Education nationale et ses exploitations »
2021-1 ^{er} semestre	Commission Territoires : « Développer l'information sur l'artificialisation des sols »

Avis général n°7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

Les appariements entre sources de données ont été documentés dans la plupart des réunions des commissions entre 2019 et 2023. Le développement des appariements s'inscrit dans une tendance plus large d'utilisation accrue des données administratives, en complément ou en remplacement des enquêtes traditionnelles. L'introduction du Code statistique non signifiant (CSNS) en 2021 a considérablement facilité ces appariements dans le domaine des statistiques sociales. Cette approche offre de nouvelles perspectives pour enrichir les analyses en croisant diverses sources de données, tout en permettant potentiellement de réduire les coûts grâce à une utilisation plus intensive des données administratives. Cependant, ces pratiques soulèvent également des questions éthiques importantes.

En 2021, l'Insee a lancé un programme ambitieux visant à créer le Répertoire statistique des individus et des logements (Résil), initialement conçu pour remplacer le fichier de la taxe d'habitation. Selon le décret fondateur, Résil a pour objectif de renforcer la capacité de l'Insee et des services statistiques ministériels à produire des données et des études statistiques, en facilitant les appariements de données administratives avec d'autres sources.

Résil offrira au service statistique public un outil polyvalent d'appariement de données, avec des applications variées :

- Allègement de la collecte d'informations par enquête
- Production de statistiques détaillées grâce à l'appariement de données administratives
- Enrichissement des analyses par l'ajout de variables complémentaires
- Éclairage sur des aspects méthodologiques spécifiques
- Évaluation des politiques publiques

Le décret créant Résil, publié au Journal Officiel le 7 janvier 2024, définit les modalités de traitement des données personnelles, les utilisateurs autorisés, et les mesures de sécurité. Il inclut également des dispositions spécifiques concernant la définition des appariements et les exigences déontologiques propres au métier de statisticien.

La concertation menée en 2022 a reposé sur deux grandes actions successives : d'abord une « Rencontre » du Conseil national de l'information statistique (Cnis) le 28 janvier 2022, puis la création d'un groupe de concertation, placé sous l'égide du Cnis, qui s'est réuni de mai à septembre 2022.

Ce dernier a conclu à la légitimité du projet, sous réserve de certaines conditions, notamment l'exclusion de certaines sources initialement envisagées. Le groupe a souligné l'importance de la transparence et de la supervision externe dans la construction et l'utilisation de Résil, recommandant l'implication d'organismes tels que le Conseil d'État, la Cnil, le Cnis, l'Autorité de la statistique publique, et l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Il insiste également sur la nécessaire transparence sur le répertoire et ses usages, permettant un autre regard extérieur : celui des personnes concernées par le traitement.

28 janvier 2022	Rencontre du Cnis : Appariements de données individuelles, entre richesse de l'information statistique et respect de la vie privée
	État des lieux des pratiques d'appariements Insee (DMCSI et DSDS) : Les pratiques d'appariements de la statistique publique CASD : Les appariements réalisés par les chercheurs Quelques exemples d'appariement de la statistique publique Drees (SSM solidarités et santé) : L'échantillon national inter-régimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de <i>minima</i> sociaux ; Insee (Département de l'emploi et des revenus d'activité) : Appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle emploi pour comprendre les différences entre nombres de chômeurs BIT et de demandeurs d'emploi ; Depp (SSM Education nationale) : Mieux connaître l'insertion des jeunes : le système d'information InserJeunes. Les projets d'avenir Insee (Département de la démographie) : Le code statistique non significatif (CSNS) Insee (Programme Résil) : Le répertoire statistique des individus et des logements (Résil) Table ronde : Quels appariements pour quels usages ? - Francesco Avvisati, directeur du programme IDEE (Innovations, Données, Expérimentations en Éducation), J-PAL Europe/PSE- École d'économie de Paris - John Dunne, directeur du Centre des données administratives, Office national de statistique d'Irlande (CSO) - John Martin, président du comité consultatif du gouvernement irlandais sur le marché du travail, IZA Research Fellow, ancien directeur de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE - Jean-Noël Barrot, député des Yvelines, vice-président de la Commission des finances. Table ronde : Quelle transparence, quelle information du public ? - Eric Rancourt, directeur des méthodes statistiques et de la science des données, Statistique Canada - Bertrand Pailhès, directeur des technologies et de l'innovation, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - Mark Hunyadi, philosophe, professeur de philosophie morale et politique à l'Université catholique de Louvain - Maryse Artiguelong, vice-présidente de la Ligue des droits de l'Homme

La rencontre a permis à l'Insee et à divers représentants de la statistique publique de présenter les pratiques, les usages et les techniques d'appariement ainsi que de montrer les apports pour la

connaissance et l'action publique (mesurer l'insertion professionnelle des jeunes, étudier le devenir de bénéficiaires de *minima* sociaux, comprendre les écarts entre deux sources de données, etc.). Elle a permis l'expression d'interrogations, voire de craintes sur ce qu'un dispositif comme Résil pourrait permettre s'il était mal utilisé, mais elle a aussi fait émerger le souhait que l'effort de communication et de transparence mené à l'occasion de cette rencontre se poursuive par une concertation plus approfondie sur le projet.

Groupe de concertation préalable à la mise en place du Répertoire statistique des individus et des logements

Problématique :

L'Insee s'est engagé dans la construction d'un système de répertoires statistiques d'individus et de logements (Résil) pour le bénéfice de toute la statistique publique avec une mise en service prévue en 2025.

La rencontre du 28 janvier 2022 a fait apparaître des interrogations sur les conditions dans lesquelles les appariements sont réalisés ainsi qu'une demande de poursuite des discussions, en croisant des points de vue variés sur le sujet pour mieux l'expliquer, en approfondir les conséquences et accompagner sa mise en œuvre.

Le groupe de concertation poursuit la démarche entreprise avec la rencontre du 28 janvier et a pour objectif de favoriser la communication et la transparence sur le projet Résil et d'asseoir une bonne acception de la démarche de la statistique publique par la société civile.

Le groupe avait pour objectifs :

- de lister les interrogations que suscite ce projet
- de présenter à la discussion les réponses apportées par l'Insee
- de proposer des modalités concrètes pour poursuivre les réflexions tout au long de la construction du projet et le cas échéant au-delà.

Le groupe de concertation s'est réuni sept fois entre mai et septembre 2022, avec des séquences d'auditions et des séquences de questions/réponses. Il a présenté ses recommandations au bureau du Cnis du 12 octobre 2022.

Recommandations :

Poursuivre l'information et la concertation sur le projet Résil tout au long du projet et jusqu'à son aboutissement (2025)

1	Insee	Développer une rubrique « programme Résil » sur le site internet de l'Insee, orientée « grand public » et y faire sur le sujet ; le document de communication fera l'objet d'une présentation à la presse ; cette rubrique sera prolongée après 2025 pour rendre compte des évolutions du dispositif (notamment l'évolution de la liste des sources utilisées ou plus généralement du cadre juridique, s'il y a lieu) et de ses principaux usages
2	Insee	Informier régulièrement le bureau du Cnis et les commissions compétentes des avancées du programme Résil
3	Cnis, Insee	Organiser une rencontre sur les appariements et la mise en œuvre de Résil au 1er trimestre 2025, à l'image de la Rencontre qui s'est tenue le 28 janvier 2022

Assurer à Résil un fondement juridique de haut niveau, conforté par des regards extérieurs (Conseil d'État, Cnil, Cnis)

4	Insee	Assurer le fondement juridique de Résil par un décret en Conseil d'Etat, pris en application des lois de 1951 et 1978, et du RGPD ; rappeler dans ce texte que les finalités de Résil sont purement statistiques et que les destinataires des informations tirées de Résil ne peuvent être que des agents du service statistique public ; préciser dans ce texte ce que recouvre la notion d'appariement
5	Insee	Faire figurer la liste des sources alimentant le répertoire dans un texte (décret simple ou arrêté, le groupe privilégie un décret simple) pris après avis consultatifs du Cnis et de la Cnil ; le texte et les avis devront figurer sur le site de l'Insee ; l'avis de la Cnil et du Cnis sera demandé pour toute évolution de la liste des sources
6	Insee	Le RNCPS, le fichier d'utilisation de la carte Vitale et le fichier AGDREF ne devront pas faire partie de la liste des sources utilisées pour alimenter Résil

Garantir la sécurité informatique de Résil

7	Insee	Dans le cadre des démarches d'homologation, et plus souvent si nécessaire, faire auditer la sécurité du système d'information Résil à sa création puis régulièrement par un intervenant externe
---	-------	---

Apporter dans la durée, à Résil et aux appariements qu'il permet, la transparence attendue par les citoyens et les utilisateurs

8	Insee, SSP, Cnis	Développer une communication active à destination d'un public non statisticien sur l'utilisation de données administratives et les appariements, en s'inspirant des bonnes pratiques des instituts nationaux de statistique étrangers
9	Insee, SSP, Cnis	Publier la liste des appariements réalisés avec mention de leur responsable de traitement, des sources mobilisées, des finalités des traitements et des populations concernées, de manière à rendre compte du respect des principes de nécessité et de proportionnalité

S'appuyer pour cela sur une consultation « directe » des citoyens

10	Insee, SSP, Cnis	Constituer un focus group pour préparer la communication sur Résil
11	Insee, SSP, Cnis	Constituer un panel citoyen pour émettre un avis sur les évolutions de certains dispositifs statistiques, en intégrant le point de vue du « citoyen observé et du citoyen concerné par les résultats »

Élargir les missions du Cnis pour les adapter aux enjeux soulevés par Résil et l'élargissement des possibilités d'appariement

12	Cnis	Conférer au Cnis la mission explicite de donner un avis d'opportunité sur les appariements réalisés par la statistique publique, avis prenant en compte les dimensions éthiques et celles liées aux droits et libertés des personnes. Ceci passera par des évolutions organisationnelles et, si nécessaire,
----	------	--

		réglementaires lui permettant de : • se prononcer en opportunité sur les modalités d'alimentation de Résil et les appariements qu'il permettra ; • renforcer dans l'examen des projets la prise en compte de critères éthiques (nécessité, proportionnalité, transparence, équité, loyauté vis-à-vis des individus et des groupes d'individus) et liés aux droits et libertés des personnes.
<i>S'appuyer sur l'Autorité de la statistique publique (ASP) pour confirmer que les usages de Résil s'inscrivent bien dans les principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>		
13	Insee, Cnis, ASP	Rendre compte annuellement à l'ASP de la mise en œuvre, des évolutions et des usages du programme Résil. Expliciter et faire connaître le rôle que peut jouer l'ASP en cas de dysfonctionnement ou de mésusage du dispositif.

Publications et initiatives

2024	Décret en Conseil d'État créant Résil publié au Journal Officiel le 7 janvier 2024 Arrêté établissant la liste des sources utilisées pour construire et mettre à jour Résil publié le 7 janvier 2024
2024	Insee : « Le Répertoire Statistique des Individus et des Logements » - <i>Courrier des statistiques</i> N11
2023	Cnis : « Appariements de données individuelles : vers une meilleure qualité et plus de transparence » - <i>Chroniques du Cnis</i> n° 32
2023	Insee : « Le code statistique non signifiant (CSNS) : un service pour faciliter les appariements de fichiers » - <i>Courrier des statistiques</i> N9
2023	Insee : « Les appariements de données de la statistique publique : des analyses enrichies, un cadre juridique protecteur » - <i>Le blog de l'Insee</i>
2022	Cnis : « Le projet de répertoire statistique d'individus et de logements « Résil » - Rapport du groupe de concertation - <i>Rapport du Cnis</i> n° 161
2021	Insee : Lancement du programme Résil

Avis général n°8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Durant le programme 2019-2023, le Cnis a accordé beaucoup d'attention à l'amélioration de la lisibilité des productions du service statistique public. Dans un contexte de prolifération de fausses informations, il est crucial que les statistiques publiques soient accessibles à tous les utilisateurs, des experts aux citoyens. Pour les chercheurs et le monde académique, l'accent a été mis sur la facilitation de l'accès aux sources et l'amélioration de leur documentation. De nombreux avis de commissions ont recommandé l'ouverture des données aux chercheurs avec des progrès notables. Ainsi, la Banque de France, qui avait ouvert ses données aux chercheurs en 2016 via l'ouverture de l'Open data room a franchi un pas supplémentaire en associant l'Open data room au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), facilitant l'accès de ses données aux chercheurs.

Pour le grand public, des efforts de pédagogie ont été déployés afin de rendre les informations plus accessibles. L'Insee et les services statistiques ministériels ont réalisé des avancées significatives, notamment avec le développement du blog de l'Insee, l'utilisation accrue de la datavisualisation, et la collaboration avec Datagora dont l'objectif est de démocratiser l'accès aux données statistiques et de sensibiliser le grand public.

Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public dans les travaux des commissions

Commission ESM – 1 ^{er} semestre 2021	La production et la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises + Point d'avancement sur la révision de la nomenclature d'activités européenne (Nace – nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne)
Commission EDD – 1 ^{er} semestre 2021	Les données pour la transition écologique

Les orientations annuelles qui encouragent le renforcement de la lisibilité de la production statistique publique

2021- Orientation 2	Donner un statut aux statistiques construites sur des données administratives
2021- Orientation 4	Poursuivre les efforts de pédagogie sur les statistiques publiques
2022- Orientation 1	Augmenter la visibilité des statistiques construites sur des données administratives et des appariements de telles sources
2022- Orientation 2	Accompagner la « démarche statistique publique » de l'ASP pour élargir le périmètre des statistiques publiques soumises à la coordination du Cnis, en particulier dans le domaine de la santé

Initiatives

2022-2024	Cnis : Groupe de travail - Révision de la nomenclature d'activités française (NAF)
2022	Insee : Formation sur le dispositif ESANE à destination des chercheurs
2020	Insee : Création du blog de l'Insee
2020	SSP : Refonte du site Agreste
2019	Cnis : Groupe de travail sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises
2019	Insee : « Vers une stratégie globale de relation avec les acteurs influents » - Rapport de l'Inspection générale de l'Insee

Les avis des commissions du Cnis

Commission « Démographie et questions sociales »

Les avis du programme 2019-2023 de la commission Démographie et questions sociales (DQS) étaient classés en trois grandes thématiques : observation de populations spécifiques, précarités et inégalités sociales et développement du système d'information.

Les progrès de la statistique dans la plupart des domaines couverts par les avis ont été présentés et discutés lors des différentes réunions de la commission pendant la période 2019-2023. L'avis n°10, qui recommandait le renouvellement de l'enquête Emploi du temps n'a pas été traité en commission, mais sera suivi d'effet, puisque cette enquête est en préparation et la collecte annoncée pour 2025. De même, l'avis n°7 sur les discriminations n'a pas fait l'objet d'une séance de la commission, mais a donné lieu à la création d'un groupe de travail du Cnis. Un seul avis n'a pas été traité pendant la période 2019-2023, il s'agit de l'avis n°4 sur la mesure de l'émigration.

Outre les thématiques à l'ordre du jour des avis de moyen terme, la Commission a également donné la priorité à des thèmes d'actualité, en organisant une consultation sur le projet de nouveau bulletin individuel de recensement de la population dans lequel l'Insee propose d'intégrer trois nouvelles questions sur le handicap, le recours au télétravail et le lieu de naissance des parents. Les conséquences de la crise sanitaire sur les statistiques de santé et plus largement sur les statistiques démographiques et sociales suivies par la commission ont également fait l'objet d'échanges lors d'une séance de la commission.

Observation de populations spécifiques

Avis 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

Le thème du handicap a donné lieu à de nombreux développements qui répondent aux recommandations de l'avis n°1. Plusieurs dispositifs d'enquêtes et de remontées de données administratives ont été mis en place et présentés dans les réunions de la commission DQS. L'intégration de l'indicateur GALI (*Global activity limitation indicator*) dans le questionnaire de recensement constitue également une avancée en ligne avec la statistique européenne. Les suggestions de la commission pour aller plus loin portent principalement sur la coordination des acteurs, notamment les acteurs régionaux.

Sources

2023	Drees : Démarrage de la collecte des volets « personnes résidant en établissement » et « aidants de personnes résidant en établissement »
2023	Drees : Enquête ES handicap : nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés
2023	Drees : Remontées individuelles sur l'autonomie. Base qui vise à rassembler

	l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité, notamment par les conseils départementaux, la Cnam et la Cnaf. RI-Autonomie est le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie.
2022	Drees : Enquête après des personnes handicapées vivant à domicile et de leurs aidants
2021	Drees : Enquête Autonomie première brique : déroulement de l'enquête filtre : « Vie quotidienne et santé »
2019	Avis d'opportunité pour l'enquête Autonomie de la Drees

Publications majeures

2023	Drees : Le handicap en chiffres – <i>Panoramas de la Drees</i>
2021	Drees : Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALI » ? - Utilisation de la question GALI pour repérer les personnes handicapées et établir des statistiques sur leurs conditions de vie - <i>Dossiers de la Drees</i>
2021	Insee : Handicap et autonomie : des enjeux d'inclusion... y compris dans les statistiques – <i>Le blog de l'Insee</i>

Traitement du handicap, dans les réunions de la commission DQS

2021-2 ^d semestre	Insee : Projet d'évolution du questionnaire du recensement de la population – Introduction, entre autres, d'une question standardisée à l'échelle européenne sur les limitations d'activité durable dues à des problèmes de santé (indicateur Gali), pour mesurer tous les ans l'espérance de vie sans incapacité et la prévalence du handicap Drees : Apport de l'indicateur <i>Global Activity Limitation Indicator</i> (Gali) dans le repérage du handicap
2022-2 ^d semestre	Drees : Plan d'action 2021-2025 pour améliorer les statistiques publiques sur le handicap et l'autonomie Drees : Panorama des études menées sur le handicap depuis 2019 (y c. cartographie des sources) CNRS : Le programme prioritaire de recherche Autonomie Le point de vue du Comité interministériel du handicap

Pour aller plus loin : avis de la commission DQS du 2^d semestre 2021

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des évolutions envisagées par l'Insee du bulletin individuel de recensement, à l'occasion de la mise en place de la nouvelle nomenclature des catégories socio-professionnelles, la PCS 2020. Plus économe en variables annexes, celle-ci rend possible l'ajout de questions supplémentaires. Après une phase d'échanges en 2020, qui a confirmé l'actualité de plusieurs propositions du rapport du Cnis de 2012¹ et permis de recueillir de nouvelles demandes, et après avis favorable de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) en octobre 2021, l'Insee propose des évolutions du questionnaire qui sont en cours de test sur le terrain. Outre des adaptations de formulations et la suppression de questions devenues inutiles, trois nouveaux thèmes sont introduits : le télétravail, le handicap et le lieu de naissance des parents.

1 Rapport du Cnis n° 130 « Évolution du questionnaire de recensement de la population », 2012

Les échanges en commission ont montré que l'introduction des deux premiers thèmes (télétravail, handicap) fait consensus et est considérée comme utile pour mieux ajuster les politiques publiques à partir d'une information finement localisée.

En revanche, l'introduction du lieu de naissance des parents a fait débat. Pour tous, cette information est importante pour mieux appréhender les inégalités, les situations de discrimination, les phénomènes de ségrégation et les difficultés d'accès aux droits selon les origines et sur deux générations et elle est nécessaire pour aider à cibler les actions à mettre en œuvre localement dans le cadre des politiques de cohésion sociale. L'introduction de cette question dans le recensement pose problème pour certains, car elle présenterait des risques d'instrumentalisation dans le débat public.

La commission considère que la concertation sur l'usage des statistiques publiques pour éclairer les débats de société est fondamentale en démocratie et permet d'identifier clairement les points de désaccord et leurs motivations. Elle reconnaît que la question sur le lieu de naissance des parents peut présenter un risque d'utilisation biaisée dans le cas d'une diffusion très finement localisée de cette information. Pour autant, son apport à la connaissance statistique sera majeur, comme en témoigne la collecte de cette information dans plusieurs grandes enquêtes, qui ont aussi montré sa bonne acceptation par les personnes enquêtées. Cette information est également présente dans plusieurs recensements à l'étranger et demandée par les instances européennes et internationales.

La commission est dans l'ensemble favorable aux évolutions proposées du questionnaire individuel du recensement. S'agissant de la question sur le lieu de naissance des parents, elle suivra avec attention les enseignements du test et demande à l'Insee de les présenter en commission dans la mesure du possible lors de la réunion de juin 2022. La commission recommande par ailleurs que le service statistique public soit particulièrement vigilant sur le traitement de l'information sur les origines géographiques, pendant le processus de collecte et lors de la mise à disposition des résultats statistiques et des fichiers détail, et qu'il prenne l'attache de la Cnil à ce sujet.

Pour aller plus loin : avis de la commission du 2^d semestre 2022

Le handicap est une notion complexe qui peut être appréhendée de différentes façons (besoin d'aide, auto-déclaration, reconnaissance administrative...) et dont l'enjeu est transversal à un grand nombre de politiques publiques : il est essentiel que la mesure du handicap rende compte de cette diversité et propose une pluralité d'approche.

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux en cours visant à améliorer les statistiques publiques sur les personnes handicapées ou en perte d'autonomie. Elle se félicite des récentes avancées, telles que l'utilisation plus fréquente de l'indicateur Gali (*Global activity limitation indicator*), issu d'une question standardisée au niveau européen dans les enquêtes, la cartographie des données et la réunion périodique d'un groupe des producteurs de données statistiques sur le handicap et l'autonomie.

Les travaux récents apportent des éclairages, qu'il s'agisse d'une meilleure information sur les opérations en cours, une plus grande homogénéité des notions et des définitions, et davantage de coordination entre les acteurs. Pour suivre l'avancement des travaux, la commission soutient la pérennisation de ce groupe des producteurs et demande que lui soient régulièrement présentées les avancées concernant la production statistique et la mise à disposition des données. La commission se rapprochera de la commission Territoires pour examiner le besoin de données territorialisées.

Au vu des travaux déjà engagés par le service statistique public, la commission encourage la poursuite des efforts en matière d'information sur le handicap, en particulier ceux permettant de déployer et d'exploiter un repérage du handicap dans les sources statistiques non dédiées ou encore ceux visant à améliorer la coordination des productions et la connaissance de l'environnement des personnes handicapées.

La commission soutient également l'ambition du Programme prioritaire de recherche de diffuser une culture de la donnée par des ressources documentaires et des animations. Elle encourage son travail de clarification de la documentation et sa volonté d'aider les chercheurs à accéder aux données dans les conditions de sécurité qu'elles exigent.

Avis 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

Si la question du vieillissement, discutée lors d'une séance de la commission DQS au second semestre 2020, a donné lieu à de nombreuses publications sur la période 2019-2023, des progrès peuvent encore être réalisés dans le futur. Le suivi du vieillissement de la population passe principalement par l'utilisation de remontées administratives. Les enquêtes en population générale auprès des personnes âgées nécessitent de pouvoir interroger les personnes vivant en établissement. Par ailleurs, les remontées départementales d'informations méritent d'être harmonisées. Enfin, une coordination entre les producteurs (Drees et Leda-Legos notamment) permettrait une meilleure diffusion de l'information.

Sources

2021	Drees : Mise à disposition des sources de données permettant de suivre le vieillissement de la population : • Enquête annuelle auprès des caisses de retraite • Enquête sur l'aide sociale des départements • Remontées individuelles sur l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile
2020-2022	Leda-Legos : collecte principale des données des vagues 8 et 9 de l'enquête Share ; 2020 : réalisation d'une enquête spécifique liée au contexte de la pandémie (enquête Share-Covid)
2019-2020	Drees : Enquête EHPA 2019

Publications majeures

2024	Drees : « Ehpads : un résident sur dix a moins de 75 ans » – <i>Études et Résultats</i> n° 1302
2023	Drees : « Résidences autonomie : avant le début de la crise sanitaire, le nombre de places augmentait, mais celui des résidents diminuait », <i>Études et Résultats</i> n°1284
2023	Drees : « Résidences-services seniors : des résidents au niveau de vie supérieur à celui des seniors en logements ordinaires » – <i>Études et Résultats</i> n° 1261
2023	Drees : Qui vit à domicile, qui vit en établissement parmi les personnes de 60 ans ou plus ? - Une comparaison à partir des enquêtes Care-Ménages et Care-Institutions – <i>Les dossiers de la Drees</i> n° 104
2023	Insee : « Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés, mais un taux de pauvreté

	inférieur à la moyenne de la population » – <i>Insee première</i> n° 1940
2022	Drees : « Aides à l'autonomie des personnes âgées : qui paie quoi ? - L'apport du modèle Autonomix – Résultats 2019 »
2022	Drees : « La sociabilité et l'isolement social des seniors » – <i>Les dossiers de la Drees</i> n° 98

Le vieillissement de la population, dans les réunions de la commission DQS

2020 – 2 ^d semestre	Insee : L'approche démographique du grand âge Drees : Mieux suivre les personnes âgées dépendantes et leurs aidants
-----------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission DQS du 2^d semestre 2020

L'augmentation du nombre de seniors (plus de 65 ans) et parmi eux de personnes dans le grand âge (généralement plus de 80 ans aujourd'hui), observée depuis plusieurs années est appelée à se poursuivre, en lien avec l'évolution de l'espérance de vie et le vieillissement des générations du baby-boom. La probabilité de vivre octogénaire et plus s'est accrue et la classe d'âge des plus de 80 ans est celle qui connaît la plus forte croissance démographique. Mais cette population est hétérogène, dans ses modes de vie et de qualité de vie.

Pour suivre la population des personnes âgées dépendantes, plusieurs sources peuvent être mobilisées : des remontées administratives régulières de données d'aide sociale, des enquêtes auprès des personnes (à domicile ou en établissement), des enquêtes auprès des établissements, des données de gestion sur la dépendance et les dépenses de soins, des outils de microsimulation et de projection. Des projets sont en cours, qui appartiennent certaines de ces sources.

La commission constate que si le recensement de la population permet d'en connaître finement le nombre et l'évolution, les enquêtes en population générale fournissent peu de données sur les personnes dans le grand âge, d'une part en raison de la taille des échantillons et d'autre part car une partie d'entre elles vivent en institutions.

La commission encourage les projets existants qui appartiennent les données de gestion des différentes institutions en matière de dépendance pour suffisamment décrire la population des personnes âgées dépendantes.

Pour suivre la population du grand âge dans son ensemble, la commission recommande de veiller à ce que cette population soit suffisamment représentée dans les enquêtes en population générale.

Avis 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

Le thème des conditions de vie de l'enfant, traité par la commission DQS dès le début du programme 2019-2023, a donné lieu à de multiples travaux, qu'il s'agisse de la production de données ou de la publication d'études. Les sources nombreuses dans ce domaine ont été mobilisées et les

recommandations émises à l'issue de la commission ont été en partie suivies d'effet, notamment avec la préparation de l'enquête Familles, annoncée sur le terrain en 2025.

Sources

	Ined-Inserm : Étude ELFE grandir en France
2023	Insee : Premiers tests de l'enquête Familles, pour une collecte en 2025
2022	Drees-ONPE : Dispositif Olinpe
2022	Injep : Démarrage des travaux de l'Enquête thématique sur les victimations dans le sport et les loisirs lors de l'enfance, en collaboration avec le SSMSI
2022	Drees : 4ème vague de l'enquête ES-PE (protection de l'enfance)
2021	Drees : Enquête Assistants familiaux, déroulement de l'enquête
2019	Drees : Perspectives pour l'enrichissement du dispositif d'observation statistique de la protection de l'enfance – note pour le Cnis du 19 mai 2019

Publications majeures

2023	Insee : « Un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières » – <i>Insee focus</i> n° 294
2023	Drees : « Un quart des enfants non accompagnés dormaient dans des centres d'hébergement ou dans la rue avant leur entrée en établissement de l'aide sociale à l'enfance » – <i>Études et Résultats</i> n° 1256
2022	DEPS-Ined : « Les enfants de moins de 6 ans et les écrans numériques : à chacun son rythme, d'après l'enquête Elfe » in <i>France, portrait social 2022</i>
2021	Ined publication : « Les enfants à l'épreuve du premier confinement » (enquête SAPRIS)
2020	Insee : « 6 éclairages sur les enfants mineurs sous l'angle des inégalités » in <i>France, portrait social</i>
2019	Insee-Ined : « Inégalités socio-économiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans » <i>Bulletin épidémiologique hebdomadaire</i> – Santé publique France
2019	Drees : « Cartographie de la qualité de vie des enfants en France : huit profils de territoires » – <i>Études et Résultats</i> n° 1115

L'enfant dans la statistique publique : objet et sujet, dans les réunions de la commission DQS

2019 – 1 ^{er} semestre	Drees : Etat des lieux des sources par les trois principaux producteurs Ined-Inserm : Deux dispositifs d'observation longitudinale : la cohorte Elfe et l'enquête Elap. Derniers résultats et constats
2019	Panorama des sources

Pour aller plus loin

La commission souligne la diversité et la richesse des données de la statistique publique (Drees, Insee, Depp) pour observer la situation de l'enfant et ses conditions de vie, ainsi que l'apport des infrastructures de recherche (ELFE, ELAP) pour mieux connaître son développement et les trajectoires de publics spécifiques comme ceux relevant de la protection de l'enfance.

Elle estime nécessaire de consolider et compléter ce socle de données sur l'enfant, comme le recommande le HCFEA.

Dans le dispositif des sources, l'enquête famille reste une source pivot de connaissance et de description de l'enfant dans son environnement. La commission souhaite que cette enquête, dont la dernière édition date de 2011, soit reconduite. Elle recommande de développer et valoriser les données focalisées sur l'enfant dans les enquêtes existantes. Elle appuie les nouvelles opérations qui interrogent directement l'enfant en tant que sujet.

Concernant les populations spécifiques, comme les enfants handicapés, les enfants faisant l'objet d'une mesure de protection ou d'un placement, les enfants en situation de mal logement ou de grande pauvreté, la commission souligne la difficulté à les repérer et constate des marges de progression. Elle insiste pour qu'une attention particulière soit portée à ces publics, dont les caractéristiques et les trajectoires doivent être mieux connues.

Enfin, la commission recommande que les différentes définitions de l'enfant dans les sources soient lisibles et partagées, de manière à faciliter l'approche globale de l'enfant.

Avis 4. Mesurer l'émigration

Le Conseil renouvelle le constat du manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

Si la statistique publique a produit de nombreux indicateurs et études sur l'immigration, elle a moins avancé dans la description des émigrants quittant le territoire national. Mobilisée sur d'autres thématiques, la commission n'a pas échangé sur les difficultés éventuelles à les produire.

Précarités et inégalités sociales

Avis 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

Avis 9. Pérenniser le système d'information sur le logement

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale Logement et de l'enquête Sans Domicile.

Les avis 5 et 9 de la commission DQS ont été examinés conjointement par la commission. Alors que l'avis 9 s'intéresse plus aux moyens d'observation à mettre en œuvre, l'avis 5 porte sur la mesure de la précarité résidentielle. Les recommandations émises dans ces avis se sont concrétisées par le renouvellement de l'enquête logement (avec une collecte multi-mode) et la mise en place de l'enquête Sans Domicile dont la collecte est prévue en 2025. Les résultats de ces enquêtes permettront d'aller plus loin dans l'analyse de la précarité résidentielle.

Sources

2024-2025	Insee : Enquête Sans Domicile sur le terrain
2023	Insee : Collecte de l'enquête Logement en multimode
2022	Insee : Passage au multimode de l'enquête Logement

Publications

2020	Insee : « Difficultés de logement ; les situations de logement appréciées selon les dimensions proposées par le Conseil national de l'information statistique » - <i>Document de travail</i>
------	--

Le suivi statistique du logement et des difficultés d'hébergement, en commission DQS

2022-1 ^{er} semestre	Insee : Présentation de l'enquête national logement Drees : L'enquête ES-DS et la connaissance statistique de l'hébergement social Insee : Le projet d'enquête Sans Domicile 2025 Fondation Abbé Pierre : L'utilisation des statistiques dans le cadre des missions de la Fondation pour le logement des défavorisés
2022-1 ^{er} semestre	Demande d'avis d'opportunité pour l'enquête Sans Domicile

Pour aller plus loin : avis de la commission DQS du 1^{er} semestre 2022

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux récents liés au suivi statistique du logement et de la précarité résidentielle qui font suite à plusieurs travaux du Cnis sur le mal logement depuis le milieu des années 1990.

Outres les sources administratives telle Fideli utilisée notamment comme base de sondage, le système d'information sur le logement et la précarité résidentielle comporte principalement le recensement de la population et des enquêtes telles que Logement et Sans Domicile. Ces données sont complétées par l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ESDS).

La commission se félicite de la reconduction des enquêtes Logement et Sans Domicile, qui était attendue dans l'avis numéro 9 de moyen terme de la commission. Elle salue également les innovations destinées à favoriser la réponse des enquêtés, notamment le passage au multimode, ainsi que les efforts consentis pour renouveler l'enquête Sans domicile et surmonter les difficultés qu'elle soulève. L'enquête ESDS, exhaustive sur le champ, donne une vision nationale et territoriale de l'hébergement social et des personnes hébergées et complète donc utilement les sources disponibles.

Toutefois, la commission considère que des pistes d'amélioration devraient être explorées. L'articulation entre l'enquête Sans Domicile et l'enquête ESDS ainsi qu'avec d'autres dispositifs de suivi des personnes en précarité résidentielle devrait être renforcée. L'espacement temporel entre deux éditions de certaines de ces enquêtes complique la comparaison des situations dans le temps.

La commission recommande la publication de résultats détaillés de ces enquêtes pour répondre aux besoins des nombreux acteurs (associations, collectivités...) qui interviennent sur ce champ et ont besoin de connaître l'évolution des indicateurs qui mesurent notamment l'impact de leurs actions. Enfin, la commission souligne l'intérêt d'étudier les trajectoires (y compris familiale et professionnelle) des personnes mal logées ou sans domicile afin de mieux comprendre les entrées, les sorties et la persistance des situations de mal logement ou de précarité résidentielle.

Avis 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

La problématique d'observation de la grande pauvreté tient plus aux questions de définition de la grande pauvreté que d'existence des sources, nombreuses en la matière. Des progrès sensibles ont été réalisés en matière de définition, tant en France qu'au niveau européen. En outre, la thématique a été abordée par le biais de l'enquête sur l'aide alimentaire de 2021. L'enquête auprès des personnes sans domicile devrait également apporter des éléments complémentaires sur cette thématique dans les années qui viennent.

Sources

2024-2025	Enquête Sans Domicile
2021	Insee-Drees : enquête en ligne auprès des centres de distribution d'aide alimentaire entre mai et juin 2021

Publications

2022	Insee : « Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres » in <i>France, portrait social</i>
2022	Drees : « Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021 » - <i>Études et Résultats</i> n° 1218, février
2022	Insee : « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire » - <i>Insee première</i> n° 1907, juin
2021	Insee : « Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018 » in <i>France, portrait social</i>

Observer la grande pauvreté, en commission DQS

2021-1 ^{er} semestre	Insee : Définir et mesurer la grande pauvreté Drees : L'observation de l'aide alimentaire : une démarche Insee-Drees s'appuyant sur les réseaux associatifs Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Enjeux et méthodes de la mesure de la pauvreté
2021	Enquête auprès des personnes fréquentant les lieux de distribution de l'aide alimentaire présentée pour avis d'opportunité

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux récents liés à la mesure de la grande pauvreté.

La définition retenue pour qualifier les personnes en situation de grande pauvreté est la conjugaison de ressources très faibles et de privations sociales et matérielles nombreuses.

L'Insee définit la pauvreté monétaire par un niveau de vie inférieur à 50% du niveau de vie médian et les privations matérielles et sociales en s'appuyant sur le nouvel indicateur européen de privation matérielle et sociale. À partir d'une liste de 13 items de privation, une situation de privation matérielle et sociale est sévère lorsque 7 privations sur 13 sont observées.

Selon cette double définition, 1,9 million de personnes étaient en situation de grande pauvreté en 2018, soit en logement ordinaire pour la grande majorité d'entre elles, soit sans domicile ou vivant en habitation mobile, soit encore vivant en communautés.

L'aide alimentaire est considérée comme un des marqueurs de l'entrée dans la pauvreté. Une démarche d'observation de cette aide est menée conjointement par l'Insee et la Drees, dans le cadre des travaux relatifs aux impacts de la crise sanitaire. S'appuyant sur les réseaux associatifs, cette démarche en 3 volets vise à disposer d'un suivi infra-annuel et territorialisé de cette aide et à fournir des données sur le profil des bénéficiaires et son évolution récente.

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) dans son rapport au Premier ministre de mai 2021, intitulé « la pauvreté démultipliée » fait un état des lieux sur le sujet. D'autres travaux présentent les principaux indicateurs de pauvreté, introduisant notamment, outre les deux critères retenus par l'Insee, les notions de pauvreté administrative (bénéficiaires de *minima* sociaux) et de sentiment de pauvreté.

La commission salue les initiatives de la statistique publique. Elle souligne l'avancée que constitue la définition de la grande pauvreté proposée par l'Insee, incluant les critères définis autour de l'indicateur européen de privation matérielle et sociale, qui devrait permettre de mieux repérer les sources pouvant contribuer à observer les trajectoires des personnes concernées et de mener des comparaisons internationales.

Avis 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

Le service statistique public a mené, sur la période 2019-2023, des travaux (enquêtes TeO et Elipa) et réalisé des publications permettant de documenter les discriminations. Par ailleurs, le bureau du Cnis a approuvé, en 2021, la création d'un groupe de travail sur les discriminations. À ce jour (décembre 2024), le groupe n'a pas encore rendu ses recommandations. Les évolutions envisagées par l'Insee du bulletin individuel de recensement, présentées en commission, participeront au dispositif d'observation et de mesure de différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

Sources

2022-2024	Groupe de travail du Cnis sur les discriminations
2020	DSED-DGEF (SSM Immigration) : Deuxième vague d'interrogation de l'enquête

	Elipa (Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants)
2019-2020	Insee-Ined : Enquête TeO (trajectoires et origines)-2 ^{ème} édition

Publications

2024	Insee : « Le sentiment de discrimination persiste à la deuxième génération » ; « Discriminations et violences à caractère discriminatoire : motifs des atteintes et caractéristiques des victimes » ; « Les déclarations de maltraitances et de discriminations sont plus fréquentes en cas de handicap relationnel » in <i>France, portrait social</i>
2024	Insee : « 9 % des personnes en emploi déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au travail en 2021 » - <i>Insee première</i> n° 1983
2023	Dares : « Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine » in <i>Insee Références</i> - Immigrés et descendants d'immigrés
2022	Insee : « En dix ans, le sentiment de discrimination augmente, porté par les femmes et le motif sexiste » - <i>Insee première</i> n° 1911 :
2021	DEPS (SSM Culture) : « Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication »
2021	DEPS (SSM Culture) : « Inégalités culturelles : retour en enfance » – <i>Études statistiques</i>
2020	DSED-DGEF (SSM Immigration) : « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour », premiers résultats de l'enquête ELIPA 2

Examen en commission et au bureau du Cnis

2021-2 ^d semestre	Présentation des évolutions envisagées par l'Insee du bulletin individuel de recensement ; Mieux appréhender les inégalités, les situations de discrimination, les phénomènes de ségrégation et les difficultés d'accès aux droits selon les origines
2021-4 ^e trimestre	Réunion du bureau du 10 décembre 2021 : approbation du mandat du GT « Discriminations »

Pour aller plus loin :

La commission Démographie et questions sociales examinera les recommandations du groupe de travail « discriminations » et veillera à leur mise en œuvre.

Groupe de travail « Mesurer les discriminations : défi statistique et méthodologique »

Problématique :

La discrimination se traduit par un traitement défavorable injustifié fondé sur des critères comme l'origine, le sexe, l'apparence physique, ou l'appartenance philosophique, politique ou religieuse. Certains de ces critères sont prohibés par la loi en raison de leur atteinte à l'égalité des droits. Toutefois, toutes les inégalités de traitement ne relèvent pas nécessairement de la discrimination, rendant leur identification complexe et nécessitant une approche rigoureuse.

Dans sa réflexion de moyen-terme 2019-2023, le Cnis a alerté sur l'impact des discriminations sur la cohésion sociale et préconisé la mise en place d'un dispositif d'observation et de mesure des stéréotypes et discriminations.

L'objectif du groupe de travail est d'améliorer la détection et la mesure des discriminations, qu'elles soient directes ou indirectes, en s'appuyant sur des indicateurs fiables. Plusieurs études ont déjà été menées en France, notamment sur le marché du travail, et une rencontre du Cnis en 2017 a mis en évidence les défis méthodologiques liés à cette problématique. Les analyses quantitatives permettent d'observer des écarts inexplicables entre groupes de population, suggérant l'existence de discriminations. Certaines enquêtes interrogent directement les personnes sur leur ressenti, tandis que d'autres utilisent des méthodes expérimentales comme les tests de situation auprès d'employeurs ou d'institutions.

Les discriminations s'étendent au-delà du marché du travail et touchent divers domaines tels que l'éducation, le logement, l'accès aux services publics et privés ainsi que la vie sociale. Le Défenseur des droits, dans son rapport de 2019, a souligné la nécessité d'une approche intersectorielle et systématique pour mieux appréhender l'ampleur et le cumul des facteurs discriminants.

Le groupe de travail a ainsi pour mission de :

- définir les formes de discrimination les plus préoccupantes et leur impact sur la cohésion sociale ;
- évaluer l'état des outils statistiques existants et identifier leurs lacunes ;
- analyser les pratiques d'observation des discriminations dans d'autres pays ;
- proposer des recommandations pour améliorer la mesure des discriminations, notamment en exploitant de nouvelles sources de données et en enrichissant les enquêtes existantes.

Ce travail vise à renforcer la capacité de la statistique publique à documenter ces phénomènes et à contribuer à l'élaboration de politiques plus efficaces en matière de lutte contre les discriminations.

Le groupe de travail s'est réuni douze fois entre février 2022 et décembre 2024.

Ont notamment été examinés et débattus, les différentes méthodes pour mettre en évidence ou mesurer des discriminations (testing, questionnaire, régressions), les catégories de population concernées par les différents motifs de discrimination, les sources mobilisables et leurs limites, le cadre juridique de lutte contre les discriminations et de protection des données.

Les conclusions et recommandations du groupe sont attendues en 2025.

Avis 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Les effets sociaux du numérique peuvent être appréhendés au travers de processus existants et pérennes, principalement l'enquête Insee auprès des ménages sur les technologies de l'information et de la télécommunication (TIC-ménages) et le baromètre du numérique du Crédoc. L'enquête Elfe, étude longitudinale consacrée au suivi des enfants, de l'Ined/Inserm, apporte également des éléments sur les effets du numérique sur le développement des enfants. De nombreuses publications illustrent les effets sociaux du développement du numérique mais le numérique prend une place grandissante dans nos modes de vie et des analyses restent encore à mener à l'heure du déploiement de l'intelligence artificielle générative. Les inégalités générées par la fracture numérique

et l'évolution des modes de consommation en lien avec la transformation numérique font partie des orientations prioritaires retenues dans le prochain programme de moyen terme du Cnis.

Sources

2023	Insee : Dernière édition de l'enquête TIC-ménages
2023	Crédoc : Dernière édition du baromètre du numérique

Publications

2022-2023	Insee : « Un million d'habitants serait concerné par l'illectronisme » - <i>Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes</i>
2022	DEPS-Ined : « Les enfants de moins de 6 ans et les écrans numériques : à chacun son rythme, d'après l'enquête Elfe » in <i>France, portrait social</i>
2022	Insee : « Un tiers des adultes ont renoncé à effectuer une démarche en ligne en 2021 » - <i>Insee focus</i> n° 267
2019	Insee : « Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base » – <i>Insee première</i> n° 1780

Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux, en commission DQS

2023-1 ^{er} semestre	Insee : L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication Crédoc : Le baromètre numérique du Crédoc Unaf : Le point de vue de l'Union nationale des associations familiales
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission DQS du 1^{er} semestre 2023

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux récents concernant le développement du numérique et ses effets sociaux, notamment en fonction des âges de la vie. Les enjeux statistiques sont d'une part la mesure de l'équipement des ménages en objets numériques (téléphonie mobile, informatique, internet sur support fixe et mobile), l'utilisation qu'ils en font (achats, administration ou apprentissage en ligne, jeux, réseaux sociaux, etc.) et ses effets et, d'autre part, celle des difficultés des personnes qui ne maîtrisent pas tout ou partie de ces nouvelles technologies. C'est aussi une meilleure connaissance des contraintes et des arbitrages auxquels les ménages sont confrontés, en fonction notamment de leur niveau de vie, de leur mode de vie et lieu de résidence, du nombre et de l'âge des enfants.

Les deux principales sources utilisées pour documenter ces phénomènes sont l'enquête Technologies de l'information et de la communication de l'Insee et le baromètre du numérique du Crédoc mené à la demande de l'Arcep, CGE, Arcom, ANCT. La commission salue les efforts entrepris par les producteurs qui permettent de comprendre à la fois les usages du numérique et les critères, degrés et facteurs d'éloignement de celui-ci. La commission soutient la tenue périodique de ces enquêtes complémentaires. Elle considère que le développement du numérique n'a pas fini de produire des effets socialement différenciés et que la statistique publique doit poursuivre ses efforts pour mesurer ces effets sociaux. Elle encourage le monde de la recherche et les organismes d'études à y contribuer. La commission recommande également une concertation plus étroite entre producteurs sur la formulation des questions, rendue difficile du fait de l'évolution très rapide des outils numériques.

Avis 10. Renouveler l'enquête Emploi du temps

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière.

Cet avis a été suivi d'effet puisque le projet d'enquête « Emploi du temps » a été présenté au 1^{er} semestre 2022 à la commission qui a donné un avis d'opportunité favorable pour sa réalisation. La prochaine édition de l'enquête Emploi du temps est prévue en 2025.

Sources

2025	Insee : Collecte de l'enquête Emploi du temps avec dématérialisation du carnet d'emploi du temps
2022	Insee : Démarrage de la préparation de l'enquête Emploi du temps

Examen pour avis d'opportunité, en commission DQS

2022-1 ^{er} semestre	Présentation de l'enquête Emploi du temps
-------------------------------	---

Autres thèmes abordés en commission DQS pendant la période 2019-2023

Durant les cinq années couvertes par le programme de moyen terme, des sujets prioritaires ont émergé nécessitant un traitement par la commission DQS. Certains de ces thèmes couvraient des thématiques d'avis généraux (avis 4 : Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique ; avis 7 : Développer les appariements). Par ailleurs, comme l'ensemble des commissions, l'impact de la crise sanitaire sur les travaux a fait l'objet de présentations et d'analyses.

Points abordés en commission DQS

2019-2 ^d semestre	Contribution aux avis généraux 4 et 7 : présentation de nouvelles sources de données et d'utilisations innovantes : Insee : données de caisse Drees : système national de données de santé, Health data hub
2020-2 ^d semestre	Crise sanitaire : « L'impact de la crise sanitaire sur les travaux du SSP et du péri SSP » : décalage ou annulation de certaines opérations, passage au multimode pour certaines collectes habituellement en face à face, nouvelles opérations (Epicov), émergence de nouveaux besoins

Les travaux de la commission Emploi, qualification et revenus du travail (EQRT) sur la période 2019-2023 témoignent des transformations majeures opérées sur les statistiques de l'emploi et du dynamisme des acteurs en la matière. L'utilisation des sources administratives s'est renforcée sous l'impulsion de l'utilisation généralisée de la déclaration sociale nominative (DSN) à partir de laquelle ont été construites, entre autres, les bases tous salariés et non-salariés, mais également les panels InserJeunes et InserSup qui résultent d'appariements entre la DSN et des fichiers administratifs de l'éducation. Des enquêtes ont également été menées sur des sujets variés et les services en charge des statistiques de l'emploi (Dares et Insee principalement) ont montré leur flexibilité en documentant les effets de la crise sanitaire sur l'emploi et les conditions de travail (enquête Tracov de la Dares, par exemple). Les panoramas des sources disponibles ou en cours d'évolution, présentés quasi-systématiquement en début de séance sur un sujet donné, montrent la richesse des sources sur l'emploi qui permettent de répondre à la plupart des sujets du programme 2019-2023 de la commission EQRT via une multiplicité des acteurs. Les points de vigilance communs résident dans la coordination des acteurs pour une utilisation plus rationnelle des sources disponibles ainsi que les efforts de pédagogie pour que les sources soient plus et mieux utilisées, en particulier par la communauté des chercheurs, mais aussi par les associations et partenaires sociaux, sous des formes appropriées aux besoins de ces publics.

Observation des parcours

Avis 1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

En réunion dédiée à cet avis n°1, la commission EQRT a pu constater avec satisfaction l'avancée des travaux en matière de suivi des indépendants et la mise en œuvre des recommandations du rapport du groupe de travail sur la diversité des formes d'emploi (rapport Gazier, 2016).

L'observation des indépendants a été boostée par la mise en place des bases et panel non-salariés à partir de sources existantes (données administratives : déclaration sociale nominative, données d'organismes de recouvrement des cotisations sociales...). Ces sources ont permis une analyse approfondie de la situation et de l'évolution des trajectoires professionnelles des indépendants et donné lieu à de nombreuses publications.

Sources

2021	Insee : bases non-salariés annuelles 2006 à 2019
2021	Insee : panel non-salariés de 2006 à 2019

Publications

2022	Insee : « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté » - <i>Insee première</i> n° 1884
2020	<i>Insee Références</i> - Emploi et revenus des indépendants
2020	Urssaf : mise en place de l'Observatoire statistique des travailleurs indépendants

2019	Insee : « Les indépendants : le rebond amorcé dans les années 2000 se poursuit en 2016 » - <i>Insee première</i> n° 1768
------	--

Suivre les trajectoires professionnelles des indépendants, en commission EQRT

2021-1 ^{er} semestre	Insee : Panorama sur les indépendants : emploi, revenus, trajectoires professionnelles Insee : Sources sur les non-salariés : des bases annuelles à la constitution d'un nouveau panel ACOSS : Les axes de travail de la direction statistique de l'Acoss, suite à l'intégration du RSI au régime général Université Paris 1 : Trajectoires des indépendants : des acquis aux perspectives de recherche
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission EQRT du 1^{er} semestre 2021

La commission Emploi, qualification et revenus du travail a pris connaissance des avancées concernant le suivi des trajectoires professionnelles des indépendants, dans la poursuite des recommandations du rapport du Cnis de 2016 sur la diversité des formes d'emploi.

La population des indépendants, définie par l'absence de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre, s'élève à 3,5 millions en 2017 et se caractérise par une grande hétérogénéité. Une publication de la collection Insee Références parue en 2020, intitulée « Emploi et revenus des indépendants » leur est consacrée et rassemble des analyses élaborées à partir de plusieurs sources.

Les bases annuelles sur les non-salariés, données administratives issues de l'exploitation des déclarations sociales des indépendants, permettent de mesurer les effectifs, l'emploi associé et d'étudier la population des non-salariés et leurs revenus d'activité.

L'enquête Emploi, qui repère les personnes déclarant exercer leur profession principale en tant qu'indépendant, à leur compte ou comme dirigeant salarié, a un apport en termes de comparaisons internationales, d'analyse des caractéristiques en coupe d'un type particulier d'indépendant, d'analyse de leur dépendance économique, via des modules ad hoc.

Le panel non-salariés, mis en place récemment, permet de suivre les trajectoires individuelles depuis 2006.

Par ailleurs, l'intégration de la sécurité sociale des indépendants (SSI) en 2020 au sein du régime général de la sécurité sociale s'est accompagnée de la mise en place d'un observatoire statistique des travailleurs indépendants, dont le rôle est d'assurer une continuité de la connaissance sur les travailleurs indépendants et leur protection sociale.

La commission note avec satisfaction que les recommandations portant sur les indépendants, formulées dans le rapport du Cnis sur la diversité des formes d'emploi, ont été largement mises en œuvre, notamment en ce qui concerne l'hétérogénéité des professions, la pluriactivité et la clarification des concepts. S'agissant des indépendants dépendant économiquement d'une autre entité, dont les plateformes numériques, elle encourage les acteurs français à participer aux travaux internationaux.

La commission souligne la mise en place du panel des non-salariés et, par son appariement avec le panel « tous salariés », du panel « tous actifs ». Ces panels fournissent une approche des parcours

des indépendants et de l'évolution de leur profil, notamment en termes de transitions entre le salariat et le non-salariat.

La commission salue ces résultats. Elle recommande la consolidation des travaux entrepris et la poursuite de l'exploitation des sources pour décrire les alternances entre formes d'emploi, périodes de chômage et d'activité, ainsi que les interactions avec les événements de vie. Elle préconise de plus les appariements avec d'autres sources pour compléter la connaissance sociale et économique des indépendants, en termes de productivité et de rentabilité.

Avis 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

L'identification des populations socialement défavorisées (les jeunes, les personnes ayant un lien avec la migration, les bénéficiaires de *minima* sociaux, les personnes handicapées, les peu diplômés, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les seniors) a été présentée en commission EQRT. De nombreuses sources d'informations permettant de suivre ces populations existent parmi lesquelles les plus importantes sont l'enquête Emploi de l'Insee et les bases issues d'appariements de sources administratives (bases tous salariés, bases non-salariés). S'agissant des jeunes entrant sur le marché du travail, des dispositifs spécifiques de suivi existent : le panel Entrée dans la vie adulte (EVA), le dispositif InserJeunes ou l'enquête Génération. Les points de vigilance sont la coordination des différents acteurs et la sous-représentation dans les enquêtes des populations défavorisées vivant en logements non ordinaires (foyers, communautés, sans domicile...).

Sources

2024	Céreq : dernière édition de l'enquête Génération
2023	Insee-Depp-Sies : enquête/panel EVA entrée dans la vie adulte
2021	Dares-Depp : InserJeunes (sortants de formation professionnelle)
2020	Dares : dispositif ForCE (Formation-Chômage-Emploi)

Publications

2020	Céreq : « Enquête 2020 auprès de la Génération 2017 : des parcours contrastés, insertion plus favorable, jusqu'à... » - <i>Céreq Bref</i> n° 422
2020	Céreq : « Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? » - <i>Céreq Bref</i> n° 391
2019	Dares : « Les résultats économiques des entreprises d'insertion : quels écarts avec des entreprises classiques ? » - <i>Dares analyses</i> n° 5
2019	Insee : « Le rôle des origines dans la persistance des inégalités d'emploi et de salaire » in <i>Insee Références</i> - Emploi, chômage, revenus du travail

Insertion professionnelle des populations défavorisées, en commission EQRT

2022-1 ^{er} semestre	Dares : Panorama des sources statistiques sur l'insertion des populations socialement défavorisées Insee : Le rôle des origines dans la persistance des inégalités d'emploi et de
-------------------------------	--

	salaire Céreq : Un éclairage des difficultés d'insertion professionnelle à partir des premiers résultats de l'enquête Génération Union nationale des missions locales : Révéler le contenu et les effets de l'accompagnement sur l'accès des jeunes à l'emploi et l'autonomie
--	---

Pour aller plus loin : avis de la commission EQRT du 1^{er} semestre 2022

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a pris connaissance des sources et des travaux statistiques qui permettent de suivre l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées telles que : les jeunes, les personnes ayant un lien avec la migration, les bénéficiaires de *minima* sociaux (RSA, ASS, AAH), les personnes en situation de handicap, les peu diplômés, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les seniors.

La commission salue les efforts entrepris par la statistique publique pour mieux connaître et suivre dans le temps les parcours d'insertion professionnels des jeunes. Les enquêtes Emploi de l'Insee et Générations du Céreq sont particulièrement utiles pour saisir la multiplicité des facteurs en jeu dans les processus d'insertion sur le marché du travail. En complément, plusieurs dispositifs récents procèdent par appariements de plusieurs sources de données administratives : Trajam pour suivre les trajectoires des jeunes bénéficiant de différents dispositifs des politiques d'emploi, Force sur l'insertion des demandeurs d'emploi, InserJeunes pour suivre l'insertion des jeunes après une formation en voie professionnelle... De par leur couverture exhaustive, ces dispositifs permettent un suivi des politiques publiques relatives à l'insertion professionnelle sur des territoires à façon. La commission salue l'appui que la statistique publique fournit ainsi à l'action publique et recommande de pérenniser les dispositifs les plus innovants en les faisant bénéficier de données statistiques redressées et fiabilisées avec une profondeur temporelle suffisante pour estimer des effets de moyen terme.

L'insertion professionnelle des personnes ayant un lien à la migration est également mieux documentée qu'avant, notamment via des études exploitant les sources de grande ampleur comme l'enquête Emploi ou l'enquête Trajectoires et origines renouvelée pour décrire les difficultés d'insertion professionnelle propres aux immigrés ou aux descendants d'immigrés.

Le suivi des personnes en situation de handicap est réalisé notamment à partir de l'enquête Emploi ainsi qu'avec les données portant sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), qui sont désormais intégrées à la déclaration sociale nominative.

Sur les seniors en difficulté sur le marché du travail ou privés d'emploi, différentes sources statistiques permettent de décrire leurs trajectoires (l'enquête Emploi et le dispositif Force notamment). La commission considère toutefois que les dernières années de vie active avant la retraite pourraient être davantage au centre d'études, compte tenu de l'enjeu qu'elles représentent pour les politiques publiques. Sur les seniors, comme de manière générale sur d'autres populations socialement défavorisées, la commission encourage également le développement de travaux d'analyse en comparaison internationale concernant l'insertion/réinsertion.

La commission rappelle enfin que certaines populations défavorisées ne sont pas toujours bien représentées dans les enquêtes statistiques du fait de leurs situations de logement particulières (sans domicile, en communautés...). La commission recommande, lorsque le sujet de l'enquête les concerne, de veiller à les inclure dans le champ de l'opération.

Avis 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

La documentation des liens entre les parcours professionnels et la santé s'est sensiblement enrichie entre 2019 et 2023. Elle a notamment bénéficié du développement des appariements de données administratives facilités par l'utilisation du Code statistique non signifiant (CSNS) et qui ont permis d'enrichir l'Echantillon démographique permanent (EDP) des données du Système national des données de santé (EDP-Santé). De nouvelles éditions des enquêtes de la Dares sont également attendues pour éclairer les liens entre parcours professionnels et santé et de nombreuses publications témoignent de l'intérêt pour le sujet. Des données sont aussi disponibles en dehors de la statistique publique (cohorte Constances). L'enjeu reste d'améliorer la coordination des acteurs de la statistique publique et de la recherche épidémiologique.

Sources

2025	Dares : enquête Sumer (surveillance médicale et exposition aux risques) en cours de labellisation. Annualisation de l'enquête à partir de 2025
2024	Dares : enquête Conditions de travail et risques psychosociaux
2023	Dares : 2 ^{ème} édition de l'enquête Tracov sur le vécu du travail depuis la crise sanitaire
2022	Insee-Drees-Cnam : EDP santé – Enrichissement de l'échantillon démographique permanent avec les données du Système national des données de santé
Depuis 2012	Inserm : cohorte Constances

Publications

2022	Drees-Dares : « Panorama des sources statistiques et exploitations sur les parcours professionnels et la santé »
2022	Revue <i>Travail, genre et société</i> : « Insertion professionnelle selon le handicap et le sexe »
2021	Dares : « Quelles conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psychosociaux ? » - <i>Dares analyses</i> n° 28
2019	Dares : « Faut-il changer d'emploi pour améliorer ses conditions de travail ? » - <i>Dares analyses</i> n° 55

Approfondir les liens entre parcours professionnels et santé, en commission EQRT

2022-2 ^d semestre	Dares-Drees : Panorama des sources et de leurs exploitations Insee : L'effet des conditions de travail sur la santé et le recours aux soins Insee : Santé et trajectoires d'emploi : l'apport potentiel de la DSN et de l'enquête Emploi Cnav : Analyser le lien entre santé et conditions de travail – Retours d'expérience sur l'exploitation de données françaises
------------------------------	--

La commission Emploi, qualification et revenus du travail a pris connaissance des sources et des travaux statistiques qui permettent de mieux comprendre les liens entre parcours professionnel et santé. Les travaux récents montrent un lien fort entre les conditions de travail, en particulier les expositions professionnelles, la santé physique ou mentale et le recours aux soins.

La commission salue les efforts entrepris par la statistique publique pour construire des sources nouvelles sur le sujet : le panel Conditions de travail – Risques psycho-sociaux, l'enquête Tracov ou l'Echantillon démographique permanent apparié avec le Système national des données de santé (EDP-Santé), qui offrent des perspectives très riches de statistiques et d'études. L'enquête Emploi en continu propose aussi des perspectives intéressantes qui peuvent permettre de différencier les transitions de court terme entre emploi, chômage et inactivité en fonction de l'état de santé ressenti des salariés, alors que la déclaration sociale nominative offre des perspectives sur les trajectoires à plus long terme des salariés ayant connu des arrêts maladie. L'appariement d'enquêtes ou de bases administratives avec le Système national des données de santé permettra dans les années à venir d'élargir encore ces perspectives. La commission encourage notamment les réflexions visant à augmenter la profondeur temporelle d'observation des parcours et conditions de travail.

Pour autant, le service statistique public n'a pas, à lui seul, la mission et les capacités de réaliser et d'exploiter tous les dispositifs d'observation nécessaires, même en multipliant les appariements avec les données produites par les opérateurs de santé et d'emploi. La dynamique des interactions entre état de santé et conditions de travail reste en effet pour l'instant mal connue, car très complexe et multifactorielle.

La commission encourage la mise en place d'une stratégie concertée pour coordonner les productions du service statistique public (SSP) et celle de la recherche épidémiologique, en lien avec des organismes chargés d'observer la santé au travail. Elle encourage également le SSP à poursuivre ses efforts pour faciliter l'accès des chercheurs aux bases de données qu'il produit sur les parcours professionnels appariées avec des données de santé, dans le but de développer l'information statistique pour éclairer le débat et les décisions publiques.

Avis 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Le traitement en commission de l'acquisition des compétences tout au long de la vie a mis en évidence la question de la définition de la formation des adultes. Différentes sources sont disponibles dont certaines ont connu des développements récemment (enquête PIAAC sur les compétences des adultes en 2023, par exemple). En revanche, certaines sources (enquête Defis du Céreq) n'ont pas été renouvelées depuis 2016. Certaines recommandations émises lors de la réunion de la commission dédiée à cette thématique ont été suivies d'effet : la thématique a été abondamment documentée par des articles de l'Insee et de la Dares. Par ailleurs, la Dares a publié des résultats régionaux de l'évaluation du déploiement du plan d'investissement dans les compétences.

Sources

2023	Dares : Collecte de l'enquête PIAAC
2022	Insee-Dares : Lancement de l'enquête Formation tout au long de la vie.
2022	Dares-Céreq : Collecte des enquêtes Formation employeur et Transformation de l'offre de formation

Publications

2024	Insee : « Un recours plus fréquent à la formation en 2022 pour les personnes en emploi et les plus diplômées » - <i>Insee première</i> n° 1994
2024	Dares : « Quel recours à la formation pour les adultes en 2022 ? » - <i>Dares analyses</i> n° 26
2023	Insee : « Bilan Formation-Emploi 2022 Principaux chiffres sur les sortants du système éducatif, leur insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie » - <i>Insee Résultats</i>
2021	Dares : « Quelle insertion professionnelle après un contrat de professionnalisation ? » - <i>Dares analyses</i> n° 60
2021	Dares : « La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2018 et 2019 » - <i>Dares résultats</i> n° 6
2021	Caisse des dépôts : « La montée en charge du nouveau Compte personnel de formation (CPF) : quels impacts sur la demande de formation ? » - <i>QPS - Les brèves</i> n° 9
2021	Document Insee-Dares : « Panorama des sources statistiques sur les compétences et la formation des adultes »

Acquisition des compétences tout au long de la vie, en commission EQRT

2021-2 ^d semestre	Dares-Insee : Panorama des sources statistiques sur les compétences et la formation des adultes Pôle Emploi : L'observation des compétences à Pôle emploi Pôle Emploi – France stratégie : exercice de prospective PMQ Céreq : Le dispositif d'enquêtes Defis : un nouveau regard sur la formation des salariés Association Perspectives et Rebonds : Utilisation et degré de pertinence des données statistiques dans le cadre du déploiement d'une opération de restructuration
------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission EQRT du 2^d semestre 2021

La commission Emploi, qualification et revenus du travail a pris connaissance des avancées d'information statistique concernant l'évaluation des compétences tout au long de la vie ainsi que le recours à la formation professionnelle.

L'évaluation des compétences est mesurée à travers les enquêtes IVQ (Information et Vie Quotidienne) et PIAAC (Program for the International Assessment of Adult Competencies). Elles permettent d'appréhender les compétences en littératie, en numératie et celles sollicitées dans le cadre de l'emploi des personnes interrogées.

Les données relatives à la formation et plus généralement à l'acquisition des compétences tout au long de la vie sont partagées entre des sources administratives d'une part, comme la base Brest de la Dares sur les stagiaires de la formation professionnelle, la base Agora du ministère du Travail, qui

recense les formations financées sur fonds publics et mutualisées et le dispositif Force de la Dares pour suivre l'accès à la formation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes suivis par les missions locales ; différentes enquêtes d'autre part, à commencer par l'enquête Emploi en continu de l'Insee, rénovée en 2021, qui donne notamment le taux de recours à la formation, l'enquête Formation tout au long de la vie (FLV) de la Dares et de l'Insee qui succède aux enquêtes Adult Education Survey, ainsi que les enquêtes Defis du Céreq, dont les 5 vagues du volet salariés sont conçues pour étudier le recours à la formation et ses effets sur les carrières professionnelles et salariales. Enfin, la cartographie actualisée des compétences par métier permet d'identifier les compétences attendues par les employeurs sur les territoires.

La commission salue les avancées réalisées dans l'évaluation des compétences professionnelles. Sur la formation, elle invite les producteurs à s'orienter vers une meilleure articulation des sources, pour l'instant encore assez hétérogènes. Elle invite également les producteurs à faire œuvre de pédagogie pour inciter les acteurs de terrain à se saisir davantage des données sur le sujet pour mieux les utiliser. Au-delà, la commission recommande de veiller à ce que les acteurs locaux disposent d'informations de qualité sur leur territoire, car les compétences et l'accès à la formation divergent grandement selon les territoires ; elle encourage l'ouverture des données aux chercheurs dans le but d'atteindre cet objectif.

Observer les déséquilibres sur le marché du travail

Avis 5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

L'observation du sentiment d'insécurité sur le marché du travail a été abordée au début du programme de moyen terme 2019-2023, où avaient été présentés les sources de données disponibles et les travaux réalisés en la matière. La crise sanitaire a donné un nouvel éclairage à cette question : de nouvelles collectes d'informations ont eu lieu entre 2021 et 2023 qui commencent à porter leurs fruits en termes de publications. Les préconisations émises durant la commission trouveront, pour certaines, leur aboutissement dans le programme 2024-2028.

Sources

2023	Dares : nouvelle collecte de l'enquête Reponse
2021-2023	Dares : enquête Tracov

Publications

2022	Dares : « les tensions sur le marché du travail en 2021 » - <i>Dares résultats</i> n° 45
2022	Insee : « Les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail selon les métiers » - <i>Insee Références</i> - Emploi, chômage, revenus du travail
2019	Insee : « Le sentiment d'insécurité de l'emploi en France : entre déterminants individuels et pratiques managériales » in <i>Economie et statistique</i> n° 507-508
2018	Céreq : « D'une Génération à l'autre : l'inquiétude des jeunes en question » - <i>Céreq Bref</i> n° 361

Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail, en commission EQRT

2019-2 ^d semestre	Dares : Insécurité de l'emploi : enjeux statistiques et sanitaires Céreq : Le sentiment d'insécurité chez les jeunes, éclairages à partir des enquêtes Génération ANDRH : Intervention de l'association nationale des DRH Serge Paugam : Introduction au débat
------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission EQRT du 2^d semestre 2019

La commission a pris connaissance des résultats de la mesure du sentiment d'insécurité sur le marché du travail, à partir des travaux de la Dares et du Céreq.

Pour la Dares, les deux sources principales et régulières sont constituées par l'enquête Conditions de travail et par l'enquête Reponse. Ces deux dispositifs éclairent le sujet de l'insécurité de manière différente et apportent des résultats complémentaires. La première source qui fournit une description détaillée des conditions de travail des actifs en emploi, ainsi que des informations sur leur vie familiale, leur carrière professionnelle antérieure et leur santé perçue aborde le thème de l'insécurité à partir d'un module spécifique. Quant à la deuxième, dont l'objet porte sur les relations professionnelles et les négociations d'entreprise, elle interroge précisément le salarié sur le risque de perte de l'emploi et le sentiment de crainte.

Le Céreq mobilise le dispositif des enquêtes Générations pour mesurer l'inquiétude des jeunes sur leur avenir professionnel et leurs motifs d'inquiétude. Il constate l'influence conjointe de la conjoncture économique, de leur situation du moment et des facteurs biographiques sur ce sentiment d'inquiétude.

La mesure du sentiment d'insécurité sur le marché du travail, telle que présentée devant la commission, révèle l'ampleur du phénomène et les conséquences sur l'état de santé des individus. Cette mesure peut être encore améliorée.

La commission encourage les producteurs à mettre en œuvre les pistes d'amélioration évoquées, en termes de précision et de complément du questionnement, notamment sur la crainte de la dégradation des conditions de travail et de la perte de l'emploi. Une attention particulière sera portée sur le sentiment de déclassement et d'écart de compétences, ainsi que sur l'apport de la formation professionnelle.

Par ailleurs, la commission invite les producteurs à analyser le phénomène en lien avec les changements organisationnels et technologiques, les pratiques de gestion des ressources humaines et de prévention.

Avis 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

La séance de la commission EQRT consacrée à la connaissance des tensions sur le marché du travail a permis de prendre acte des nombreuses sources pouvant éclairer la question des tensions sur le marché du travail. Toutefois, chacune d'entre elles ne couvre, à elle seule, qu'imparfaitement cette

question. Depuis, conformément aux recommandations émises lors de la réunion, des progrès ont été faits avec le développement de la base Jocas qui utilise des données alternatives de sites internet d'offres d'emploi (par la méthode du webscraping/moissonnage sur internet). Par ailleurs, la Dares a publié en 2021 un document de travail intitulé « Comment mesurer les tensions sur le marché du travail » qui propose une cartographie des sources. La thématique a également fait l'objet de nombreuses publications depuis 2020.

Sources

Annuel	Dares : Base JOCAS (issue du webscraping de 14 sites internet)
Trimestriel	Dares-Pôle emploi : statistique du marché du travail (STMT) – données régionales et départementales – champ restreint
Trimestriel	Dares : Enquêtes Acemo
Annuel	Pôle emploi : enquête Besoins en main-d'œuvre
Trimestriel	Insee : enquêtes de conjoncture – données non déclinables par métiers
Mensuel	Acosse : déclarations préalables à l'embauche – données administratives
Mensuel	Déclaration sociale nominative
Trimestriel/annuel	Insee : enquête Emploi en continu

Publications

2023	Dares-France Stratégie : « Les Métiers en 2030 - Quelles perspectives de recrutement en région ? »
2023	Dares : « les tensions sur le marché du travail en 2022 » - <i>Dares résultats</i> n° 59
2022	Dares publication : « La France vit-elle une "Grande démission" ? »
2021	Dares : « Comment mesurer les tensions sur le marché du travail ? » - <i>Document de travail</i>
2021	Dares - Pôle emploi : « Les offres d'emploi en ligne, nouvelle source de données sur le marché du travail : illustration sur l'année 2019 » (Panorama des sources)
2019	Dares : « Comment les employeurs surmontent-ils leurs difficultés de recrutement ? » - <i>Dares analyses</i> n° 32

Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail, en commission EQRT

2020-2 ^d semestre	Insee-Dares : Panorama des sources Dares : Les nouveaux indicateurs créés Pôle Emploi : L'apport de l'enquête Besoins de main-d'œuvre dans la compréhension des tensions France stratégie : Prospective des Métiers et Qualifications Insee : Le lien entre chômage et pénurie de main d'œuvre UIMM : Le point de vue de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission EQRT du 2^d semestre 2020

La commission a pris connaissance des différentes sources statistiques disponibles pour appréhender les tensions sur le marché du travail. Ces sources, enquêtes ou données administratives, complémentaires, permettent chacune d'élaborer des indicateurs sur un ou des aspects particuliers de ces tensions.

Le dispositif d'enquêtes rassemble les enquêtes trimestrielles Acemo de la Dares, qui mesurent la tension du côté des employeurs via les emplois vacants par secteur d'activité, l'enquête annuelle

Besoins en main-d'œuvre (BMO) de Pôle Emploi, qui permet de construire des indicateurs sur les projets de recrutement par secteur d'activité, localisation des établissements recruteurs et métiers recherchés, les enquêtes de conjoncture de l'Insee, qui fournissent des indicateurs trimestriels sur les difficultés de recrutement prenant en compte la « pénurie de main-d'œuvre » et les barrières à l'embauche, sur une partie des secteurs d'activité et sans déclinaison par métier, l'enquête emploi en continu (EEC) menée par l'Insee, qui permet de construire plusieurs indicateurs liés à la tension sur le marché du travail en étudiant l'évolution du taux de chômage pour différentes catégories.

Les sources administratives complétant ce dispositif d'enquêtes sont les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) de l'Acoess qui permettent de mesurer des intentions d'embauche en fonction des types de contrat pourvus et des secteurs d'activité des établissements recruteurs et les déclarations sociales nominatives (DSN), à partir desquelles peuvent être construits différents indicateurs intégrant les flux de recrutement ou les salaires à l'embauche.

Enfin, la statistique du marché du travail (STMT) élaborée par la Dares et pôle Emploi rapproche la demande et l'offre d'emploi par métier et par région à partir des offres d'emploi collectées par Pôle emploi.

Concernant l'approche métier dans l'évolution des emplois, l'exercice de prospective des métiers et qualifications (PMQ) présenté par France Stratégie, et dont la qualité de la dernière édition publiée de 2022 a été saluée, illustre la difficulté à modéliser les ressources en main d'œuvre à l'horizon 2030 dans un contexte d'incertitudes économiques et sanitaires.

Pour l'Union des Industries et métiers de la métallurgie (UIMM), utilisateur sectoriel des données produites par la statistique publique, l'identification prospective des métiers en tension dans la métallurgie s'inscrit dans le terme d'un an. Elle repose sur le ressenti des industriels et responsables des ressources humaines quant aux difficultés de recrutement rencontrées, mais aussi sur les données issues de l'enquête sur les besoins en main-d'œuvre de Pôle emploi, de manière à conforter ce ressenti.

La commission souligne la richesse des sources disponibles. Cependant, en raison du nombre de ces sources et de la diversité de leurs approches respectives (tension par métier, par secteur d'activité, par zone géographique, sur des périmètres de collecte différents), et particulièrement dans le contexte économique et social engendré par la crise sanitaire, la commission recommande qu'une cartographie soit élaborée pour faciliter l'appropriation des données et favoriser leur mise en cohérence, en mettant notamment en évidence le champ de collecte de chaque source.

Concernant les champs de collecte des offres d'emploi, la commission recommande que les efforts soient portés sur un élargissement de ces champs, notamment en mobilisant des moyens d'investigation innovants sur différents sites de diffusion.

La commission constate par ailleurs que certains indicateurs produits ne sont pas comparables à un niveau européen et souhaite qu'une réflexion soit engagée par les producteurs sur ce sujet.

La commission suggère que des analyses de variables permettant de résoudre les enjeux de tension puissent être mieux étudiées, notamment concernant les salaires, les niveaux de vie, la mobilité géographique et professionnelle.

Enfin, aucune des sources n'offrant une approche globale des différents facteurs de tensions, la commission recommande que soit étudiée la possibilité d'élaborer un indicateur synthétique, décliné à un niveau géographique fin, permettant aux acteurs économiques et aux décideurs publics d'apprécier l'évolution de la situation.

Avis 7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de testing).

Sans avoir eu besoin d'en discuter lors d'une réunion dédiée, les préconisations qui étaient faites à travers cet avis n°7 ont été en partie mises en œuvre. Ainsi, la Dares a piloté un *testing* des offres d'emploi qui a fait l'objet de publication sur les discriminations selon le sexe et l'origine. Par ailleurs, les données de la DGAFP ont été utilisées par la Dares. Enfin, le groupe de travail sur les discriminations mis en place au Cnis en 2022 a consacré une de ses séances aux discriminations dans le domaine de l'emploi. Le groupe de travail rendra ses recommandations en 2025.

Enfin, la Dares a inscrit à son programme de travail 2024 la poursuite des études sur l'impact sur l'emploi des discriminations liées au sexe, à l'âge, au handicap et à l'origine et leurs évolutions au sein des entreprises. Un *testing* est en préparation afin de suivre la discrimination à l'embauche des seniors.

Sources

2022	Dares : exploitation de la base concours de la DGAFP pour analyser la réussite des candidats aux différentes étapes du concours externe des IRA, selon le sexe et l'origine supposée des candidats
2019-2021	Dares : mesure des discriminations à l'embauche selon le sexe et l'origine - Étude par correspondance (<i>testing</i>)

Publications

2023	Dares : « Quelles caractéristiques des offres d'emploi et des métiers réduisent la discrimination à l'embauche selon l'origine ? » - <i>Document d'études</i> n° 271
2023	Dares : « Le risque discriminatoire diminue-t-il avec le niveau de diplôme ? Une analyse comparée de trois mesures de la discrimination » - <i>Document d'études</i> n° 270
2023	Dares : « Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine » in <i>Insee Références</i> - Immigrés et descendants d'immigrés
2021	Dares : « Discrimination à l'embauche selon le sexe : les enseignements d'un testing de grande ampleur » - <i>Dares analyses</i> n° 26
2020	Céreq : « Femmes managers en début de carrière : une légitimité à conquérir » - <i>Céreq Bref</i> n° 385

Avis non abordé en commission

Sujets émergents

Avis 8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur les conditions de travail et sur les rémunérations.

Des publications sur les effets du développement du numérique sur l'emploi apportent des éléments de réponse aux recommandations de l'avis n°8. Le sujet n'est toutefois pas clos et la Dares, dans le cadre de son programme de travail 2024, y consacre des travaux qui alimenteront des thématiques inscrites au programme de moyen terme 2024-2028 de la commission EQRT (sur les nouvelles formes d'emploi liées au développement du numérique, les compétences numériques et le télétravail).

Publications majeures

2023	Dares : « Le risque discriminatoire diminue-t-il avec le niveau de diplôme ? Une analyse comparée de trois mesures de la discrimination » - <i>Document d'études</i> n° 270
2019	Dares : « Data scientists, community managers... et informaticiens : quels sont les métiers du numérique ? » in <i>Insee Références</i> – L'économie et la société à l'ère du numérique

Avis 9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et leur raison d'être, et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Lors de la présentation du sujet sur la connaissance des avantages non salariaux en commission EQRT, l'Insee et la Dares ont présenté un « Panorama des dispositifs sur les revenus à la frontière des salaires » qui traitait, dans une première partie, des concepts et définitions des avantages non salariaux puis présentait les sources disponibles.

Il existe peu de sources permettant d'approfondir la connaissance des avantages non salariaux et aucune publication de la statistique officielle sur le sujet.

La commission ayant abordé le sujet en 2023, on peut s'attendre à ce que les recommandations émises soient mises en œuvre par le service statistique public dans la période 2024-2028.

Sources

Annuelle	Dares : Acemo Pipa sur la participation, l'intéressement, et l'épargne d'entreprise
Annuelle	Insee : Ecmoss - Coût de la main-d'œuvre et structures des salaires

La connaissance des avantages non-salariaux, en commission EQRT

2023-1 ^{er} semestre	Insee-Dares : Panorama des dispositifs sur les revenus à la frontière des salaires Louis Margueritte (Député) : Le point de vue d'un parlementaire ayant eu recours à la statistique publique dans le cadre de la mission d'information « Partage de la valeur » de l'Assemblée nationale
-------------------------------	--

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a pris connaissance des sources et des travaux statistiques qui permettent d'approfondir la connaissance des avantages non salariaux pour les salariés. Les enjeux statistiques d'une meilleure connaissance de ces éléments de la rémunération sont d'une part la mesure du « partage de la valeur » au bénéfice des salariés et d'autre part la mesure du niveau de vie, qui inclut ces avantages non salariaux, et, le cas échéant les inégalités entre catégories de salariés au regard de ces avantages.

Le Service statistique public (SSP) a défini les dispositifs se trouvant à la frontière des salaires, tels que les dispositifs de participation financière et d'actionnariat salarié, la protection sociale complémentaire, les aides directes consenties aux salariés, les indemnités de rupture, les primes d'aide au pouvoir d'achat, les avantages en nature... Hormis les avantages en nature, ces dispositifs sont hors salaire au sens de la Sécurité sociale, mais sont le plus souvent inclus dans la mesure statistique du salaire.

Le SSP dispose de trois sources principales pour mesurer les composantes à la frontière des salaires :

- les données administratives de la Déclaration sociale nominative, bien que le détail de certains éléments de rémunération situés à la frontière des salaires ne soit pas toujours identifiable dans cette source ;
- les enquêtes Ecmoss, mesurant alternativement le coût de la main-d'œuvre (ECMO) et la structure des salaires (ESS) ;
- l'enquête annuelle Acemo-Pipa sur la participation, l'intéressement et l'épargne d'entreprise.

Le recours aux avantages non salariaux est un phénomène massif, puisque notamment un salarié sur deux reçoit de l'épargne salariale. Pour les salariés bénéficiaires des entreprises de plus de 10 salariés, cela représente en moyenne 6 % de leur rémunération, une part croissante avec l'échelle des revenus. Les avantages en nature concernent 13 % des salariés. Les primes de pouvoir d'achat, exonérées de cotisations sociales et d'impôt, font l'objet d'un suivi particulier, car elles induisent de potentiels effets de substitution avec les autres composantes des salaires.

La commission salue les efforts entrepris par la statistique publique pour mieux définir et suivre les dispositifs à la frontière des salaires, leur poids dans la rémunération totale, leur évolution, leurs effets sur la distribution des revenus et le traitement socio-fiscal dont ils font l'objet relativement au salaire. Elle encourage de poursuivre la mesure des possibles effets de substitution à court et moyen terme entre les différents dispositifs et recommande d'adopter une mesure aussi complète et actualisée que possible de la rémunération du travail aux différents niveaux d'observation et d'analyse économique, qui permette d'appréhender l'impact fiscal et social du régime de ces avantages non salariaux.

Système d'information

Avis 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.

Des progrès considérables ont été réalisés en matière d'utilisation de la DSN sur toute la période 2019-2023. Les rapprochements de la DSN avec d'autres fichiers administratifs, facilités par l'utilisation du code statistique non signifiant, ont permis d'améliorer l'analyse des parcours des élèves ou des étudiants et leur entrée dans la vie professionnelle. Si les travaux méthodologiques se sont déployés sur la période 2019-2023, les résultats en termes d'analyse et de publication feront l'objet de travaux des commissions dans la période 2024-2028.

Déploiement de la DSN :

2023	SIES-Dares : InserSup résultant du rapprochement de fichiers administratifs sur le suivi des étudiants et de la DSN
2022	Insee : entrée de la fonction publique dans la DSN
2022	Groupe de travail Dares, Insee, DGAFP, Drees et DGCL sur les mouvements de main-d'œuvre (MMO) dans le secteur public
2021	Dares-DEPP : InserJeunes système d'information résultant du rapprochement de bases de données administratives « scolarités » et de la DSN
2021	Dares : expertise de la DSN pour utiliser les données sur les salaires et le temps de travail ; géolocalisation des adresses des salariés
2020	Insee : production à partir de la DSN de la base Tous salariés 2017
2019	Dares : exploite désormais exclusivement les données de la DSN pour reconstituer les mouvements de main-d'œuvre (MMO) et pour produire les statistiques d'emploi intérimaire
2019	Dares : mise en place de 2 appariements de la DSN avec le fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et le Sysca (Depp)

Publications

2023	Igas-IG Insee : « Utilisation des données de la déclaration sociale nominative (DSN) à des fins de statistiques publiques ou de pilotage » – Rapport d'inspection
2018	Insee : « Bien comprendre la déclaration sociale nominative pour mieux mesurer » - <i>Courrier des statistiques</i> N1

Commission Entreprises et stratégies de marché

Entre 2019 et 2023, les travaux de la commission Entreprises et stratégies de marché (ESM) ont été marqués par des avancées significatives et des transformations profondes dans le domaine des statistiques d'entreprises et des statistiques agricoles. Cette période a vu la mise en place de travaux fondamentaux, souvent de longue haleine, qui dépassent les cadres classiques, reflétant à la fois la transition écologique et la révolution numérique qui transforment le système productif. Deux règlements cadres européens adoptés sur la période, FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) pour les statistiques d'entreprises et SAIO (*Statistics on Agricultural Inputs and Outputs*) pour les statistiques agricoles, redéfinissent d'ailleurs la production statistique pour les années à venir.

Un axe essentiel de ces travaux a porté sur la mesure de l'empreinte carbone des entreprises, un enjeu clé dans le contexte de la transition écologique. Ces recherches, amorcées durant cette période, se poursuivront et aboutiront à des résultats concrets dans les prochaines années.

Parallèlement, la révision des nomenclatures d'activités, avec la refonte de la NACE (nomenclature d'activités européenne) au niveau européen et de sa déclinaison française, ainsi que l'introduction du concept d'entreprise dans les enquêtes, ont ouvert de nouvelles perspectives méthodologiques. De plus, des avancées majeures ont été réalisées dans l'utilisation de sources alternatives de données, tant pour les statistiques d'entreprises que pour les statistiques agricoles.

Toutefois, de nombreux travaux au cours de cette période ont principalement consisté en des approches exploratoires et expérimentales. Ces initiatives, y compris celles sur l'empreinte carbone, trouveront leur plein développement dans le programme de moyen terme 2024-2028, où plusieurs des thèmes clés abordés seront poursuivis et approfondis.

Observation d'une économie mondialisée

Avis 1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

Avis 2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

La séance du 1^{er} semestre 2019 de la commission ESM a permis de répondre aux préconisations des avis n°1 et n°2 de la commission sur l'internationalisation des entreprises et leurs stratégies d'implantation. L'Insee et la Banque de France produisent les informations nécessaires à l'observation de la mondialisation au travers des statistiques sur les FATS (*foreign affiliates statistics*) et de l'enquête triennale sur les chaînes d'activité mondiales. Par ailleurs, l'Insee continue de participer aux travaux européens sur les entreprises multinationales.

Réalisations

2024	Insee : collecte de l'enquête (triennale) sur les chaînes d'activités mondiales
2023	Insee : travaux dans le cadre d'une subvention européenne « entreprises multinationales et chaînes de valeur mondiales » - Ces travaux contribueront à l'élaboration d'une vision européenne partagée des groupes et des entreprises et des relations entre ces unités
2020	Insee : travaux sur l'interopérabilité des répertoires nationaux et européens

Publications

2023	Insee : « En 2021, les firmes multinationales françaises réalisent la moitié de leur chiffre d'affaires à l'étranger » - <i>Insee focus</i> n° 311
2023	Insee : « Mondialisation et firmes multinationales » in <i>Insee Références</i> - Les entreprises en France – Edition 2022
2022	Insee : « L'internationalisation des industries alimentaires françaises : de plus en

	plus implantées hors de l'Europe » - <i>Insee première</i> n° 1886
2021	OED : « La fragmentation mondiale des chaînes de production en biens militaires de la France »

Le dispositif de suivi de l'activité internationale des groupes, en commission ESM

2019-1 ^{er} semestre	Insee : Le suivi de l'activité des filiales étrangères des groupes français (enquête Outward FATS) et des filiales françaises des firmes étrangères + demande d'avis d'opportunité de l'enquête OFATS Banque de France : Le volet bancaire (balance des paiements) de l'enquête OFATS et les investissements directs à l'étranger (IDE)
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission ESM du 1^{er} semestre 2019

Le Cnis a pris connaissance des dispositifs mis en place par l'Insee et la Banque de France pour répondre au règlement européen portant sur le suivi de l'activité internationale des groupes (filiales étrangères). Ces dispositifs se basent aujourd'hui sur une enquête pour les statistiques sur les filiales étrangères des groupes multinationaux français (OFATS) et sur un appariement de fichiers pour les statistiques sur les entreprises françaises sous contrôle étranger (IFATS). Les dispositifs sont complétés par des données du service statistique du ministère en charge de la recherche (SIES). Ils permettent de répondre pleinement à l'obligation européenne.

Le dispositif OFATS est mené conjointement par l'Insee sur le champ des groupes non financiers et par la Banque de France sur le champ des groupes financiers. Le Cnis salue l'introduction par l'Insee d'une nouveauté dans la constitution de la base de sondage sur le millésime 2016, qui permet de mieux cibler les groupes français détenant au moins une filiale en France, ainsi que l'enrichissement des bases usuelles sur les entreprises avec les variables liées à l'internationalisation. Le Cnis a par ailleurs noté les enjeux de coordination internationale autour des statistiques sur les filiales étrangères. En particulier, des questions méthodologiques et pratiques demeurent autour de la détermination du pays de résidence des groupes multinationaux, en lien avec le traitement des fonds et des personnes physiques dans les répertoires statistiques notamment. Le Cnis encourage la poursuite des travaux au sein des instances européennes permettant d'intégrer les données des répertoires français (LIFI) et européen (EGR) des groupes, afin d'être moteur dans l'harmonisation des données et l'amélioration de la qualité globale de la mesure des statistiques sur les filiales étrangères.

Par ailleurs, le Cnis note avec satisfaction la diffusion fin 2018 par la Banque de France des résultats de la collecte OFATS – volet bancaire sur divers canaux, tels son site spécialisé de consultation de séries statistiques (Webstat). Il retient que, pour les prochaines années, des réflexions sont en cours sur un enrichissement de la collecte avec l'ajout de la nature de l'activité des établissements.

La connaissance des investissements directs à l'étranger (IDE) fait partie du suivi de l'activité internationale des groupes : la Banque de France a présenté le dispositif mis en place pour l'élaboration des statistiques d'investissement direct pour la balance des paiements. Dans le cadre d'une démarche commune aux pays européens, elle procède actuellement à l'enrichissement des données dans deux buts : distinguer les créations ou extensions d'entités opérationnelles d'une part et les fusions/acquisitions ou restructurations financières d'autre part ; identifier le pays de résidence de l'investisseur ultime pour les investissements entrants et le pays de destination ultime pour les investissements sortants. Sur ce dernier point, une démarche exploratoire en cours s'appuie sur les données OFATS. Le Cnis se félicite de ces évolutions et encourage les travaux menés par la Banque de France pour enrichir les statistiques d'investissements directs.

Plus globalement, le Cnis invite l'Insee et la Banque de France à poursuivre et renforcer leur coordination pour répondre au règlement FATS, diffuser l'ensemble de ces données et permettre leur rapprochement.

Avis 3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

Le suivi de la mesure des flux de biens et services a fait l'objet de développements dans la période 2019-2023, avec, notamment, le remplacement des remontées d'information Intrastat par l'enquête Emebi (enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE). Des éléments sur la qualité des résultats de cette enquête sont présentés sur le site internet de la DSECE qui mériteraient d'être mieux mis en valeur dans une note méthodologique. Par ailleurs, la commission ESM a abordé la question de la crise énergétique et des enjeux statistiques qu'elle présente lors de sa réunion du 2ème semestre 2023. Les analyses présentées ont montré quels résultats peuvent être tirés des collectes d'information du Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE).

Réalisations

2022	DSECE (SSM Commerce extérieur) : mise en œuvre de l'enquête EMEBI en remplacement de la déclaration d'échanges intra-UE de biens
2022	DSECE (SSM Commerce extérieur) : entrée en application du nouveau règlement européen EBS sur les statistiques d'entreprises

Publications

2023	DSECE (SSM Commerce extérieur) : étude sur les données miroirs (asymétries) avec les autres pays européens
2023	DSECE (SSM Commerce extérieur) : « Vulnérabilité énergétique de la France » - <i>Etudes et éclairages</i> n° 87

La crise énergétique : enjeux pour la statistique publique, en commission ESM

2021-1 ^{er} semestre	Examen pour avis d'opportunité de l'enquête statistique mensuelle sur les Échanges de biens intra UE Cette enquête se substitue à l'enquête Intrastat intégrée jusqu'ici à la déclaration d'échanges de biens (DEB), suite à la mise en œuvre du règlement EBS (<i>European Business Statistics</i>) qui abroge le règlement Intrastat.
2023-1 ^{er} semestre	Insee-Sdes-DSECE (DGDDI) : L'origine de nos approvisionnements et l'évaluation de notre vulnérabilité Le suivi de la consommation d'énergie L'évolution des prix et les impacts sur les ménages /entreprises /collectivités

Avis 4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

Avis 5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

Les avis n°4 et n°5 de la commission ESM ont été abordés de pair à deux reprises pendant l'exercice de moyen terme 2019-2023, l'organisation de la deuxième séance s'inscrivant en droite ligne des préconisations de la première séance.

En 2019, un groupe de consultation réunissant les utilisateurs avertis et les producteurs de statistiques d'entreprises a analysé l'impact de la nouvelle définition de l'entreprise, engageant l'Insee et l'ensemble des services statistiques ministériels dans une expérimentation ambitieuse. Malgré cinq années de déploiement dans leurs enquêtes, des difficultés d'application significatives sont apparues, révélant la complexité de cette mutation conceptuelle. Il devient désormais crucial de réaliser un diagnostic précis, d'évaluer la mise en œuvre des recommandations initiales et de proposer des solutions pragmatiques pour résoudre les obstacles rencontrés, garantissant ainsi une transition statistique efficace et pertinente.

Réalisations

2024	Insee : collecte d'une enquête sur la filière automobile Pour mieux connaître le périmètre de cette filière en évolution et les caractéristiques des unités qui y contribuent
2019-2022	Insee-SSM : Expérimentation de déploiement de la nouvelle définition de l'entreprise dans les enquêtes
2023	Insee : Refonte du processus de production de la démographie des entreprises
2021	OED: rénovation de la statistique sur les paiements aux fournisseurs des entreprises de défense pour prendre en compte l'unité entreprise

Le groupe de travail du Cnis sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises, en commission ESM

2019-2 ^d semestre	Présentation des travaux et des conclusions
------------------------------	---

La production et la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises : l'exemple des ETI (entreprises de taille intermédiaire), en commission ESM

2021-2 ^d semestre	Insee : Les données disponibles et les travaux en cours sur les ETI DGE : La demande de la Direction générale des entreprises Les évolutions à venir de la statistique structurelle d'entreprise Insee : Les recommandations du rapport de l'Insee Université Paris-Saclay : Point de vue des chercheurs
------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission ESM du 2^d semestre 2019 et 2021

A l'issue de la commission de 2019-S2 : 2019 est la première année de diffusion par l'Insee de l'ensemble des statistiques structurelles d'entreprises dans la nouvelle approche économique de l'entreprise définie par la loi de modernisation de l'économie de 2008 et conformément à l'engagement pris auprès d'Eurostat. Désormais, l'entreprise entendue comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes » succède à l'unité légale. L'Insee a déjà documenté les impacts du passage à cette définition à l'occasion de différentes productions et études, mais compte tenu de l'importance du sujet, il a souhaité accompagner cette nouvelle diffusion afin d'en garantir l'appropriation, la bonne compréhension et la pertinence. Il a ainsi associé un groupe d'utilisateurs avertis des statistiques structurelles d'entreprises à la conception des évolutions de certains supports de diffusion sous l'égide du Cnis.

La commission se félicite de cette initiative : elle rappelle l'importance de renforcer en permanence la lisibilité et la compréhension des données produites par la statistique publique. L'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique est nécessaire compte tenu du développement des organisations en groupes de sociétés, et son appropriation par le public et les experts est essentielle au débat public en raison, notamment, de ses impacts concrets sur le paysage économique général.

Parmi les recommandations proposées par le groupe de travail dans son projet de rapport, la commission souhaite insister sur trois aspects :

- elle encourage fortement les différents services de la statistique publique à adopter cette nouvelle approche et invite en particulier la Banque de France et le service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à renforcer leur collaboration avec l'Insee pour parvenir à une couverture plus homogène du champ des statistiques d'entreprises ;
- elle soutient tous les efforts qui permettraient d'améliorer la production d'analyses et de diffusion de la nouvelle approche des statistiques d'entreprises au niveau territorial ;
- elle insiste sur l'effort de pédagogie nécessaire pour assurer une bonne compréhension par les enquêtés.

La commission souhaite être tenue informée des évolutions de ces chantiers au cours d'une prochaine réunion dans le cadre du moyen terme actuel.

A l'issue de la commission de 2021-S2 :

Dix ans après le lancement du programme Resane, le système d'information sur les statistiques d'entreprise est profondément renouvelé. Les objectifs de réduction de la charge statistique pesant sur les entreprises, de rationalisation des moyens consacrés à ces travaux par la statistique publique, de fourniture d'un résultat unique pour chaque variable et de prise en compte des

groupes à travers l'opération de profilage sont atteints, même si quelques travaux d'amélioration sont encore souhaitables. L'objectif initial de produire des résultats définitifs en fin d'année n+1 s'est avéré, dans le processus actuel, incompatible avec un degré de qualité suffisant. Le résultat est un ensemble particulièrement riche de données cohérentes, réconciliant les sources administratives et les résultats d'enquête, qui permet de mettre en œuvre la définition des entreprises au sens économique, à la place des unités légales, notamment pour les diffusions standard.

La statistique structurelle d'entreprise est un domaine complexe destiné à des utilisateurs avertis. Un groupe de travail du Cnis a ainsi associé producteurs et utilisateurs en 2019 sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises afin d'accompagner le passage de l'unité légale à la définition économique de l'entreprise sur le champ complet en adaptant les produits de diffusion à cette nouvelle donne.

La commission appuie les recommandations du rapport de l'IG Insee qui prônent de mettre l'usage des données individuelles en priorité des finalités du nouveau système d'information, de documenter soigneusement et d'accompagner la livraison de ces données, dans le but de rendre les utilisateurs autonomes. Elle reconnaît également que le dispositif doit permettre aux utilisateurs de travailler aussi sur les unités légales et de pouvoir calculer des évolutions. Elle insiste pour que les statisticiens sectoriels soient associés à l'évolution du dispositif, afin de mieux garantir la pertinence des résultats.

Afin d'éclairer les politiques publiques visant au renforcement du tissu productif et permettre aux pouvoirs publics de cibler leurs actions et d'en évaluer l'impact, la commission encourage le service statistique public (SSP) à décomposer plus systématiquement la production de données d'enquête selon la taille d'entreprise : Petites et moyennes (PME), de taille intermédiaire (ETI), ou Grandes entreprises (GE), rendant ainsi possibles des analyses et études sur ces catégories d'entreprise et leur contribution aux principaux agrégats macroéconomiques.

Groupe de consultation sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises

Problématique :

Le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) relatif aux catégories d'entreprises définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes », en cohérence avec le règlement européen de 1993 sur les unités statistiques. Cette définition permet de mieux appréhender l'organisation en groupe et ainsi de mieux rendre compte de l'organisation réelle des entreprises.

Les impacts du passage d'une diffusion des statistiques structurelles en « unités légales » à une diffusion en « entreprises » sont importants. Le poids respectif des différents secteurs d'activité ou des différentes tailles d'unités se trouve ainsi modifié et la vision de leurs performances économiques est plus réaliste et cohérente.

Le groupe de travail, composé d'utilisateurs avertis et de producteurs de statistiques d'entreprises, avait pour mandat de donner son avis, sur la base de propositions élaborées par l'Insee, sur les évolutions à apporter au contenu des produits de diffusion régulière des données structurelles d'entreprises dans ce nouveau contexte (données É sane, chiffres clés sur insee.fr, vue d'ensemble et fiches notamment sectorielles de l'Insee références, ainsi que de notes méthodologiques et

éléments de langage associés), afin de garantir l'appropriation, la bonne compréhension et la pertinence de ces nouvelles présentations.

Le groupe de travail s'est réuni cinq fois entre avril et septembre 2019. Une consultation des membres du groupe de travail a ensuite été organisée en mars 2021 afin de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail.

Recommandations :

Les recommandations sont organisées en quatre grands chapitres : pédagogie, communication et diffusion, cohérence des statistiques européennes, analyses territoriales et travaux nationaux complémentaires.

Pédagogie, communication et diffusion

Le groupe de travail :

- encourage l'Insee à poursuivre ses efforts de pédagogie sur la diffusion des statistiques structurelles en entreprises ;
- invite l'Insee à réaliser un « test utilisateurs » auprès d'un panel varié, en 2020 après la diffusion de l'Insee résultats É sane et de l'Insee références sur les entreprises, afin de tester la compréhension par les utilisateurs des nouveaux résultats diffusés et des évolutions mises en œuvre. Ces tests porteront également sur la compréhension des notions d'entreprise et d'unité légale ;
- encourage les différents services de la statistique publique à adopter cette nouvelle approche pour l'analyse économique structurelle, en s'appuyant sur les travaux et pratiques de l'Insee et sur ses supports pédagogiques.

Cohérence des statistiques européennes

Le groupe de travail :

- invite l'Insee et la Banque de France à renforcer leur collaboration pour la production des statistiques structurelles et à lancer une réflexion sur les possibilités de convergence méthodologique entre les données portant sur le champ É sane et celles portant sur le secteur financier afin d'avoir une couverture plus homogène du champ des statistiques européennes;
- invite l'Insee et le service statistique du ministère de l'agriculture à échanger sur le traitement à opérer sur les unités du secteur agricole, qui peuvent faire partie de groupes notamment avec des sociétés des industries agro-alimentaires.
- demande à l'Insee de peser auprès d'Eurostat pour disposer d'un calendrier public de mise en œuvre de la définition économique de l'entreprise par les différents pays européens et d'une information claire et précise des utilisateurs sur le site d'Eurostat quant aux différences méthodologiques entre pays.

Analyses territoriales

- développer les analyses du tissu productif au niveau territorial, en combinant l'approche locale au niveau des établissements et leur appartenance à des entreprises qui peuvent dépasser les frontières du territoire d'étude (donc en positionnant l'activité des établissements au sein de leurs entreprises et de leur chaîne de production) ;
- réfléchir aux possibilités de diffusion de données de cadrage sur les entreprises au niveau régional (par exemple par catégorie d'entreprises, sur les taux de dépendance entre régions...), en intégrant les questions de secret statistique et de coût.

Travaux nationaux complémentaires

Le groupe de travail :

- invite l’Insee à développer une offre de production sur mesure de certains agrégats en unités légales, complémentaire à la diffusion standard en entreprises, en réponse à des besoins identifiés d’utilisateurs et selon des modalités à préciser ;
- demande à l’Insee d’étudier la possibilité de diffuser, dans la diffusion Sirene, au niveau de chaque unité légale, le code APE de l’entreprise à laquelle elle appartient (en fonction des contraintes juridiques et des risques éventuels d’utilisation à mauvais escient) ;
- encourage les services de la statistique publique à développer, au cours des années à venir, des analyses longitudinales sur moyenne puis longue période, à partir de l’exercice 2016 ;
- invite l’Insee à poursuivre ses travaux méthodologiques pour améliorer l’algorithme de consolidation qui permet d’établir les comptes au niveau des entreprises, notamment pour repérer et éliminer la sous-traitance intra-groupe et mieux évaluer la sous-traitance consolidée, en s’appuyant éventuellement sur l’enquête sur la sous-traitance qui sera réalisée en 2020.

Avis 6. Affiner la mesure de l’innovation et de la recherche et développement

L’innovation et la recherche et développement sont des sujets d’importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d’une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d’observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

La réunion de la commission ESM consacrée à la mesure de la R&D et de l’innovation a fait le point sur les processus de production des statistiques de la R&D et de l’innovation, processus éprouvés mais qui se modernisent régulièrement pour prendre en compte les avancées de la statistique d’entreprises. Sur la période 2019-2023, les progrès les plus notables concernent l’introduction de la nouvelle définition statistique de l’entreprise et aussi une meilleure mise à disposition des données à l’attention des utilisateurs, notamment les chercheurs, par l’intermédiaire du CASD.

Réalisations

2023	Sies : Introduction de nouvelles questions dans le dispositif d’enquête dans l’optique du suivi de la loi de programmation de la Recherche (LPR), notamment le suivi renforcé de l’insertion des docteurs
2023	Insee : collecte de la dernière enquête CIS
2020	Insee : introduction du concept d’entreprise dans les enquêtes TIC et CIS

Publications

2024	Sies : « L’activité de R&D selon les catégories d’entreprises en 2021 - Résultats détaillés pour 2021 » - <i>note d’information</i>
2024	Sies : « La dépense de recherche et développement expérimental en 2022 » - <i>note flash</i>
2023	<i>Insee Références</i> - Les entreprises en France

La mesure de la R&D et de l’innovation dans les entreprises par la statistique publique, en commission ESM

2021-1 ^{er} semestre	Les sources : Enquêtes et données disponibles Sies : Le dispositif de mesure et d’étude de la R&D des entreprises
-------------------------------	---

	Insee : Présentation de l'enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) Les enjeux statistiques : Points de vue d'utilisateurs Insee et DGE : Principales études récentes sur la R&D des entreprises : problématiques, données et résultats
--	---

Pour aller plus loin : avis de la commission ESM du 1^{er} semestre 2021

La commission a pris connaissance des travaux de la statistique publique autour de la R&D et de l'innovation dans les entreprises.

L'enquête R&D auprès des entreprises, menée par le Sies au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a comme objectif de connaître les moyens (financiers et humains) consacrés à la R&D par les entreprises implantées sur le territoire français.

L'enquête européenne Capacité à innover et stratégie (CIS) effectuée par l'Insee vise à mesurer le poids économique de l'innovation en France. Cette enquête a progressivement été modifiée, depuis la première version de 2013, notamment pour intégrer une évolution dans la définition de l'innovation, qui a été élargie aux innovations de produits et de procédés, et pour étendre le champ aux entreprises non innovantes.

Plusieurs études récentes sur les différents dispositifs d'aide à la R&D ont été menées par l'Insee et ont porté notamment sur les processus de sélection à deux dispositifs d'aide à la R&D collaborative entre les entreprises et les organismes de recherche, l'impact des partenariats de recherche de la direction de la recherche technologique du CEA (CEA Tech) sur les entreprises partenaires, le crédit d'impôt innovation, le dispositif Jeunes entreprises innovantes.

En matière d'évaluation de l'efficacité des dispositifs d'aide à la R&D, la Direction générale des entreprises du Ministère de l'Économie a mis en place un plan d'évaluation du régime d'encadrement des aides à la R&D, qui a comme objectif de mettre en place une démarche commune d'évaluation de ces aides, à partir de 7 études complémentaires.

La commission note que le dispositif des données relatives à la R&D et à l'innovation s'est enrichi et que la valorisation qui en est faite participe à l'évaluation des politiques publiques, notamment en matière d'efficacité des dispositifs d'aide.

Elle souligne les efforts de clarification entre les concepts de R&D et d'innovation et encourage leur poursuite. Dans le contexte d'une économie concurrentielle et mondialisée, elle souhaite que les données disponibles soient plus détaillées et davantage mobilisées pour nourrir des comparaisons sectorielles et internationales et que l'approche de l'interrogation au sein des groupes soit cohérente avec la définition économique de l'entreprise, de manière à mieux rendre compte de l'organisation et des dépenses de R&D au sein des groupes. Par ailleurs, pour disposer d'une approche globale de l'innovation, elle souhaite que les données collectées concernent également les petites entreprises.

La transformation numérique de l'économie

Avis 7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique

dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

Deux réunions de commission ont abordé le sujet des nouveaux usages du numérique pour la production de statistiques d'entreprises : le projet Nosica a été présenté en 2021 et des recommandations ont été émises lors du traitement de l'avis n°8 en 2022. L'utilisation de sources alternatives de données pour les statistiques d'entreprises en remplacement ou complément des enquêtes existantes a connu des avancées spectaculaires sur la période 2019-2023. En particulier, le Département des statistiques de court terme de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee a mené à bien le projet de remplacement de l'enquête Emagsa par les données de caisse et de carte bancaire. Il poursuit actuellement des travaux exploratoires pour l'utilisation d'autres sources alternatives de données et l'élargissement de l'utilisation des sources déjà utilisées. Plus largement, la Direction des statistiques d'entreprises mène des travaux tirer parti de la transformation numérique dans la production des statistiques d'entreprises, en adoptant, par exemple, le multimode pour la collecte de ses enquêtes.

Réalisations

2024	Insee : association à la chaire finance digitale qui permet de développer son expertise sur les données du GIE CB et d'explorer de nouveaux champs d'utilisation
2021-2023	Insee : Projet Nosica - remplacement de l'enquête Emagsa par des données de caisse et de carte bancaire
2023	Insee : utilisation de la DSN comme source principale pour le calcul de l'indice de la production dans la construction en remplacement de deux enquêtes
2021	Insee : signature d'une convention de partenariat pour la mobilisation des données de haute fréquence du GIE Cartes bancaires
2021	Insee : dématérialisation de la collecte de l'enquête de fréquentation touristique (EFT)

Publications

2023	Insee : Note de cadrage sur les potentialités offertes par l'utilisation des données de facturation électronique entre entreprises (projet DGFIP)
2023	Insee: <i>New data sources for early estimate on retail trade activity</i>

Projet d'utilisation des données de caisse dans le calcul des indices de chiffres d'affaires, en commission ESM

2021-1 ^{er} semestre	Étude d'opportunité et de faisabilité sur le projet d'utilisation des données de caisse dans le calcul des indices de chiffres d'affaires (ICA) (projet Nosica)
2022-1 ^{er} semestre	Les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique (voir avis n°8)

Pour aller plus loin : avis des commissions ESM du 25 mars 2021 et du 24 mars 2022

La commission ESM du **25 mars 2021** a pris connaissance des résultats de l'expérimentation menée par l'Insee à partir des données de caisse de quatre enseignes de la grande distribution à prédominance alimentaire pour le calcul d'indices de chiffre d'affaires avancés par produit dans le secteur du commerce de détail et de l'étude d'opportunité et de faisabilité qui en a été tirée. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la procédure prévue par le décret 2017-463 du 31 mars 2017

pris en application de l'article de 3 bis de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Considérant :

1- que la transmission de leurs données de caisse par les enseignes ouvre la voie à une suppression de l'enquête Emagsa (enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaire) et donc à un allègement de la charge de réponse pour les enseignes,

2- que les enseignes transmettent déjà leurs données de caisse à l'Insee aux fins du calcul de l'indice des prix à la consommation en application d'un arrêté pris par le ministre de l'Économie (arrêté du 13 avril 2017 rendant obligatoire la transmission de données par voie électronique à des fins de statistique publique) et qu'en conséquence l'utilisation par l'Insee des données de caisse de toutes les enseignes concernées par cet arrêté n'occasionnera pas pour celles-ci de charge nouvelle,

3- que l'expérimentation menée confirme la possibilité de calculer à partir des données de caisse des indices de chiffres d'affaires dans le commerce de détail, avec un niveau de qualité globalement supérieur aux indices actuels,

la commission est favorable à la transmission électronique à l'Insee des données de caisse par les enseignes de la grande distribution alimentaire aux fins de calcul d'indices de chiffres d'affaires en remplacement des informations demandées par l'enquête Emagsa, dans le cadre prévu par l'article 3 bis de la loi de 1951 précitée.

Commission ESM du 24 mars 2022 : La commission juge essentiel que la transformation numérique à l'œuvre transparaisse mieux dans les statistiques économiques, et que de nouvelles approches et collecte de données (données massives de contrats, de transactions...) viennent compléter la couverture et le périmètre des enquêtes (TIC, ESA commerce électronique), tout en garantissant la qualité statistique et la pérennité des données.

Avis 8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

La commission ESM, lors de sa réunion du 1er semestre 2022, a fait le point sur les sources de données permettant d'appréhender le périmètre de l'économie numérique. Les enquêtes TIC et CIS sont intégrées dans un environnement européen et utilisent des concepts et des questionnements harmonisés à l'échelle européenne, voire plus large de l'OCDE. Toutefois, la transformation numérique se poursuit, notamment avec le développement de l'intelligence artificielle, et risque de bouleverser le fonctionnement des entreprises et du système productif. L'exploration de cette question se poursuivra donc dans le programme 2024-2028.

Sources et réalisations

2023	Insee : adoption de la nouvelle NAF – meilleure identification du commerce électronique
Annuelle	Insee : enquête TIC
Biennale	Insee : enquête CIS

Publications

2023	Insee : « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2023 » - <i>Insee résultats</i>
2022	Insee : « Les TIC dans les microentreprises en 2022 » - <i>Insee résultats</i>
2020	Insee : « Le numérique stimule l'innovation dans le secteur tertiaire » - <i>Insee première</i> n° 1811
2019	<i>Insee Références</i> - L'économie et la société à l'usage du numérique

Les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique, en commission ESM

2022-1 ^{er} semestre	Insee : Statistique sur l'économie numérique : où en est-on ? Insee : Présentation de l'enquête européenne TIC auprès les entreprises Insee : La mesure du e-commerce (l'économie des plates-formes) OCDE : La diffusion des TIC dans les entreprises : enquêtes et indicateurs à l'OCDE
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission ESM du 1^{er} semestre 2022

La diffusion du numérique est telle dans notre économie qu'il est nécessaire de faire un point sur les avancées dans l'observation de l'économie numérique par la statistique d'entreprise quatre ans après le colloque organisé par le Cnis sur ce thème. L'économie numérique se traduit par des nouvelles façons de produire, de vendre, de nouveaux biens venant satisfaire de nouveaux besoins, ce qui interroge la statistique. Quelle est la traduction de ce développement du numérique dans les pratiques des entreprises, quel que soit leur statut ? Les nomenclatures permettent-elles d'en rendre compte ? Comment évaluer la part de marché de l'économie collaborative ?

L'économie numérique couvre un champ bien plus large que l'économie collaborative ou les plateformes, elle englobe l'ensemble des activités directement liées au développement de la numérisation (les TIC, ou les TCSI – technologies, contenus et supports de l'information), mais aussi celles dont il a sensiblement modifié les modes opératoires¹. S'il est possible, à partir d'enquêtes (TIC, CIS, CAM, ESA) ou de données de gestion (plateformes...), de repérer la numérisation des entreprises et des activités par secteurs, il n'est pas prévu d'identifier des secteurs à partir de leur usage du numérique, car un principe des nomenclatures est de résister aux évolutions techniques et de ne pas dépendre du mode d'exercice des activités. Le commerce de détail fait cependant exception et la nomenclature en cours établit une distinction au niveau des groupes et des classes entre le commerce de détail en magasin et le commerce de détail en ligne, mais cette distinction n'est pas retenue dans le projet de révision de la Citi et de la Nace.

La commission prend acte de la complexité à la fois conceptuelle et méthodologique de la mesure du numérique dans l'économie, vecteur d'un mouvement d'innovations rapides et de transformation des modes d'organisation (Internet des objets, intelligence artificielle, emploi des plateformes numériques...). Elle encourage les efforts d'harmonisation de l'enquête TIC pour produire des comparaisons solides entre pays dans une acception large de l'économie numérique et des définitions partagées.

Avis 9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les asso-ciations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

Le thème de l'économie sociale et solidaire (ESS) n'a pas été abordé par la commission ESM durant la période 2019-2023. Toutefois, compte tenu de l'importance du « secteur » dans l'économie (selon une estimation 2021 du secrétariat d'État chargé de l'ESS, elle représenterait 10 % du PIB et 2,4 millions d'emplois), le Cnis considère important de reprendre l'exploration de cette question dans le programme de moyen terme 2024-2028 et de confirmer (ou non) par des éléments objectifs les ordres de grandeur habituellement admis sur le poids de l'économie sociale et solidaire dans l'économie. L'Insee prévoit de réaliser une enquête auprès des associations en 2025 qui pourra apporter des éléments d'éclairage objectifs de la question.

Avis 10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

Lors de sa réunion du second semestre 2020, la commission ESM a dressé un bilan des avancées sur la mesure de l'empreinte carbone des entreprises. Entre 2019 et 2023, des travaux de fond ont été menés et déboucheront dès 2024 sur la publication des premiers comptes carbone. Cependant, de nombreux défis restent à relever pour mieux cerner le rôle des entreprises dans la transition écologique. Les prochaines étapes s'inscriront dans une perspective européenne, avec l'intégration de nouvelles données issues du rapportage sociétal et environnemental des entreprises. Ces informations fourniront aux statisticiens des outils précieux pour approfondir la documentation de cette thématique cruciale. Le programme 2024-2028 ne manquera pas d'y revenir.

Sources et réalisations

2020-2022	Sdes : Animation d'un GT associant les principaux experts du domaine, constitué dans le prolongement du rapport du Haut conseil pour le Climat sur l'empreinte carbone d'octobre 2020, en vue de stabiliser la méthode de production de l'empreinte carbone
2021	Insee : L'enquête Déchets inclut un volet européen sur le gaspillage alimentaire

Publications

2024	Insee : publication des comptes carbone par l'approche production (lien entre les émissions françaises de GES et l'activité économique mesurée par la valeur ajoutée par branche d'activité)
2022	Insee : « Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement » - <i>Insee Références</i> - Les entreprises en France

La consommation d'énergie par les entreprises et la mesure de l'empreinte carbone du système productif : état des lieux et perspectives, en commission ESM

2020-2 ^d semestre	Haut conseil pour le climat : présentation du rapport du Haut Conseil pour le climat sur les émissions liées aux échanges internationaux Sdes : Mesure de la consommation d'énergie des entreprises et des émissions de CO ₂ du système productif
------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission ESM du 2^d semestre 2020

La commission a pris connaissance des mesures actuelles de consommation d'énergie et d'émissions des gaz à effet de serre (GES) du secteur productif en France. Ces statistiques jouent un rôle central à l'échelle nationale (notamment pour le suivi de la stratégie nationale bas-carbone et de la programmation pluriannuelle de l'énergie) et internationale (notamment pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris).

Les travaux présentés ont montré la complémentarité entre les inventaires d'émissions nationaux et l'empreinte carbone. Les premiers, qui mesurent les quantités de GES physiquement émises à l'intérieur du pays, portent les engagements de la France ; la seconde, à laquelle renvoie la stratégie bas carbone de la France, prend en compte l'ensemble des émissions de GES associées à la demande intérieure, que ces émissions soient produites sur le territoire national ou à l'étranger. L'estimation de l'empreinte carbone est toutefois complexe et nécessite de faire des hypothèses fortes, compte tenu du caractère incomplet et imparfait des données disponibles.

Au-delà des évolutions méthodologiques en cours au sein du Sdes (service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire) pour pallier certaines limites de la méthode d'estimation actuelle de l'empreinte carbone, la commission soutient fortement la mise en place d'un groupe de travail associant les experts du domaine (DGEC, Insee, Citepa, Ademe, HCC, Bureaux d'études...), à l'initiative du Sdes et dans le prolongement des recommandations du Haut Conseil pour le Climat, pour discuter des choix méthodologiques et faire émerger un consensus sur les modalités de calcul de l'indicateur à retenir, notamment pour la stratégie nationale bas-carbone. La commission souhaite être informée régulièrement des résultats des travaux de ce groupe.

Avis 11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

Les avancées dans la connaissance des pratiques agricoles ont été présentées lors de la commission du second semestre 2022. Les enquêtes sur les pratiques culturales offrent désormais des statistiques précises sur l'usage des produits phytopharmaceutiques. Ces travaux s'inscrivent pleinement dans la perspective du règlement cadre européen Saio (*Statistics on Agricultural Input and Output*), qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Le système de statistiques agricoles devra alors marier les méthodes traditionnelles de collecte par enquêtes avec des sources de données alternatives (produits déversés à la parcelle), actuellement en phase de test au sein du groupe de travail du Cnis sur l'utilisation de produits phyto dans l'agriculture (porté par le projet « Prophyl »), dont les conclusions sont très attendues. En parallèle, le SSP fait preuve d'une proactivité nécessaire

dans l'exploration de nouvelles sources de données, tout en veillant à améliorer l'accessibilité des statistiques produites.

Sources et réalisations

2024	SSP : test de récupération de données avec les principaux éditeurs de logiciel de gestion parcellaire sur les traitements en produits phytosanitaires
2023-2024	SSP : enquête sur la structure des exploitations agricoles
2023	SSP : enquêtes sur les pratiques culturales en production légumière et arboriculture-viticulture. Les résultats serviront à évaluer les plans d'action ministériels Ecophyto et Agro-écologie, mais aussi à répondre au règlement européen sur les pesticides.
2021	Mise en place d'un GT Cnis utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture
2021	SSP : enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures au cours de la campagne 2020
2020	SSP : enquête sur les pratiques culturales en viticulture

Publications

2024	SSP et Insee : Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires - <i>Insee Références</i> , édition 2024
2020-2024	Ouverture puis mise à jour du site de data visualisation des statistiques agricoles https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/

Les évolutions du dispositif de suivi des pratiques agricoles, en commission ESM

2022-2 ^d semestre	SSP : Le dispositif d'enquêtes sur les pratiques culturales et l'offre de données sur Agreste Inrae : Le retour d'un utilisateur SSP : Les évolutions réglementaires sur le suivi des usages des produits phytopharmaceutiques Point d'information sur le GT du Cnis sur les usages des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture
------------------------------	--

Groupe de travail sur « L'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture »

Problématique

La mesure statistique des pratiques culturales, et notamment de l'usage des produits phytopharmaceutiques, constitue un enjeu important pour le bien commun et pour l'évaluation des actions de l'état, de la recherche et du développement et de la profession agricole dans ces domaines. Dans le cadre de la stratégie *Farm to Fork* et du *Green deal*, la Commission européenne souhaite renforcer la mesure des usages par des données qui deviendraient annuelles plutôt que quinquennales.

Pour établir les indicateurs quinquennaux d'usage des produits phytopharmaceutiques dans le secteur agricole, le service de la statistique et de la prospective (SSP), service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, s'appuie sur le dispositif des enquêtes sur les pratiques culturales mises en place dans le cadre du plan Ecophyto. Celles-ci permettent de disposer d'informations précises relatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) sur

les parcelles de culture, et notamment de calculer des IFT (indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires) régionaux et nationaux. Ces enquêtes sont plus larges que la seule mesure des PPP et portent sur plusieurs thèmes, qui peuvent alors être mis en relation dans une analyse globale des pratiques des exploitants agricoles : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturels, fertilisation, méthodes de lutte alternative, rendements, recours aux outils d'aide à la décision et à la robotique, etc.

Ces enquêtes sont lourdes, complexes et coûteuses.

Une observation des pratiques à des échelles territoriales plus fines et à des fréquences plus élevées permettrait de mieux répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs.

Une augmentation de la périodicité des enquêtes sur les pratiques culturales et un accroissement de la taille des échantillons alourdirait la charge de réponse pour les agriculteurs et le coût et la charge de traitement pour le SSP. Or, l'enregistrement des pratiques agricoles dans les logiciels de gestion parcellaire est de plus en plus fréquent chez les agriculteurs. La mobilisation de ces données logicielles pourrait être une alternative à la collecte par questionnaire. Néanmoins les questions de l'accès à ces données, du consentement des agriculteurs et de l'organisation d'une transmission des données doivent être instruites.

Le groupe de travail devait instruire la façon dont ces outils peuvent être utilisés dans un cadre opérationnel de constitution de bases de données et si le consentement est suffisamment large pour que le champ des données recueillies fournisse des estimations statistiques de bonne qualité ou si elles doivent être complétées ou redressées par les données d'enquête.

Objectifs du groupe de travail :

- analyser la faisabilité technique de l'utilisation statistique des données enregistrées dans les logiciels ;
- établir le cadre juridique de la transmission de ces données ;
- évaluer et mesurer la charge de travail pour les différents acteurs ;
- démontrer l'intérêt général et l'intérêt pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valorisation des données, au service de l'agriculture française.

Le groupe de travail a démarré ses travaux en 2021. Ce groupe est constitué d'éditeurs français de logiciels de gestion parcellaire, d'un service d'intermédiation de données agricoles, de représentants de la profession agricole, du ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de plusieurs instituts techniques et de recherche.

Les réunions se sont déroulées selon le calendrier ci-dessous, présenté dans le rapport intermédiaire de mai 2023 (en ligne sur cnis.fr).

Date ou période couverte	Activités réalisées
10 juin 2021	Création du groupe de travail du Cnis sur l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture
Second semestre 2021 – premier semestre 2022	Réunions du groupe de travail du Cnis avec mise en exergue : - des questions juridiques liées la mobilisation des données phytosanitaires enregistrées dans les logiciels de gestion parcellaire qui ont abouti à une expertise juridique conduite par la Direction des affaires juridiques du Masa et l'Unité des affaires juridiques et contentieuses de l'Insee ; - des problématiques techniques liées à la sélection et au transfert des données entre les éditeurs et le SSP ;

	- du besoin d'une opération test de transfert des données via un outil dédié fiable et sécurisé, avec la prise en compte du consentement des agriculteurs.
Second semestre 2022	Réunions mensuelles du sous-groupe de travail technique pour définir : - le mode de gestion du consentement pour chacun des éditeurs, - les données d'identification des exploitations agricoles, - les données relatives aux traitements phytosanitaires, - les référentiels associés aux variables liées au traitement, - les formats de données Proposition du recours à une interface de programmation d'application (API - <i>application programming interface</i>) par le Masa pour organiser la récupération des données. Rédaction de l'expression des besoins pour l'API et transmission au Service du numérique (SNum) du Masa. Présentation aux partenaires de la solution de gestion du consentement mise en place par le service d'intermédiation de données Agdatahub. Recueil et validation des besoins de financement des partenaires. Constitution du dossier de financement Ecophyto et accord de principe de l'OFB pour le co-financement du projet (400 K€ pour un taux de financement de 75 %). Recueil et analyse de la qualité de données agrégées détenues par les éditeurs dans leurs logiciels de gestion parcellaire.
Février 2023	Validation du projet informatique Prophyl par le SNum du Masa, selon une solution prévoyant la mise en place d'une API Masa sécurisée et dédiée.
Mars 2023	Signature de la convention de financement Ecophyto entre l'OFB et le Masa/SSP
Étapes à venir en aval de la rédaction du présent rapport	
Date ou période couverte	Activités programmées
Second trimestre 2023	Signature des conventions bilatérales de financement SSP-partenaires Précision du cahier des charges fonctionnel par le SSP et le SNum Remise du contrat d'interface de l'API aux éditeurs et au service d'intermédiation de données (Agdatahub)
Second semestre 2023	Développements informatiques par les éditeurs Mise en place et déploiement d'un plan de communication ciblé vers des exploitants agricoles utilisateurs des logiciels des éditeurs partenaires
Décembre 2023/ janvier 2024	Déploiement du test de transmission de données
Premier semestre 2024	Analyse des données recueillies

	Travail conjoint du SSP avec l'Insee pour étudier les pondérations à appliquer sur les données
Second semestre 2024	Rédaction des rapports finaux destinés à l'OFB et au Cnis Destruction des données

Les activités prévues pour le deuxième trimestre 2023 ont été réalisées, mais avec un certain délai. L'expérimentation de la transmission des données a rencontré des défis techniques dus à l'utilisation de trois plateformes aux caractéristiques différentes pour la collecte d'informations, nécessitant une harmonisation. Un autre aspect crucial de la mise en œuvre concernait la sensibilisation des agriculteurs pour obtenir leur accord quant à l'utilisation des données transmises via ces plateformes. Un argument convaincant en faveur de cette approche serait d'éviter aux agriculteurs de devoir remplir des questionnaires fastidieux s'ils refusent l'utilisation de leurs données déjà transmises.

Le test a finalement eu lieu fin 2024.

En parallèle, le ministère de l'Agriculture prévoit de mener en 2026 une enquête multi-filières transitoire pour se conformer au règlement européen SAIO, entrant en vigueur le 1er janvier 2025. À long terme, le système de rapportage pour les besoins européens combinera des enquêtes de type "pratiques culturales" et les remontées d'information directes des agriculteurs. Le groupe de travail devrait présenter ses conclusions et recommandations au printemps 2025.

Pour aller plus loin : avis de la commission ESM du 2^d semestre 2022

Le dispositif statistique français d'enquêtes sur les pratiques culturales est unique dans l'Union Européenne (UE) par son importance et sa richesse. Il couvre quatre filières (grandes cultures (et prairies), viticulture, arboriculture, cultures légumières), soit 88 % de la surface agricole utilisée. Ces enquêtes obligatoires, périodiques, dont l'unité statistique est la parcelle culturale, sont représentatives au niveau régional et à l'échelle du bassin viticole. Elles documentent les itinéraires techniques des principales productions végétales et permettent de mesurer l'évolution des pressions globales sur l'environnement et par type de pratique (usage des produits phytopharmaceutiques (PPP), pratiques de fertilisation). Elles rendent compte aussi de l'évolution des systèmes de culture pour répondre aux objectifs de la transition agroécologique. À cet égard, l'introduction de nouvelles questions pour mieux cibler les pratiques émergentes visant la conservation des sols seraient utiles, tandis que certaines questions subjectives, difficilement exploitables, pourraient être supprimées.

Le contexte réglementaire concernant les statistiques agricoles évolue fortement au sein de l'UE, en lien notamment avec le Pacte vert et la stratégie européenne « De la ferme à la table ». Le futur règlement SAIO (*Statistics on Agricultural Input and Output*) prévu pour entrer en application le 01/01/2025 établit un cadre intégré pour les statistiques européennes agrégées sur les intrants et les produits des activités agricoles. Les États membres seront à terme tenus de fournir des données statistiques pour évaluer la durabilité du secteur agricole, notamment des statistiques annuelles sur les PPP, en appui de la mise en œuvre et du suivi de la nouvelle Politique agricole commune. Le projet de règlement SUR (*Sustainable Use of Pesticides Regulation*), en cours de négociation, prévoit des cibles contraignantes de réduction de l'utilisation des PPP par les États membres, et la mise en place d'un registre électronique de l'utilisation des PPP, accessible au service statistique national pour la production de statistiques officielles sur l'usage des PPP.

La commission constate avec satisfaction la maturité des enquêtes menées en France sur les pratiques culturales qui apportent une connaissance approfondie des systèmes de cultures, de leur

diversité et de leur évolution. Elle encourage la recherche de dispositifs permettant de produire des remontées annuelles sur l'utilisation des PPP, en réponse aux exigences européennes, sans que cela ne se traduise par une charge excessive sur les professionnels du secteur. Elle demande à être régulièrement informée de l'avancement des travaux du GT du Cnis sur le sujet des PPP qui pourrait faire des propositions permettant de répondre aux nouveaux besoins d'informations. Elle encourage les agriculteurs et leurs représentants à participer aux travaux du groupe de travail en vue de produire des recommandations opérationnelles. Elle encourage vivement la communication la plus large des résultats sur les pratiques culturelles afin d'éclairer le débat public.

Travaux du Cnis sur la révision de la nomenclature d'activités française (NAF)

Groupe de travail : Révision de la nomenclature d'activités française (NAF)

Problématique

En mai 2022, le Comité du Système Statistique Européen (CSSE) a adopté une nouvelle version de la NACE (Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne). En conséquence, il s'avérait nécessaire d'harmoniser la Nomenclature d'activités française (NAF) avec la NACE afin qu'elle s'inscrive dans la nouvelle structure de la NACE.

Le groupe de travail sur la révision de la NACE constitué au sein du CNIS avait pour objet de définir la nouvelle structure de la NAF et de préciser le contenu des nouvelles catégories, le cas échéant.

Il s'agissait notamment d'examiner si la structure de la NACE répondait aux besoins de classement des activités en France ou s'il fallait, dans certains cas, créer des sous-classes pour mieux représenter l'activité économique française.

Le résultat des travaux du groupe consiste en une nouvelle structure de la NAF soumise à l'approbation du Cnis, de l'Insee et d'Eurostat. Cette version révisée (NAF2025) entrera en application en 2026.

Le rapport du groupe de travail présente les instructions menées dans le cadre des différents sous-groupes (méthode et critères utilisés, résultats) ainsi que la nouvelle structure de la NAF.

A l'issue de ces travaux, le groupe de travail a continué de se réunir pour examiner la révision de la Classification des Produits française (CPF) et celle de la Nomenclature française de l'artisanat (NAFA).

Le groupe de travail a fonctionné avec des séances plénières et des réunions de sous-groupes correspondant aux 22 sections de la NAF selon le calendrier suivant :

23 septembre 2022	Première réunion plénière du groupe de travail (GT)
Octobre 2022	Constitution des sous-groupes sectoriels
Nov 2022 - mars 2023	Consultation via le site du Cnis, recueil des propositions
Déc 2022 - mars 2023	Recueil de données sur les propositions, début d'analyse
15 mars 2023	Réunion plénière du GT : critères d'analyse
Mars - mai 2023	Analyse des demandes, projet de structure NAF 2025
23 mai 2023	Réunion plénière du GT : projet de structure NAF 2025

Juillet - mi-sept 2023	Consultation générale sur le projet de structure NAF 2025
Sept-octobre 2023	Analyse des réponses, complément d'instruction, ajustements
17 octobre 2023	Réunion plénière du GT : arbitrages sur le projet de NAF 2025
Août - novembre 2023	Rédaction des notes explicatives des sous-classes françaises
20 novembre 2023	Présentation de la NAF 2025 au comité de direction de l'Insee
13 décembre 2023	Avis du bureau du Cnis sur le projet de NAF 2025
Fin décembre 2023	Adoption de la NAF 2025 par l'Insee
1 ^{er} trimestre 2024	Approbation de la NAF 2025 par Eurostat
4 mars 2024	Séminaire du Cnis : "La révision de la nomenclature d'activités française (NAF) : quels effets pour les utilisateurs ?"

3 mars 2024	Séminaire du Cnis : « La révision de la nomenclature d'activités française (NAF) : quels effets pour les utilisateurs ? »
	La révision de la NAF : pourquoi et comment ? Histoire des nomenclatures <i>Emmanuel Didier</i>, Directeur de recherche, Centre Maurice Halbwachs, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Le processus de révision des nomenclatures internationales d'activités <i>Claude Macchi</i>, Eurostat L'élaboration de la nouvelle NAF <i>Clotilde Masson</i>, Cheffe de la division nomenclatures économiques, Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) Table ronde : différents utilisateurs face à la révision de la NAF <i>Marie Leclair</i>, Cheffe du département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (DRISS), Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). <i>Solène Le Coz-Fortis</i>, Directrice de projets Entrepreneuriat et Développement des entreprises, Direction Générale des Entreprises, Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (DGE-MINEFI) <i>Béatrice Sédillot</i>, Cheffe du Service des données et études statistiques (SDÉS), ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. <i>Claire Lelarge</i>, Professeure d'économie, Université Paris-Saclay. <i>Nathalie Roy</i>, Conseillère technique Économie, Fiscalité, Développement durable, Sport, Union des entreprises de proximité (U2P).

Entre 2019 et 2023, la commission Environnement et développement durable (EDD) a mis en lumière l'urgence de traiter les enjeux environnementaux sous des angles variés. Qu'il s'agisse de perspectives macroéconomiques avec les comptes de l'environnement ou de phénomènes plus ciblés comme la qualité des sols, les émissions de gaz à effet de serre, les nuisances, les catastrophes naturelles, l'économie circulaire ou encore le gaspillage alimentaire, ces travaux ont offert un éclairage précieux sur les multiples pressions exercées sur notre environnement.

Cependant, cette diversité de sujets met en évidence un défi majeur : la fragmentation des données. De nombreux acteurs contribuent à collecter des informations, mais celles-ci restent souvent éparpillées, ce qui complique l'obtention d'une vision globale et cohérente. Ce problème est exacerbé par l'instabilité des structures impliquées : certains organismes sont créés pour répondre à des besoins spécifiques, mais cessent ensuite leur activité, rendant le suivi statistique encore plus complexe.

Malgré cela, des avancées significatives ont été réalisées au cours de cette période. La statistique publique s'est engagée à mieux couvrir ces thématiques, témoignant d'une volonté collective d'affiner notre compréhension des enjeux environnementaux. Ces travaux prometteurs serviront de base solide pour les développements à venir dans le programme 2024-2028.

La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

Avis 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

La réunion de la commission EDD du 1^{er} semestre 2021 a donné l'opportunité au Sdes (SSM Environnement) de présenter des travaux visant à apparier des données d'enquêtes avec celles émanant d'autres sources de données (données administratives ou privées). Depuis 2021, le Sdes poursuit ses efforts d'harmonisation des données qu'il produit avec celles d'autres organismes et de pédagogie en matière de diffusion (data visualisation, par exemple). Il reste toutefois deux points sur lesquels le Sdes pourrait progresser : l'information des consommateurs en cas d'appariement des données issues d'enquêtes et des données administratives, publiques ou privées, et la mise à disposition plus systématique des données individuelles aux chercheurs via le CASD.

Sources et réalisations

2023	Sdes : enrichissement de l'application de cartographie interactive (outils Geoclip) qui permet d'afficher des cartes et des statistiques à des échelons géographiques variés. Cet outil permet d'afficher plus de 50 indicateurs.
2023	Sdes : accès à des données de consommation d'électricité et de gaz d'un échantillon d'un million de ménages. Appariement avec des données sur les aides à la rénovation énergétique en vue d'estimer les effets des rénovations énergétiques sur les consommations réelles d'énergie
2022	Sdes : mise à disposition de jeux et de fichiers de données en open data via le catalogue Dido
2021	Sdes : mise en cohérence des sources pour l'observation de la rénovation

	énergétique des bâtiments (enquêtes, sources administratives et sources privées de consommation d'électricité)
--	--

Publications

2023	Sdes : Data visualisation dynamique des indicateurs nationaux de suivi des ODD valorisée dans le cadre de la revue nationale volontaire sur les ODD adressée par la France à l'ONU en juillet 2023
2023	Sdes : « La France face aux neuf limites planétaires » - <i>Théma Analyse</i> , octobre
2022	Sdes : « Classements internationaux sur l'environnement : comment interpréter la place de la France ? » - <i>Dossier</i>
2020	Sdes : « Les Français et la nature : fréquentation, représentations et opinions » - <i>Data Lab essentiels</i>

Les données pour la transition écologique, en commission EDD

2021-1 ^{er} semestre	Sdes : Estimer les effets des rénovations énergétiques à l'aide de données individuelles de consommation d'énergie Sdes : Améliorer l'observation du parc des véhicules routiers et mesurer sa contribution aux émissions de CO₂ Mines Paritech : L'utilisation des données de consommation dans les recherches sur l'économie de l'énergie Conseil national des associations familiales laïques : Le consentement des consommateurs
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission EDD du 1^{er} semestre 2021

Depuis plus de vingt ans, le Cnis recommande, de manière générale, l'usage des bases de données administratives à des fins statistiques (cf. bilan du programme de moyen terme du Cnis 2000-2004). Pour la statistique publique, les données administratives, souvent exhaustives, sont complémentaires aux données d'enquêtes et permettent d'accroître la précision des statistiques pour un coût modéré et sans augmenter la charge d'enquête pour les personnes physiques ou morales. Les progrès accomplis ces dernières années par l'usage de bases de données individuelles d'origine administrative sont considérables.

Ainsi, le répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO), répertoire exhaustif des véhicules immatriculés en France, est constitué par appariement de diverses sources administratives. Celui-ci permettra d'affiner les statistiques des émissions de CO₂ du transport routier en établissant la contribution de chaque secteur, territoire ou type de propriétaire, grâce au recueil des distances parcourues et des caractéristiques des véhicules.

L'accès de la statistique publique aux données individuelles de nature administrative s'effectue dans un cadre juridique spécifique qui s'appuie notamment sur l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Celui-ci fait obligation aux administrations ou aux organismes privés gérant une mission de service public de transmettre leurs données de gestion au service statistique public, sur décision du ministre de l'Économie, pour des finalités exclusivement statistiques, après avis du Cnis. Le service statistique est par ailleurs tenu au secret statistique qui est un des secrets professionnels légaux.

En application de cet article, des données individuelles de consommation d'électricité et de gaz, issues des relevés d'un échantillon d'un million de compteurs, sont demandées pour la première

fois par le Service statistique du Ministère de la Transition écologique, en vue de constituer des statistiques sur les économies d'énergie liées aux opérations de rénovation énergétique. La commission est particulièrement favorable à ce projet qui permettra de combler des faiblesses informationnelles et ainsi de mieux piloter la transition énergétique du parc de logements. La commission rappelle l'absence de droit d'opposition des personnes concernées, malgré la demande des associations de consommateurs, s'agissant de traitements d'intérêt public (art. 21 du RGPD), mais souligne l'importance d'une information préalable des détenteurs des compteurs échantillonnés en amont de cette utilisation statistique des données, de manière proportionnée, par le moyen le plus adapté.

Dans le cas d'espèce des données de consommation d'énergie, pour conserver la confiance des consommateurs, la commission recommande :

- l'envoi d'une information individuelle par le ministère de la Transition écologique, en concertation avec les parties prenantes, aux personnes concernées par la collecte pour les informer de l'usage de leurs données individuelles et des garanties apportées en matière de confidentialité.

Plus généralement, pour l'évaluation et la mesure à une échelle fine de la transition écologique, la commission souligne l'importance de l'accès du Service statistique public aux bases de données administratives ou de gestion d'un service public. Les chercheurs, notamment les économistes de l'énergie, appuient ce point.

À l'avenir, la Commission recommande :

- qu'une information générale des consommateurs, didactique et adaptée, soit assurée par les collecteurs de données et les responsables de traitement dans le cadre de leur mission de service public, sur les traitements de statistique publique ultérieurs garantissant la confidentialité des données personnelles ;

- conformément aux bonnes pratiques statistiques, que les ménages susceptibles de répondre à une enquête de statistique publique soient informés lors du lancement de l'enquête des appariements ultérieurs de leurs réponses avec d'autres bases de données, notamment issues des compteurs.

La Commission souhaite par ailleurs que les données individuelles traitées par le Service des données et études statistiques (Sdes) soient, à terme, rendues accessibles aux chercheurs selon les procédures usuelles (après avis du Comité du secret statistique et via le Centre d'accès sécurisé aux données) sous forme anonymisée, comme c'est le cas pour les autres données individuelles.

Avis 2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

Le compte des dépenses de protection de l'environnement est un outil crucial permettant de mesurer les efforts financiers déployés pour la protection et la préservation des ressources naturelles. Il s'inscrit dans un cadre international et répond aux exigences d'une réglementation européenne stricte. Ces travaux sont menés en étroite collaboration avec d'autres pays de l'Union européenne, dans le cadre d'engagements internationaux visant à lutter contre les dérèglements climatiques, la pollution, et à protéger la biodiversité. La France, fidèle à ses engagements européens

et internationaux, participe activement à ces travaux. Sur la période 2019-2023, d'importants progrès ont été réalisés en matière de construction de comptes économiques de l'environnement. Ces efforts ne sont pas encore achevés et les initiatives en cours continueront à porter leurs fruits sur la période 2024-2028.

Sources et réalisations

2024	Révision du règlement européen sur les comptes économiques de l'environnement <i>en cours</i>
2022	Insee : démarrage des travaux sur le verdissement des comptes nationaux
2022	Sdes : participation aux travaux internationaux sur les comptes économiques de l'environnement : • Travaux de l'ONU sur le SEEA • Préparation du prochain règlement européen • Task Force Eurostat sur les comptes des écosystèmes
2021	CGDD : travaux de l'Efese (évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques)

Publications

2024	Insee : Publication des comptes carbone par l'approche production (lien entre les émissions françaises de GES et l'activité économique et la VA par branches d'activité, novembre)
2024	Insee, CGDD : « Émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone de la France en 2023 » – <i>Insee Première</i> n° 2023, novembre
2023	Sdes : « Bilan environnemental de la France » – <i>Datalab Environnement</i>
2023	Insee : « Des statistiques pour accompagner la transition climatique » – <i>Le blog de l'Insee</i>
2023	Insee : « Augmenter » les comptes nationaux pour aller au-delà de la seule mesure de l'activité économique » – <i>Le blog de l'Insee</i>
2022	Sdes : « L'enjeu de la confrontation entre les indicateurs sur l'état de l'environnement et les moyens financiers publics et privés déployés pour le protéger » – <i>Le blog de l'Insee</i>

Les comptes économiques de l'environnement : défis et enjeux pour le suivi des politiques publiques, en commission EDD

2021-2 ^d semestre	Economiste (ancien DG d'Eurostat) : From environmental statistics to integrated accountings: evidence for transformation processes towards sustainable development Ministère de la Transition écologique : Les comptes économiques européens de l'environnement : état des lieux et perspectives Eurostat : The System of Environmental-Economic Accounting – Ecosystem Accounting (SEEA EA) and the proposal for an EU legal module on ecosystem accounting Centre commun de recherche – Commission européenne : Application and implementation of ecosystem accounting in Europe. Outcomes of the INCA project with a focus on Ecosystem Services accounts and their possible uses Ministère de la Transition écologique : L'approche française d'Efese et ses liens avec les comptes économiques Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired) : Comment favoriser une mesure utile, parcimonieuse et inclusive de
------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission EDD du 2^d semestre 2021

Les défis liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement nécessitent la mobilisation de tous les acteurs et la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses, comme en témoigne le lancement du pacte vert pour l'Europe fin 2019. Pour éclairer ces enjeux et répondre aux besoins de suivi des politiques publiques, les attentes vis-à-vis de la statistique publique dans le domaine de l'environnement sont croissantes et les règlements qui encadrent ces statistiques intègrent progressivement de nouveaux besoins.

À cet égard, les comptes économiques de l'environnement constituent un dispositif d'observation très structurant. Ils adoptent une approche intégrée, fondée sur de multiples sources de données souvent spatialisées, visant à mesurer la valeur des composantes essentielles de l'environnement et les interactions entre l'économie et l'environnement. Pour les pays de l'Union européenne, ces comptes sont produits annuellement par les pays membres dans le respect du règlement européen de 2011 et transmis à Eurostat.

En mars 2021, la commission statistique des Nations unies a étendu le système de comptes économiques de l'environnement, en adoptant le SEEA Ecosystem Accounting (SEEA EA), qui intègre la comptabilité physique des écosystèmes naturels comme complément à la norme du système de comptabilité économique de l'environnement (« SEEA » pour *system of environmental-economic accounting*) adopté en 2012. Au niveau européen, une révision du règlement sur les comptes économiques de l'environnement de 2011 est actuellement en cours de discussion en vue de rendre obligatoires certains modules jusqu'ici volontaires ou à l'état de réflexion, et notamment un module relatif aux comptes des écosystèmes.

La Commission a été l'occasion de faire le point sur l'état des discussions sur ce sujet et de présenter différents travaux actuellement conduits au niveau européen et en France pour quantifier la contribution des écosystèmes à l'économie et à la vie des individus et des sociétés. Au niveau européen, le projet INCA (*Integrated System for Natural Capital and Ecosystems Services Accounting*) a été lancé en 2015 dans le prolongement de la publication par l'ONU en 2014 d'une version expérimentale de comptes des écosystèmes (SEEA-experimental ecosystem accounting), afin de produire un « pilote » de système intégré de comptes des écosystèmes et services écosystémiques pour l'UE. Le rapport final de la phase II de ce projet a été publié en juin 2021.

S'agissant de la France, des travaux sur l'évaluation des écosystèmes et services écosystémiques sont conduits depuis plusieurs années dans le cadre du programme Efese (évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques) avec l'implication de divers organismes et instituts de recherche. Ces évaluations respectent un même cadre conceptuel et visent à éclairer l'état de la biodiversité et des écosystèmes et les valeurs (utilitaires, patrimoniales et écologiques) associées pour mieux les intégrer dans les décisions publiques et privées.

À l'issue des échanges, la Commission considère que le développement d'un système de comptes des écosystèmes peut contribuer à améliorer le suivi et la gestion de la soutenabilité. Elle salue les travaux conduits au niveau européen dans le cadre du projet INCA et estime que la mise en œuvre de ces comptes au niveau des États membres reste un défi ambitieux compte tenu des enjeux méthodologiques importants liés aux difficultés de mesure dans ces domaines et à la nécessité de recourir, en complément, à diverses modélisations. S'agissant de la France, la Commission souligne l'importance de la démarche conduite dans le cadre du programme Efese. Elle appuie tout particulièrement l'objectif de renforcement des capacités d'évaluation intégrée des écosystèmes et

de leurs services et encourage l'approfondissement des collaborations entre les travaux menés dans le cadre d'Efese et ceux conduits par la statistique publique française dans la perspective de l'élaboration de comptes des éco-systèmes.

Elle recommande, compte tenu de l'urgence climatique et des impacts à court terme sur la biodiversité et sur les écosystèmes, de concentrer les efforts pour fournir les informations nécessaires aux décisions publiques dans les prochaines années. La commission recommande de renforcer les indicateurs sur l'état des écosystèmes (*ecosystem condition*), les comptes de flux de matières et les mesures des pressions, de manière à assurer leur capacité à couvrir l'ensemble des considérations pertinentes pour la gestion durable des écosystèmes.

La Commission recommande également de poursuivre les travaux méthodologiques sur la valorisation du capital naturel, en favorisant la diversité des approches. Le suivi des bénéfices et des dépenses privées ou publiques pour l'environnement devrait être prioritaire. Elle demande à être tenue régulièrement informée de l'avancement de ces travaux.

Avis 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

Cet avis n'a pas été examiné par la commission EDD. Toutefois, ce sujet a fait l'objet de travaux de la part de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev) auquel sont associés les organismes suivants : Commissariat général au développement durable (CGDD) ; Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ; Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) ; Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ; Direction générale du Trésor (DGT) ; Pôle emploi ; Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications (Céreq) ; France stratégie ; France compétences ; Agence de la transition écologique (Ademe) ; Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp) ; Alliance Villes Emploi (AVE) ; Association pour l'emploi des cadres (Apec) ; Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ; Réseau des Carif-Oref (RCO).

Par ailleurs, le Sdes anime le comité de pilotage de l'Onemev et a réalisé sur la période 2019-2023 de nombreuses publications qui traitent des emplois de la transition écologique. Toutefois, la dimension territoriale reste à explorer.

Publications

2024	Sdes : « Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2021 » - <i>Derniers résultats</i>
2023	Sdes : « Emplois et métiers de l'économie verte – Synthèse des connaissances en 2023 » - <i>Derniers résultats</i>
2023	Sdes : « Des difficultés de recrutement persistent en 2022 dans le secteur de l'économie verte » - <i>Derniers résultats</i>

La thématique de la structuration et de la diffusion des statistiques environnementales a connu une évolution significative pendant la période 2019-2023, s'orientant vers la transition écologique. Bien

que ce sujet n'ait pas été initialement mentionné dans le programme 2019-2023, son importance et son urgence se sont imposées progressivement au cours de la période. En anticipation d'un traitement plus approfondi dans le programme 2024-2028, et désireux de mettre en lumière les progrès réalisés dans le domaine des statistiques liées à la transition écologique, le Cnis a organisé en mai 2023 un colloque intitulé : « Mesurer la transition écologique : perspectives économiques ». Cette journée a fait le point sur les statistiques disponibles pour mesurer la transition écologique du point de vue de la croissance économique, des entreprises et des ménages.

10 mai 2023	Colloque du Cnis – Mesurer la transition écologique : perspectives économiques Nouveaux enjeux, hyper abondance de la donnée, opacités croissantes : faut-il un « reset » de la statistique publique ? Pierre Veltz , École des Ponts ParisTech, Institut des hautes études pour le développement et l'aménagement des territoires en Europe Session 1. Indicateurs macroéconomiques pour la transition climatique Animateur : Nicolas Carnot , Insee <i>Mesurer pour agir : transition climatique et besoins statistiques</i> Jean Pisani-Ferry , Sciences Po, Bruegel et Peterson Institute for International Economics (PIIE) <i>Suivre l'action et les politiques climatiques : un éclairage international</i> Nathalie Girouard , OCDE <i>Coûts et bénéfices de la transition : comment articuler et synthétiser leurs mesures ?</i> Didier Blanchet , Chaire Mesure de l'économie de l'École d'économie de Paris <i>L'offre statistique publique pour l'analyse macroéconomique de la transition climatique</i> Sylvain Larrieu , Insee Session 2. Adaptation des systèmes productif et financier Animateur : Sylvain Moreau , Insee <i>Suivre, analyser, piloter la transition : quelles données pour quels usages ?</i> Jean Boissinot , Banque de France <i>Double contrainte énergie & climat : exemples et leçons de certaines carences des données</i> Michel Lepetit , The Shift Project <i>Pour une meilleure intégration des indicateurs macroéconomiques et environnementaux</i> Alain Grandjean , Carbone 4 <i>Quel impact réel de la divulgation d'informations climatiques par les entreprises ?</i> Jean-Stéphane Mésonnier , Sciences Po et Banque de France Session 3. Pratiques environnementales des ménages Animatrice : Béatrice Sédillot , Service des données et études statistiques, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires 1. Connaissances, mobilisations et pratiques environnementales des Français
--------------------	--

	<i>Pas de transition écologique sans éducation à cette transition</i> Mathieu Bellay, Collectif français pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (CFEEDD) <i>Société et environnement : comment s'extraire d'une vision exclusivement centrée sur les citoyens ?</i> Eric Pautard, Service des données et études statistiques, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires 2. Impact des politiques publiques et enjeux redistributifs <i>Enjeux redistributifs des politiques de transition : un tour d'horizon</i> Vincent Marcus, Commissariat général au développement durable, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <i>Politiques climatiques et hétérogénéité des ménages</i> Fanny Henriet, École d'économie de Paris Table ronde - La transition écologique : enjeu d'innovation pour la statistique publique ? Animateur : Xavier Timbeau, Observatoire français des conjonctures économiques Corinne Le Quéré, Haut conseil pour le climat Dominique Bureau, Conseil économique pour le développement durable Anne Beaufumé, Carbones sur factures Bérengère Mesqui, Service des données et études statistiques, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Conclusion : Jean-Luc Tavernier, Directeur général de l'Insee
--	--

Publication

2023	Cnis : « Accompagner la transition écologique : de multiples défis pour la statistique publique » - <i>Chroniques du Cnis</i> n° 33
------	---

La mesure des systèmes géophysiques

Avis 4. Mieux mesurer la qualité des sols à un niveau local

Le Conseil soutient les travaux visant à améliorer la mesure de la qualité des sols, en utilisant notamment de nouvelles sources comme les photos satellitaires, tout en maintenant les campagnes de mesure sur le terrain. Il encourage les services producteurs à enrichir leur offre en indicateurs locaux mesurant le plus précisément possible la qualité des sols.

La réunion de la Commission EDD consacrée à la mesure de la qualité des sols a donné un aperçu des nombreux producteurs et sources de données qui permettent d'éclairer cette question. Un groupe de travail Cnis mis en place en 2021 sur l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture apportera également un éclairage. Un des axes de développement évoqué en commission, le lien entre les sols, les services écosystémiques qu'ils procurent, la biodiversité et les

activités et la santé humaines, fera l'objet d'un examen dans le programme 2024-2028 de la commission EDD (avis n°10 : Santé et environnement).

Sources et producteurs associés

Bureau de recherches géologiques et minières	InfoTerre - Portail d'accès aux données scientifiques du BRGM
ADEME	Portail opendata data.ademe.fr
Institut national de l'Environnement industriel et des Risques - INERIS	
ADEME-BRGM	Base de données des analyses de sols urbains www.bdsolu.fr
INRAE - Infosol	https://agroenvgeo.data.inra.fr/
CGDD	Travaux de l'Efese (évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques)
Agreste	Enquête TERUTI, enquête « Pratiques phytosanitaires en grandes cultures en 2017 »
BRGM, ADEME, MTE, Ministère de l'agriculture, IRD, IGN, OFB, INRAE	GISSOL - https://www.gissol.fr
Ministère de la transition écologique	https://www.georisques.gouv.fr/ ; ex-BASOL

Publications

2023	Sdes : « Bilan environnemental de la France » - Les sols en France - Synthèse des connaissances en 2023
2021	Sdes : « Arsenic et mercure dans les sols : les zones exposées en France » – <i>Derniers résultats</i>

Mesurer la qualité des sols à l'échelle locale, en commission EDD

2022-1 ^{er} semestre	Inrae : Propriétés et indicateurs de qualité-fonctions-santé des sols : quels nouveaux besoins en appui aux politiques publiques ? Inrae : Le système français d'information sur les sols Ministère de la Transition écologique : La base des sites et des sols pollués Ademe : Les fonctions des sols et les services écosystémiques Université de Lyon : Les stratégies actuelles de gestion de la qualité des sols agricoles : exemples de lutte contre l'érosion des sols
-------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission EDD du 1^{er} semestre 2022

La qualité et la santé des sols sont au cœur de l'agenda des politiques internationale, européenne et nationale : du Sommet de la Terre de Rio (1992) aux objectifs de développement durable (n° 2, 6, 13 et 15) de l'Agenda 2030 des Nations unies, en passant par une attention croissante accordée à l'enjeu des sols dans les politiques de l'Union européenne. En France, au-delà des politiques publiques sectorielles intégrant les sols (atténuation et adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, solutions fondées sur la nature, gestion des sites et sols pollués, aménagement du territoire, santé/environnement...), l'objectif « zéro artificialisation nette (ZAN) » (2019) appelle des mesures ambitieuses pour protéger les sols. Ces politiques constituent un défi en termes d'indicateurs à construire.

Les présentations en commission ont mis en évidence les efforts importants de la sphère publique pour répondre aux besoins de connaissance de la qualité des sols et d'action pour leur préservation et leur restauration. De nombreuses données sont aujourd'hui disponibles, à la rencontre de différents domaines des sciences (biologie, géologie, statistique, traitement de l'information géospatiale, de télédétection...). Au travers de ses programmes de travail, le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Sol, créé en 2001, contribue ainsi à l'expertise nationale et internationale en dressant l'inventaire des différents sols présents sur le territoire national, en produisant et mettant à disposition des données spatio-temporelles utiles pour la création d'indicateurs sur les sols et pour le développement d'une stratégie partenariale territorialisée. Le ministère de la Transition écologique inventorie, pour sa part, depuis le début des années 1990 les sites et les sols pollués, en proposant un inventaire facile d'accès.

Les travaux de la commission ont souligné que l'attention doit également être portée sur le développement d'indicateurs opérationnels multiscalaires pour évaluer les fonctions et les services écosystémiques rendus par les sols et suivre leur évolution. La dimension spatiale, étudiée notamment par les géographes qui analysent les enchaînements et les conséquences des transformations des sols, ainsi que l'organisation des dynamiques de dégradation, apparaît primordiale. La commission relève le besoin de définir un référentiel avec à la fois des indicateurs d'état des sols, mais aussi de pressions subies, en lien notamment avec les activités socio-économiques des territoires, des actions publiques mises en œuvre et des meilleures pratiques de préservation des sols. Le lien entre les sols, les services écosystémiques qu'ils procurent, la biodiversité et les activités et la santé humaines gagnerait à être approfondi.

La multitude et la qualité des outils et des dispositifs existants doivent être salués, ainsi que les multiples collaborations mises en place pour atteindre ces résultats. La commission souligne l'importance de poursuivre une collaboration étroite entre les différents domaines scientifiques concernés par ces questions pour développer de nouvelles données à l'aide d'innovations technologiques et fiabiliser ainsi les mesures. Ce faisant, elle recommande aux parties prenantes de travailler dans un cadre cohérent, selon les préconisations internationales, avec des concepts et méthodes harmonisées pour pouvoir se comparer.

La commission recommande de veiller à ce que les conditions juridiques de mise à disposition des données et des informations sur les sols soient adaptées aux besoins et à leur évolution dans le temps. Elle invite enfin à travailler davantage la communication sur ces questions en direction des politiques publiques et des populations.

Avis 5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

Le sujet des émissions de gaz à effet de serre a été abordé dès le début du programme 2019-2023 par la commission Environnement et développement durable. Ce thème, essentiel dans le contexte actuel de changement climatique, suscite une forte demande d'information. Bien que les données permettant de mesurer les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone soient disponibles, leur abondance et leur complexité peuvent en rendre l'interprétation difficile. Sur la période 2019-2023, d'importants progrès conceptuels et de mesure ont été réalisés pour rendre ces informations plus accessibles, notamment à travers des publications pédagogiques, telles que les articles publiés sur le blog de l'Insee. Toutefois, des avancées restent possibles, notamment dans la

production de données à des échelles géographiques fines, afin de répondre aux besoins spécifiques des territoires.

Sources

Citepa	Système national français d'inventaires des émissions mobilise les sources suivantes :
Sdes	Bilan de l'énergie annuel
Institut national de l'Environnement industriel et des Risques - INERIS	Registre national des Émissions Polluantes
Sdes	Consommations de bois
Fedene	Enquête SNCU

Initiatives

2020-2022	GT du Sdes réunissant les principaux experts du domaine sur la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone
2021-2022	Sdes : révision de la mesure de l'empreinte carbone
2022	Sdes-Insee : travaux méthodologiques sur l'utilisation du modèle FIGARO pour améliorer la méthode d'estimation de l'empreinte carbone en France

Publications

2024	Citepa : « Émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France 1990-2023 » – <i>Rapport Secten</i> Ed. 2024
2024	Sdes : « Émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone de la France : une baisse significative en 2023 » - <i>Derniers résultats</i>
2023	France Stratégie : « Les incidences économiques de l'action pour le climat », <i>Rapport Pisani-Ferry</i> - Mahfouz
2023	Sdes : « L'empreinte carbone de la France de 1995 à 2022 » – <i>Derniers résultats</i>
2023	Insee : « Des statistiques pour accompagner la transition climatique » - <i>Le Blog de l'Insee</i>
2023	Insee : « Dis-moi ce que tu consommes, je te donnerai ton empreinte carbone : un exercice crucial mais piégeux » - <i>Le blog de l'Insee</i>
2022	Sdes : « La décomposition de l'empreinte Carbone de la demande finale de la France par postes de consommation » - <i>Derniers résultats</i>
2022	Sdes : <i>Les réductions des émissions de GES liées aux rénovations - résultats de l'enquête TREMI</i> , septembre
2020	OFCE : « Qui émet du CO ₂ ? Panorama critique des inégalités écologiques en France » - <i>Revue de l'OFCE</i> 2020/5 N° 169

Les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre, en commission EDD

2019-2 ^d semestre	Ministère de la Transition écologique : Éléments de cadrage Ministère de la Transition écologique : Des statistiques de l'énergie aux statistiques d'émissions Citepa : Les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre Réseau Action Climat : Les besoins de statistiques pour le suivi des objectifs nationaux énergie-climat
------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission EDD du 2^d semestre 2019

La commission a pris connaissance des mesures actuelles des émissions des gaz à effet de serre (GES) en France, ainsi que de l'évolution récente de ces mesures. Ces statistiques ont un rôle central à l'échelle nationale (notamment pour le suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone : SNBC), européenne et internationale (pour la réalisation des Objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Accord de Paris).

Les inventaires d'émissions nationaux calculent les quantités de GES physiquement émises à l'intérieur du pays. Pouvant être décomposés par secteur d'activité, ils permettent le suivi et le rapportage des émissions relatives au Plan Climat, mais ils répondent aussi à la réglementation internationale (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto).

L'empreinte carbone mesure l'ensemble des émissions de GES associées à la consommation, tant pour les produits ou services fabriqués sur le territoire national qu'importés. Elle repose sur une approche macroéconomique ambitieuse. Son estimation revêt une importance accrue du fait de la mondialisation de l'économie française (et les transferts d'activités émettrices en dehors du périmètre du pays), mais aussi pour une juste appréciation des pressions anthropiques exercées par la société française sur l'environnement. L'empreinte carbone souligne la nécessaire solidarité de la communauté internationale dans la lutte contre le changement climatique et le rôle de leadership de la France dans ce domaine. Elle est un des indicateurs de richesse de la loi Sas, mais aussi un indicateur de suivi de la SNBC. La Commission prend acte de la mission du Haut Conseil pour le climat en cours, incluant un volet méthodologique ; elle soutient la démarche et souhaite être informée des avancées et des résultats obtenus.

Les données sont multiples et leur niveau de complexité est élevé. La commission recommande aux services producteurs d'améliorer l'accessibilité et l'intelligibilité des données, des analyses et des interprétations des statistiques, pour les différents acteurs concernés et pour les citoyens. La mise en place d'une gouvernance explicite pourrait constituer un élément de clarification et pourrait conduire à une meilleure coordination des méthodes.

Par ailleurs, la commission prend acte du besoin d'estimations sectorielles plus fines des émissions de GES, ainsi que du niveau d'exigence croissant de la demande réglementaire nationale et européenne et souligne le besoin pour les producteurs et pour les utilisateurs de données individualisées et localisées à des échelles plus fines que la seule échelle nationale. Elle recommande d'intensifier la mobilisation des gisements de données existants.

Les impacts sur la société humaine

Avis 6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électromagnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

La commission a choisi de traiter le sujet de la présence et teneur de sources de nuisances sous l'angle de la durabilité des villes, sujet à la fois plus vaste que les seules sources de nuisances et plus restreint puisque concentré sur les espaces urbains alors que ces nuisances peuvent affecter l'ensemble du territoire. Le résultat est décevant. Si certaines nuisances sont maintenant relativement bien documentées (cartographies de la pollution lumineuse, qualité de l'air), d'autres restent encore dispersées et/ou partielles (exposition au bruit, exposition aux ondes) et restent absentes du champ de la statistique publique et mériteraient pourtant une déclinaison territoriale plus systématique.

Sources

Cerema	Données sur la pollution lumineuse, les îlots de chaleur,
Sdes	Qualité de l'air, nature en ville, accès aux espaces verts
Observatoire national de la biodiversité	Pollution lumineuse
Bruitparif	Carte de bruit (exposition au bruit) dans la région Ile-de-France
Agence nationale des fréquences	Carte d'émissions
Observatoire des ondes	Carte des ondes (partielle)

Publications

2023	Sdes : « La dépense de lutte contre le bruit en 2020 »
2022	Sdes : « Pollution à l'ozone : une situation encore préoccupante malgré des progrès »
2022	ANFR : « étude de l'exposition du public aux ondes »
2021	ONB : « biodiversité en crise : il est urgent d'amplifier les actions »

La ville durable : enjeux de mesure, en commission EDD

2022-2 ^d semestre	Eurostat : Cities and Sustainability : main issues at stake for Europe SG Cnis : Retour sur la commission EDD de juin 2015 : conclusions et avancées Sdes : Quels indicateurs ODD pour mesurer la durabilité des villes en France Inrae : La cartographie des services écosystémiques comme outil d'évaluation et de design des politiques d'aménagement urbain
------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission EDD du second semestre 2022

Révélés par les scientifiques à l'occasion des rapports successifs du GIEC, les enjeux liés au réchauffement climatique et plus largement à la durabilité des sociétés sont aujourd'hui au cœur du débat public comme de l'agenda politique. Si la réponse doit être coordonnée sur l'ensemble des territoires, les villes sont particulièrement concernées. Ces dernières subissent prioritairement les effets de ces transformations (phénomènes d'îlots de chaleur, inondations, pollution de l'air aux micro-particules, etc.) tout en offrant de nombreuses solutions (la densité limitant l'étalement urbain et donc l'imperméabilisation des sols, tout en facilitant le recours aux modes de transport doux ou collectifs, améliorant l'accès à de nombreux services, etc.). Il apparaît ainsi nécessaire de pouvoir mesurer les niveaux et potentiels de durabilité à l'échelle locale.

La mesure des différents facteurs contribuant à créer une ville plus durable est essentielle pour évaluer les effets des politiques d'aménagement et de la composition urbaine sur l'environnement et la société. Au-delà, elle permet aussi d'accompagner l'élaboration des politiques

d'aménagement en ciblant les espaces d'intervention à privilégier, comme l'ont montré les travaux menés dans le cadre du projet Idefese en Île-de-France (Evaluation françaises des écosystèmes et des services écosystémiques).

L'agenda 2030 adopté par l'ONU en septembre 2015 a donné lieu à la production de nombreux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable déclinés aux échelles européenne, nationale et locale : taux de surpeuplement des logements, artificialisation des sols, taux de recyclage des déchets municipaux, taux de concentration des particules fines sont les quatre indicateurs retenus au niveau national.

La commission constate avec satisfaction que des avancées significatives ont été réalisées, depuis la réunion qu'elle avait consacrée en 2015 à la mesure de la durabilité des villes, notamment afin de permettre les comparaisons internationales. La définition du nouveau zonage en aires d'attraction des villes et les travaux d'harmonisation et de coordination menés par Eurostat y ont grandement contribué.

La commission se félicite également des nombreuses avancées concernant la mise à disposition du public de données relatives à la mesure de la durabilité à l'échelle locale, sur des sujets variés : consommation d'énergie, covoiturage, dévitalisation des centres-villes, nature en ville, économie circulaire, qualité de l'eau, temps d'accès aux équipements et service... dont une partie relève naturellement de la statistique publique. Elle reconnaît la richesse des données désormais disponibles à l'échelle locale, et les travaux de cartographie et de datavisualisation visant à faciliter l'accès aux indicateurs, mais regrette que celles-ci soient diffusées principalement par des observatoires thématiques, sans vision d'ensemble. Elle souhaite que les organismes ayant des missions transverses puissent, en complément des diffusions par domaine, donner accès aux statistiques localisées relatives à la durabilité des villes dans une approche multithématique. Elle encourage enfin le développement d'indicateurs sur la présence de végétation en ville, le relevé des habitations informelles ou indignes, l'économie circulaire, afin de compléter les indicateurs déjà disponibles et alimenter le débat citoyen.

Au-delà de la méthode habituelle de la statistique publique, la mobilisation de données issues de modélisation (*machine learning* sur images satellite, par exemple) ou de données contributives ou de données privées est un enjeu majeur. La normalisation, la certification et la diffusion de ces données par la statistique publique seraient souhaitables.

Avis 7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Le coût croissant des catastrophes naturelles, amplifiées par le réchauffement climatique, a retenu l'attention de la commission Environnement et développement durable dès le second semestre 2020.

Depuis, ce sujet fait l'objet d'études approfondies, en particulier de la part des assureurs, qui chiffrent ces impacts avec précision. Grâce aux outils de cartographie, les informations localisées sur les risques climatiques sont désormais accessibles, contribuant directement aux analyses des rapports du GIEC.

Cependant, la dispersion des structures publiques et l'instabilité de leurs responsabilités empêchent d'avoir une vision cohérente et continue de l'évolution des risques à travers le temps.

Ressources

ONRN	Portail GéoRisques
Ministère de la transition écologique	Base nationale de gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques (Gaspar)
Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique – ONERC	
Caisse centrale de réassurance	
Cerema	
Ministère de la transition écologique	Outil de cartographie dynamique : http://geoidd.developpement-durable.gouv.fr/

Publications

2024	Sdes : « Chiffres clés des risques naturels - Édition 2023 »
2023	France Stratégie : « Coût de l'inaction face au changement climatique en France : que sait-on ? »
2023	CCR : « Les catastrophes naturelles en France bilan 1982-2023 »
2023	France Assureurs : « l'assurance des événements naturels en 2022 »
2022	ONERC : « La prospective au service de l'adaptation au changement climatique »
2022	Sdes : « Les Français face aux risques environnementaux : quelle prise de conscience en 2022 - Résultat de l'enquête sur le sentiment d'expositions aux risques des Français »
2020	Sdes : « La vulnérabilité des communes aux menaces climatiques : méthode de calcul et classification typologique » - <i>Note de méthode</i>

L'évaluation du coût des catastrophes naturelles, en commission EDD

2020-2 ^d semestre	Sdes L'exposition aux risques climatiques Ministère de la Transition écologique et solidaire L'ONRN et le partage des données sur les risques naturels pour les particuliers et les professionnels Ministère de la Transition écologique et Cerema Expositions des biens et des personnes aux risques naturels et climatiques : le retrait-gonflement des argiles et l'érosion marine – Ministère de la Transition écologique et solidaire L'ONERC : collecter et diffuser les informations sur les risques liés au réchauffement climatique et formuler des recommandations sur les mesures d'adaptation Fédération française de l'assurance (France Assureurs) Le dérèglement climatique : les statistiques assurantielles disponibles
------------------------------	--

La commission a pris connaissance des données, des informations et des instruments (notamment cartographiques) dont on dispose actuellement en France pour l'évaluation du coût des catastrophes naturelles et du rôle du changement climatique dans l'évolution de ces catastrophes. L'exposition très diversifiée de la population à ces risques implique de mesurer et analyser la vulnérabilité des territoires jusqu'à des échelles infra-communales, dans la mesure du possible.

Les données et les études riches et nombreuses produites par le ministère de la Transition écologique, parfois en collaboration avec d'autres institutions, servent à formuler des recommandations politiques nationales et à mettre en place des mesures locales d'adaptation au changement climatique, dans le cadre du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2), formulé à l'aide de l'expertise de l'Observatoire national sur les effets du changement climatique (ONERC). Néanmoins, la commission souligne le besoin de prolonger les travaux statistiques pour arriver à chiffrer aussi finement que possible l'adaptation aux changements climatiques et son articulation avec les politiques d'atténuation. La commission recommande de renforcer la diffusion de l'information sur les risques naturels et climatiques. Parallèlement, pour améliorer la connaissance sur le sentiment d'exposition des Français aux risques environnementaux, la commission recommande d'actualiser l'étude du Service des données et études statistiques (Sdes) de 2013, qui porte sur ce sujet.

Face au nombre croissant des catastrophes naturelles liées au changement climatique et au coût élevé des sinistres associés à ces événements, la commission constate que des lacunes encore importantes subsistent dans les données disponibles et elle recommande le développement de l'information sur les dépenses d'adaptation au changement climatique (y compris l'évaluation de l'impact des mesures de prévention), ainsi que sur le coût des sinistres associés aux catastrophes. Pour ce faire et en continuité avec les dynamiques déjà existantes, la commission recommande une collaboration encore plus étroite entre les professionnels des secteurs concernés et les acteurs de la statistique publique et souligne le rôle central de l'Observatoire national des risques naturels (ONRN) dans ces collaborations.

Avis 8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

Cet avis, dont l'importance n'est pas à démontrer dans le contexte de changement climatique, n'a toutefois pas pu être abordé par la commission Environnement et développement durable pendant la période 2019-2023. Des initiatives sont à relever sur cette période. Le thème sera repris dans l'avis n°10 du programme 2024-2028 de la commission EDD.

Initiatives

2022	4 ^{ème} plan national Santé environnement
2022	CGDD : plateforme <i>Green data for health</i>

L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), la pollution, les nuisances (bruit, insalubrité, etc.), les variations climatiques... Les activités humaines peuvent également avoir un impact sur la santé, notamment les activités industrielles, urbaines ou l'évolution des technologies.

Le Conseil recommande de mobiliser les informations statistiques pour documenter l'impact de l'environnement sur la santé des personnes, en apportant un éclairage particulier sur les inégalités socioéconomiques, territoriales et les professions les plus exposées (agriculteurs, conducteurs d'engins, ouvriers du BTP, etc...).

Le conseil encourage le rapprochement des producteurs et utilisateurs de données statistiques sur la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale dans le cadre de la démarche internationale « une seule santé » (One Health).

L'économie circulaire

Avis 9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

L'économie circulaire n'a pas fait l'objet d'un examen en commission EDD. Toutefois, le Sdes a continué de mener, dans le cadre européen, des travaux permettant de définir et de mesurer les efforts en matière d'économie circulaire. Ces travaux définissent les indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire. Le Sdes recueille les données produites par d'autres organismes, principalement Agreste (ministère de l'Agriculture) et l'Ademe. Outre ces acteurs, à noter l'existence de l'institut national de l'économie circulaire, think tank multi acteurs dont la mission est de promouvoir l'économie circulaire et d'accélérer son développement.

Publications

2024	Sdes : « Indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire » - <i>Derniers résultats Environnement</i> , octobre
2022	Sdes : « Les échanges commerciaux français de matières premières de recyclage, de 1999 à 2021 » - <i>Derniers résultats</i> , juin

Avis 10. Mesurer le gaspillage alimentaire

Le Conseil note que le gaspillage alimentaire est un sujet d'actualité d'importance. Or les données permettant sa mesure sont peu nombreuses et d'origines diverses. Le Conseil recommande un rapprochement et un renforcement des systèmes d'informations, afin de disposer de données précises, cohérentes et les plus complètes possibles sur ce phénomène, en cohérence avec les méthodologies adoptées au niveau international (Eurostat, Organisation des Nations Unies).

Le gaspillage alimentaire, enjeu crucial dans la lutte contre le changement climatique et pour le pouvoir d'achat, a été abordé pour la première fois par la commission EDD en avril 2019. Depuis, les efforts pour mieux mesurer ce phénomène se sont intensifiés, portés par des initiatives

internationales sous l'égide de l'ONU et de la Commission Européenne. Au départ dispersées, les sources de données se sont progressivement consolidées autour de deux axes principaux : l'enquête de l'Insee sur les déchets des entreprises et les données collectées par Eurostat.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre plus large des Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 12, qui vise à établir des modes de consommation et de production durables. Plus spécifiquement, la cible 12.3 fixe l'ambition de réduire de moitié, d'ici 2030, les déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution et de la consommation, tout en limitant les pertes tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris après la récolte.

La journée internationale de sensibilisation aux pertes et au gaspillage de nourriture, célébrée le 29 septembre, rappelle l'urgence de ce défi planétaire. Elle met en lumière la lutte contre le gaspillage alimentaire comme un levier essentiel pour atteindre nos objectifs climatiques et sociétaux.

En réponse à la recommandation de la commission EDD, le Sdes a créé en 2020 un groupe de travail dédié à cette question, marquant ainsi une étape significative dans la structuration des actions nationales.

Sources

2022	Eurostat : Food waste reporting obligation
2021	Insee : Enquêtes sur les déchets des entreprises : questions sur le gaspillage alimentaire
2021	SSP : Enquêtes sur les pratiques culturelles
2020	Sdes : Groupe de travail sur le gaspillage alimentaire
2016	Ademe : Etat des masses des pertes et gaspillages en France

Publications

2024	Sdes : « Les déchets alimentaires en France et dans l'Union européenne en 2021 » - <i>Derniers résultats</i> Environnement, avril
2024	Ademe : « De la fourche à la fourchette, les déchets alimentaires s'accumulent » - Infographie
2022	SSP : Le gaspillage alimentaire - Infographie

Le gaspillage alimentaire, en commission EDD

2019 1 ^{er} semestre	Insee, Sdes : Éléments de cadrage Réponses de producteurs aux demandes institutionnelles : Ademe : « Études de l'Ademe et travaux du Pacte national » Sdes : « Reporting gaspillage alimentaire : les attentes de la commission européenne » Besoins d'utilisateurs : Conseil régional d'Ile-de-France : « La lutte contre le gaspillage alimentaire dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Ile-de-France » ATD Quart Monde : « Repenser la lutte contre le gaspillage alimentaire – Contribution d'ATD Quart Monde »
-------------------------------	--

La Commission souligne l'importance du sujet que constitue le gaspillage alimentaire, tant au niveau national qu'international.

Les objectifs de développement durable de l'ONU l'abordent à travers deux indicateurs spécifiques. L'Europe a également défini un cadre sur ce sujet par la directive Déchets depuis 2018 auprès des États membres.

Au niveau national, une cible à atteindre d'ici 2025 a été fixée et des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets sont en cours d'approbation. De nombreux acteurs, dont les associations qui agissent pour une meilleure alimentation pour tous, souhaitent également que la lutte contre le gaspillage alimentaire soit étudiée en concertation.

En regard, le dispositif d'observation de ce phénomène paraît insuffisamment développé. La commission prend note de l'état des données disponibles, présenté en séance. Le système d'information sur le gaspillage alimentaire devra être complété (en particulier pour le secteur de la restauration et les ménages) puis actualisé régulièrement (*a minima* tous les 4 ans) pour répondre au nouveau rapportage européen. La question de la gouvernance du système d'information qui sera élaboré est également à étudier, notamment en termes de production, qualité, et engagements à respecter pour le rapportage des indicateurs internationaux (ODD).

La Commission recommande donc que le service statistique public s'organise pour compléter le système d'information existant et répondre aux obligations nationales et internationales. Ces points pourraient préalablement être instruits par un groupe de travail, qui rassemblerait les différentes expertises et parties prenantes sur le sujet.

La Commission souhaite être informée des avancées en matière de mesure du gaspillage alimentaire au cours de l'une de ses prochaines réunions.

Avis 11. Pendre en compte la traçabilité dans les systèmes d'information statistiques

Le Conseil prend note des besoins d'informations croissants sur la traçabilité des produits à un niveau fin. Il propose d'amorcer une réflexion prospective sur la prise en compte de cette traçabilité à des fins de statistique publique.

Cet avis n'a fait l'objet d'aucun traitement en commission EDD et n'a pas été repris dans le programme 2024-2028.

Commission Services publics et services aux publics

La commission Services publics et services aux publics (SERPU) se distingue par le rattachement d'un grand nombre de services statistiques ministériels (SSM) et est marquée par un fonctionnement en silo. Quelques collaborations naturelles existent néanmoins, notamment entre le SSM Éducation (Depp) et le SSM Recherche (Sies), ainsi qu'entre le SSM Sécurité intérieure et le SSM Justice.

Malgré cette organisation sectorisée, les travaux et projets menés durant le programme 2019-2023 révèlent des problématiques et préoccupations communes aux différents domaines représentés (santé-social, éducation-recherche, justice et sécurité). Dans chaque domaine, le nombre d'acteurs reste limité, ce qui favorise des collaborations étroites.

La production statistique repose majoritairement sur l’exploitation de données administratives, souvent abondantes mais de qualité variable, et sur la conduite d’enquêtes. Au cours de la période 2019-2023, un effort collectif a été engagé pour améliorer la qualité et la mise en cohérence des sources administratives. Parallèlement, des avancées significatives ont été réalisées dans le domaine des appariements, qu’il s’agisse de croiser des sources administratives entre elles ou avec des données issues d’enquêtes. Ces progrès ont directement enrichi les travaux de la commission SERPU.

Des initiatives structurantes, comme la mise en place du code statistique non signifiant et le déploiement de la déclaration sociale nominative, ouvrent de nouvelles perspectives pour approfondir les analyses issues des données produites. Des travaux en la matière ont débuté, mais doivent être finalisés. Ainsi, la plupart des thématiques abordées figureront à nouveau parmi les priorités du programme 2024-2028 de la commission SERPU.

Enfin, un objectif transversal de la période 2019-2023 a été d’améliorer l’accès des chercheurs aux données statistiques. Bien que des progrès notables aient été accomplis, des marges d’amélioration subsistent pour répondre pleinement aux attentes dans ce domaine.

Santé et social

Avis 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l’observation des processus conduisant à la perte d’autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d’un dispositif d’observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d’en analyser les déterminants. Ce dispositif d’observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

L’observation des parcours des personnes âgées est un enjeu crucial abordé par la commission Services publics et services aux publics en avril 2022. Ce sujet soulève des défis méthodologiques majeurs, en particulier pour l’appariement de fichiers administratifs, indispensable pour identifier les personnes âgées et leur lieu de résidence avec précision. Ces problèmes méthodologiques affectent directement la mise en place du panel ÉNÉAS, destiné à suivre les parcours des personnes âgées à travers diverses sources administratives. Cependant, les difficultés liées à l’identification des individus dans les bases de données freinent sa pleine réalisation.

Une avancée significative a été réalisée grâce au travail d’appariement entre les fichiers FIDELI (Fichier démographique sur les logements et les individus) et FINESS (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux). Cet appariement permet de repérer les personnes âgées vivant en établissement, une tâche jusque-là complexe. Si les individus célibataires ou veufs/veuves sont bien identifiés, la reconnaissance des personnes en couple reste un défi, illustrant les limites actuelles des outils disponibles.

Ces travaux marquent des avancées, mais ils mettent aussi en lumière la nécessité de poursuivre les efforts pour surmonter les limitations actuelles et améliorer la connaissance des parcours des personnes âgées.

Sources

2024	Drees : base BADIANE 2019-2022 - informations relatives au fonctionnement, à l’activité, au personnel et au public accueilli dans les structures médico-sociales intervenant auprès des personnes âgées (EHPAD)
------	---

2023	Drees : enquêtes auprès des établissements d'hébergement de personnes âgées – enquêtes quadriennales (EHPA)
2021-2025	Drees : enquêtes Autonomie
2021	Drees : remontées individuelles des prestations sur l'Autonomie en 2021
2004-2024	Leda, Paris Dauphine : enquêtes européennes Share biennales
2021	Drees : panel ENEAS

Publications

2024	Drees : « Perte d'autonomie à domicile : les seniors moins souvent concernés en 2022 qu'en 2015 - Premiers résultats de l'enquête Autonomie 2022 » – <i>Études et Résultats</i> n° 1318, novembre
2022	Drees : « Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées » – <i>Études et Résultats</i> n° 1237, juillet
2020	Drees : « Perte d'autonomie : à pratiques inchangées, 108 000 seniors de plus seraient attendus en Ehpad d'ici à 2030 » – <i>Études et Résultats</i> n° 1172, décembre
2021	Ined : « Le vieillissement de la population s'accélère en France et dans la plupart des pays développés » in <i>Population</i> 2021, n°2
2020	Insee : « Perte d'autonomie » in <i>France, portrait social</i>

Le suivi du parcours des personnes âgées, en commission SERPU

2022 1 ^{er} semestre	Drees : Le suivi statistique de la perte d'autonomie : dispositifs historiques et nouveaux outils Leda Legos, Paris Dauphine : Share : un outil longitudinal européen pour observer l'entrée en dépendance, ses déterminants et sa prise en charge : Suivi de la prise en charge humaine et financière de la perte d'autonomie des personnes âgées : état des lieux et perspectives.
-------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission SERPU du 1^{er} semestre 2022

La commission Services publics et services aux publics a pris connaissance du dispositif d'observation du parcours des personnes âgées.

Selon la définition retenue, entre 5 % et 13 % des 18 millions de personnes de 60 ans ou plus sont en situation de perte d'autonomie. 59 % des 1,3 million de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie vivent à domicile et 630 000 personnes âgées sont accueillies dans 8400 structures d'hébergement, hors résidence autonomie.

La commission salue les travaux réalisés pour améliorer le suivi des dispositifs à destination des personnes âgées, tels le dispositif d'enquêtes Autonomie ou la base Badiane (base de données inter-administratives des établissements et services médico-sociaux) qui vise à rassembler des informations relatives au fonctionnement, à l'activité, au personnel et au public accueilli dans les structures médico-sociales.

Elle soutient les progrès en cours ou en projet dans le suivi dynamique des cohortes, notamment celui qui consiste à chaîner les remontées individuelles des bénéficiaires des prestations sur l'autonomie et les apparier à d'autres données en panel (notamment l'EDP) grâce au code statistique non signifiant (CSNS). Elle recommande aussi de continuer les investigations initiées entre les producteurs de l'enquête européenne Share (sur la santé, le vieillissement et le retraite),

le SSM Santé et Solidarité et l'Insee, par exemple en vue d'un appariement avec Fideli ou avec les données de soins de la Cnam.

Elle recommande également d'améliorer le dispositif de suivi des mobilités résidentielles des personnes âgées, qui permettrait de mieux comprendre le passage en institution, notamment en exploitant au mieux les informations sur le lieu de résidence (actuel et antérieur lorsque les personnes sont en établissement) dans les enquêtes et les données administratives, à chaque fois que cela est possible.

Pour suivre la population du grand âge dans son ensemble, la commission recommande de veiller à ce que cette population soit suffisamment représentée dans les enquêtes concernant les plus de 50 ans.

Avis 2. Mesurer le non-recours aux droits sociaux

Le non-recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non-recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Depuis la séance de la commission Services publics et services aux publics (SERPU) en 2019, le non-recours aux aides sociales a fait l'objet de nombreux travaux, donnant lieu à de multiples publications. Ce sujet, toujours d'actualité, soulève des enjeux majeurs liés à la mesure et à l'identification des populations concernées.

L'étude du non-recours repose non pas sur la mise en place d'enquêtes, mais sur la modélisation, basée sur l'utilisation des sources administratives. Le modèle INES, un outil central dans ce domaine, permet d'estimer le non-recours en combinant des données administratives et des hypothèses statistiques. Cependant, identifier précisément les populations éligibles reste une tâche complexe, en raison des nombreuses variables qui influencent l'accès et l'usage des prestations.

Depuis 2019, les travaux menés ont exploré le non-recours à différents types de prestations sociales, mais la demande sociale continue d'évoluer. Ce besoin incite à élargir le champ des investigations, en s'intéressant à d'autres formes d'aides encore peu étudiées, tel que le non-recours à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou à certaines aides fiscales.

Ressources et initiatives

Drees, Direction de la SS, CNAV, CNAF, Insee, Samu social	Projet d'amélioration de la mesure du non-recours aux prestations sociales
Observatoire des non-recours aux droits et services	Observatoire de l'Université Grenoble-Alpes qui a pour but d'observer, d'analyser et de diffuser des connaissances relatives aux non-recours dans les domaines des prestations sociales, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'autonomie, de la médiation sociale, des déplacements, de la lutte contre les discriminations, etc

Publications

2024	Drees : « Prendre soin de sa santé pendant les études – Une immersion dans le rapport des étudiants à leur couverture santé » – <i>Les Dossiers de la Drees</i> , n° 121, septembre
------	---

2023	Drees : « Prestations sociales : pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d'information » - <i>Études et Résultats</i> n° 1263, avril
2023	Drees : « Le recours et le non-recours à la complémentaire santé solidaire - Une étude qualitative des profils et des trajectoires des bénéficiaires » – <i>Les Dossiers de la Drees</i> , n° 107, mars
2022	Drees : Colloque : Le non-recours aux prestations sociales en France et en Europe
2022	Drees : « Evaluation du non-recours au minimum vieillesse des personnes seules » – <i>Les Dossiers de la Drees</i> , n° 97, mai
2022	Drees : « Quantifier le non-recours aux <i>minima</i> sociaux en Europe - Un phénomène d'ampleur qui peine à susciter le débat » – <i>Les Dossiers de la Drees</i> , n° 94, mars
2022	Drees : « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats » – <i>Les Dossiers de la Drees</i> , n° 92, février
2020	Drees : « Le non-recours aux prestations sociales - Mise en perspective et données disponibles » – <i>Les Dossiers de la Drees</i> , n° 57, juin

Le non-recours aux droits sociaux, en commission SERPU

2019 1 ^{er} semestre	Drees : État des lieux des données existantes, projets en cours et à venir École d'Économie de Paris : Une expérimentation sur le non-recours aux aides sociales Observatoire du Samu social et CNRS : Le non recours aux hébergements sociaux
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission SERPU du 1^{er} semestre 2019

Depuis le dernier examen en commission, de réelles avancées ont été réalisées dans la définition du phénomène de non-recours et la qualité de sa mesure statistique, grâce à une meilleure appréhension des sources de données existantes (enquêtes spécifiques, données administratives, et leurs appariements) et au travail en partenariat mis en œuvre entre les différents producteurs de données.

Les avancées concernent principalement la mesure du non-recours aux prestations monétaires qui s'appuie sur l'appariement des sources d'enquêtes et des sources administratives menées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Parallèlement, l'évaluation de l'expérimentation « Rendez-vous des droits élargis » (Caisse nationale des allocations familiales, Pôle emploi, École d'économie de Paris et Drees) a contribué à la réflexion sur les raisons du non-recours en repérant des éléments explicatifs individuels et contextuels.

Par ailleurs, le non-recours aux hébergements sociaux a fait l'objet de travaux menés par l'Observatoire du Samu social de Paris, en partenariat avec l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), mettant notamment en évidence l'importance de prendre en compte l'environnement dans lequel vivent les personnes.

Les travaux de la Drees, de la Cnaf et de l'Insee pour 2019-2020 visent à améliorer la mesure du non-recours avec l'utilisation de modèle de microsimulation et d'appariements de données administratives. L'objectif est d'approfondir les analyses sur le non-recours avec des données plus précises sur la population éligible, et d'appliquer cette approche à une variété de prestations monétaires (RSA et prime d'activité, congés parentaux, pensions de retraite, minimum vieillesse, prestations pour personnes âgées). D'autres dimensions du non-recours sont encore peu

explorées, comme le non-recours à certains services publics, à certaines prestations en nature et à certaines prestations monétaires.

La Commission encourage fortement les travaux sur ces sujets pour une meilleure connaissance statistique, et préconise de faire un nouveau point en 2021.

Retraite

Avis 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leursancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Au second semestre 2020, la commission SERPU a abordé le système d'information statistique sur les retraites. Ce dispositif, reposant sur des enquêtes et des sources administratives, a marqué des progrès notables ces dernières années. Parmi elles, l'élargissement du champ de l'échantillon interrégime des retraités et la mise en œuvre du RGCU en 2022 renforcent la qualité des données. La collaboration entre acteurs constitue une force majeure du système. Conformément aux recommandations de la commission, l'ouverture des données de la Drees en open data a également été réalisée. Enfin, des développements prometteurs, tels que l'appariement des données avec la DSN et l'intégration de nouvelles sources au RGCU, ouvrent des perspectives ambitieuses sur un sujet qui reste d'actualité.

Sources et outils

Annuelle	Drees : enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR)
Annuelle	Drees : enquête sur les allocations du minimum vieillesse
Annuelle	Drees : enquête Retraite supplémentaire facultative
2020-2024	Échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2020
2022	Cnav, Agirc-Arrco : RGCU (répertoire de gestion des carrières unique)
2021	Drees, Conseil d'orientation des retraites (COR), Direction de la Sécurité sociale (DSS), CNAV, Service des retraites de l'État (SRE), Caisse des dépôts et consignations (CDC), gestionnaire de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), AGIRC-ARRCO, Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRPSNCF) : Enquête sur les motivations de départ à la retraite (enquête tous le 4 ans environ)
	Drees : Modèle Ancetre
	Drees : Modèle Trajectoire

Publications

2024	Drees : « Les retraités et les retraites » – <i>Panorama annuel</i>
2024	Cnav : <i>Recueil statistique</i>
2024	Cnav : « Âge de départ à la retraite et âge de cessation d'activité – étude des générations 1950 et 1954 »
2024	Conseil d'orientation des retraites : « le suivi statistique du système de retraite » – <i>document de travail</i>

2022	Drees : « Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules » – <i>Les Dossiers de la Drees</i> , n° 97, mai
------	--

Les avancées du système d'information statistique en matière de retraite, en commission SERPU

2020 2 ^d semestre	Vues... ... du SSM Santé/Social (Drees) ... du Gip Union-Retraite ... de la Caisse nationale d'assurance vieillesse ... du Service des retraites de l'État / DGFIP
------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission SERPU du 2^d semestre 2020

La commission a pris connaissance du système statistique en matière de retraites.

Elle constate que le système s'est étoffé depuis la dernière commission consacrée à ce sujet en octobre 2016, notamment en termes d'évolution et d'enrichissement des enquêtes et des études et souligne les différents ponts créés entre les producteurs de données et la complémentarité des approches (données sur le minimum vieillesse de la Cnav pour enrichir le fichier Filosofi de l'Insee ou des enquêtes auprès des ménages, données individuelles retraite de la Cnav pour échantillonner ou enrichir des enquêtes de la Drees (bénéficiaires de *minima* sociaux, motivations de départ à la retraite, Care), ou encore comme base d'appariement pour retracer des carrières ou des parcours (cohorte Constances), prise en compte des fonctionnaires dans le modèle Prisme de la Cnav.

La commission souligne et encourage la mise en place d'outils permettant d'avoir une vision globale des carrières des assurés comme le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) qui devrait renforcer un pilotage stratégique des régimes de retraite ou la création par la Cnav d'une base regroupant les retraités salariés et indépendants, traduisant une transition progressive vers un champ de gestion unique.

Cependant, la commission considère que les données administratives existantes constituent une source insuffisamment utilisée et souhaite que leur exploitation statistique soit accrue, dans un partage d'intérêt statistique et de gestion.

La commission recommande que les données du RGCU soient accessibles à des fins de recherche avant la complétude de celui-ci.

Enfin, la commission encourage la conduite d'une réflexion sur le développement d'informations statistiques exhaustives inter régimes sur les retraités, à partir des besoins qui seront exprimés.

Education

Avis 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

Le suivi des parcours des jeunes dans le système éducatif a été présenté lors de la réunion de la commission SERPU du 1^{er} trimestre 2023. Cette présentation a mis en lumière les avancées réalisées entre 2019 et 2023, notamment grâce à la généralisation du numéro d'identification unique des élèves (INE) et à son extension à l'enseignement avec le dispositif INES. Ces identifiants permettent un suivi précis des élèves et étudiants tout au long de leur parcours éducatif, notamment via les dispositifs InserJeunes et InserSup.

Des développements prometteurs sont attendus grâce à l'appariement avec d'autres sources administratives, qui ouvriront la voie à un meilleur suivi de l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle. Les progrès prévus dans ce domaine figurent au programme 2024-2028 de la commission SERPU et devraient contribuer à enrichir les études et travaux des chercheurs sur l'insertion professionnelle des jeunes. Il sera néanmoins essentiel de veiller à ce que l'accessibilité des données pour les chercheurs reste une priorité, notamment par la mise à disposition des informations dans un lieu unique.

Développements de l'INE et d'INES

2017-2020	2017-2022-Depp : extension de l'immatriculation, élèves, apprentis, étudiants ...
2019-2021	Depp-Dares : dispositif InserJeunes
2019	Depp : Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005- publication
2020	Sies : exploitation du dispositif INES, immatriculation de tous les étudiants
2022	Sies : Développement du dispositif InserSup sur les trajectoires professionnelles des étudiants du supé
2022	Sies : refonte des indicateurs de réussite des étudiants à l'université
2022	Sies : déploiement de l'API StatutEtudiant

Publications

2024	Drees : Les retraités et les retraites – <i>Panoramas de la Drees</i> , annuel, édition 2024
2021	Depp : « Elèves en situation de handicap : que nous apprennent les données de la Depp » – <i>Synthèse de la Depp</i> , n°1, août

Le suivi du parcours des jeunes dans le système éducatif, en commission SERPU

2023 1 ^{er} semestre	Depp, Sies : Les avancées du système d'immatriculation des élèves, apprentis et étudiants Depp : Enrichissement du panel d'élèves en situation de handicap : La réussite au baccalauréat et l'accès à l'enseignement supérieur des élèves nés en 2001 Sies : Première évaluation de la réforme du premier cycle d'études de santé. Sciences Po, Ecole d'économie de Paris : L'évaluation des effets de l'internat d'excellence de Sourdon sur les études supérieures et l'insertion sur le marché du travail des élèves bénéficiaires
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission SERPU du 1^{er} semestre 2023

La commission Services publics et services aux publics a pris connaissance des avancées du système d'information sur les élèves et les étudiants et des travaux permettant d'améliorer le suivi du parcours des jeunes dans le système éducatif et vers l'emploi.

La commission salue les travaux réalisés pour la mise en place d'un identifiant national élève unique, non signifiant, permettant d'améliorer la qualité des données, notamment pour l'étude sur

des populations ciblées, et d'étudier les orientations et trajectoires scolaires des élèves, étudiants et apprentis jusqu'à leur insertion professionnelle. La commission encourage la construction de cohortes d'élèves et étudiants, nécessaires pour étudier plus finement la diversité des parcours.

Cet identifiant a rendu possible la tenue de travaux cherchant à mesurer l'effet des politiques publiques, comme la réforme du premier cycle de santé, ainsi que des travaux de recherche, comme celui sur l'évaluation à long terme des effets de l'internat d'excellence de Sourdun, fruit d'une étroite collaboration avec la statistique publique (Depp).

La commission a constaté également les progrès faits sur la qualité de la description des parcours scolaires dans les panels Depp, en particulier celui des élèves en situation de handicap. Sur ce dernier panel, elle se félicite de la connaissance de l'insertion dans l'emploi de ces jeunes qu'apportera l'enrichissement du panel avec les données d'InserJeunes. Elle recommande également d'approfondir la connaissance socioéconomique et familiale des élèves et des jeunes. Pour autant, la commission rappelle que ces opérations doivent non seulement être soigneusement encadrées juridiquement, afin de garantir l'anonymat des personnes, mais aussi précisément documentées et répondre au principe de nécessité et de proportionnalité.

Elle recommande de développer les partenariats entre chercheurs et service statistique public, pour que les données produites permettent une évaluation plus précise des dispositifs et des éclairages renouvelés dans de nombreux domaines de l'éducation.

Avis 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

La question de la connaissance du personnel de l'éducation nationale a été abordée par la commission SERPU au second semestre 2021. La Depp, principal producteur de données en la matière, a présenté les avancées réalisées entre 2019 et 2023. Ce dispositif repose sur une combinaison d'enquêtes, dont certaines menées dans un cadre international (comme l'enquête Talis), et de fichiers administratifs du ministère concernant son personnel.

L'unification des différents fichiers au sein d'une base statistique unique des agents (BSA) a marqué un progrès significatif sur la période. Cette base a également pu être enrichie par des appariements avec des sources externes au ministère, permettant des analyses plus approfondies, conformément aux recommandations de la commission.

Toutefois, l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) risque de conduire à une perte d'informations dans le système d'information sur les agents publics, ce qui pourrait limiter la qualité des appariements avec la BSA.

Sources et outils

2024	Depp : dernière édition de l'enquête internationale Talis sur le métier d'enseignant
2022 et 2024	Depp : enquête nationale de climat scolaire et de victimation à destination des enseignants du 1 ^{er} degré et directeurs d'écoles (2022) et à destination des enseignants du second degré (2024)
2022	Depp : dernière édition de l'enquête EPODE sur les pratiques enseignantes

2021	Depp : dernière édition de l'enquête PRAESCO sur les pratiques d'enseignement du français en CM2
2017-2020	Depp : constitution de la Base statistique des agents (BSA) et panel associé
	Depp : Bases Relais : photographie du service des enseignants du second degré (public et privé).
	Depp : Bases Concours
	Depp : Base de données sur la formation continue des enseignants
	Insee : Siasp (système d'information sur les agents du service public)
	Service des Retraites de l'État : Base Pensions
	Dares : Enquête CT-RPS (conditions de travail – risques psychosociaux)
	Insee : Enquête FPE (fonction publique d'Etat)
	Insee : Panel tous salariés

Publications

2024	Depp : « Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement du français, Praesco, en classe de CM2 en 2021 - <i>Note d'information</i> , n° 24.11
2021	Depp : « Bien être des enseignants : que nous apprennent les données de la Depp ? » - <i>Synthèse de la Depp</i>
2020	Depp : « Les différences d'expérience, d'ancienneté dans l'établissement, d'âge et de statut des enseignants du second degré par niveau de formation » - <i>Note d'information</i> , n° 20.12
2020	Depp : « Le métier d'enseignant : Pratiques, conditions d'exercice et aspirations » – <i>Education et Formations</i> n° 101, novembre
2020	Depp : « Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement, Epode, en 2018 au collège » - <i>Note d'information</i> , n° 20.23, juin

Les avancées du système d'information sur les personnels de l'éducation nationale et ses exploitations, en commission SERPU

2021 2 ^d semestre	Depp : Les systèmes d'information sur les personnels de l'EN : une richesse de données canalisée pour les exploitations Depp : Panorama des enquêtes menées par la Depp auprès des enseignants ENS et Université de Tours : Analyse des trajectoires d'emploi des enseignants contractuels à partir des données de la base statistique des agents (BSA) HEC Lausanne : Affectation des enseignants aux établissements scolaires
------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission SERPU du 2^d semestre 2021

La commission Services publics et services aux publics a pris connaissance des avancées en matière de connaissance du personnel de l'Éducation nationale.

La commission salue les avancées réalisées, depuis le dernier examen en 2015, dans la structuration du système d'information sur les personnels de l'Éducation nationale, avec la création de la base statistique des agents (enseignants et autres personnels) reposant sur des nomenclatures uniques pour tous les personnels, facilitant ainsi les exploitations. Elle encourage les appariements susceptibles d'enrichir cette base avec des données thématiques (concours, affectations, formation continue...) et la poursuite du panel exhaustif qui en est issu pour rendre compte de la diversité des parcours. De plus, elle invite les producteurs à faire œuvre de pédagogie pour inciter les acteurs de terrain à se saisir davantage des résultats des études sur ces sujets. Elle

recommande d'ouvrir plus largement ces données aux chercheurs et d'en faciliter l'accès en vue de favoriser les analyses, en particulier celles destinées à éclairer les politiques d'éducation.

Justice et sécurité

Avis 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

La commission SERPU a consacré deux réunions au thème du système d'information sur les données de sécurité, en 2019 puis en 2022, mettant en lumière les avancées et les défis des statistiques de la justice et de la sécurité intérieure.

Reposant sur deux piliers complémentaires – les remontées administratives et les enquêtes, notamment celles de victimation menées par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure –, ce système a connu des améliorations significatives au fil du temps.

Cependant, un constat préoccupant avait émergé en 2019 : un manque de cohérence apparent entre les données enregistrées par la police et la gendarmerie et les décisions de justice.

Sur la période, plusieurs réformes ont été mises en œuvre et devraient remédier à cette situation à moyen terme, notamment le déploiement progressif de la « procédure pénale numérique », initié en 2021 et dont la généralisation sur l'ensemble du territoire est prévue pour 2025. Cette transformation majeure sera facilitée par l'introduction, dès 2025, d'un identifiant unique permettant de suivre une affaire tout au long de son parcours, depuis le dépôt de plainte jusqu'à l'exécution d'une éventuelle peine.

Parallèlement, des progrès notables en matière d'ouverture des données au public ont été réalisés. En 2023, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a ouvert un accès élargi à des données fiabilisées, désormais disponibles en open data, open source et via des outils de data visualisation. De plus, l'accès des chercheurs aux données judiciaires, jusqu'ici limité, devrait se développer grâce à une sécurisation juridique permettant d'exploiter les données détaillées issues des procédures en cours.

Un projet ambitieux d'appariement statistique a également été lancé en 2023. Mené conjointement par le SSMSI et le SSM Justice, ce chantier vise à établir des correspondances précises entre les procédures ouvertes par les forces de l'ordre et les affaires traitées par le ministère de la Justice.

Ces efforts concertés, portés par les SSM des ministères de l'Intérieur et de la Justice, témoignent de la collaboration étroite entre ces deux services et répondent aux recommandations émises par la commission SERPU lors des deux réunions de 2019 et 2022. Ils traduisent une volonté claire d'améliorer l'intégration, la cohérence et l'accessibilité des données de sécurité et de justice en France. Cette thématique, qui nécessite des travaux de longue haleine, fera à nouveau l'objet d'attention dans le programme 2024-2028 de la commission SERPU.

Sources et outils

À partir de 2020 jusqu'à 2024	Déploiement du programme « procédure pénale numérique (PPN) » et de l'Identifiant de dossier judiciaire (IDJ) commun aux ministères de la Justice et de l'Intérieur
	SSMSI : Base statistique Infractions
	SSMSI : Base victimes
	SSMSI : Base infractions
	SSMSI : Base compteurs communaux
2022	SSMSI : enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)
2021	SSMSI : enquête européenne Genre et sécurité (GENESE)
2007 à 2019, 2021	SSMSI, Insee, ONDRP : enquête Cadre de vie et sécurité
	SSM justice : données administratives du casier judiciaire
	SSM justice : données des applications de gestion de la filière pénale (Cassiopée, APPI, Genesis)
	SSM Justice : panel des jeunes suivis en justice
	SSM Justice : « enquêtes décisions » auprès des juridictions

Publications

2024	SSM justice, SSM défense « Les petits délits n'échapperont plus aux poursuites statistiques » – <i>Le blog de l'Insee</i>
2023	SSMSI : Méthodologie de l'enquête Genre et Sécurité (Genese) – <i>Interstats Méthode</i> n° 21
2020	SSMSI « Délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et enquête statistique de victimation : deux outils indissociables pour mesurer une même réalité » – <i>Le blog de l'Insee</i>

Vers une ouverture des données pénales ? et évolution du système d'information relatif aux données sur la sécurité, en commission SERPU

2019 2 ^d semestre	SSMSI et SSM justice : État des lieux des données existantes Commission d'accès aux données administratives : L'accès et du traitement des données de justice Direction de la protection des données, ministère de la Justice : Le point de vue du ministère de la Justice sur la protection des données Service interministériel des Archives de France : Le point de vue des archives publiques
2022 2 ^d semestre	SSMSI et SSM justice : Les travaux d'appariement entre plaintes côté police/gendarmerie et décisions de justice Ministère de l'Intérieur : La procédure pénale numérique : vers un identifiant unique des affaires Université de Bristol : De l'intérêt d'un identifiant unique police-justice dans l'étude de la sphère pénale en France

Avis de la commission SERPU du 2^d semestre 2019

Les deux services en charge des données pénales ont dressé un état des lieux des sources statistiques, qui comprend une valorisation de différentes bases administratives et notamment le fichier statistique du casier judiciaire national élaboré le SSM de la Justice, les données issues de l'enregistrement des plaintes par les services de police et de gendarmerie nationales du ressort du SSM de la sécurité intérieure, ou des données d'enquête, comme celles de l'enquête « Victimation Cadre de vie et sécurité ». Une présentation des évolutions en cours et à venir a complété cet état des lieux.

La commission encourage les initiatives envisagées. Par ailleurs, afin de consolider le système d'informations sur les données pénales, elle préconise une articulation entre les données des deux services, qui permettrait d'assurer une continuité des observations dans le temps.

Avis de la commission SERPU du 2^d semestre 2022

La commission Services publics et services aux publics a pris connaissance de l'évolution du système d'information relatif aux données sur la sécurité.

Le Conseil national de l'information statistique et l'Autorité de la statistique publique ont déjà souligné l'importance d'un meilleur suivi statistique longitudinal des procédures pénales, depuis la plainte enregistrée par les services de police et de gendarmerie jusqu'à la réponse pénale. La difficulté actuelle à suivre dans le temps les affaires entrave en effet la capacité du service statistique public à décrire le parcours des procédures et des justiciables et empêche les chercheurs d'évaluer avec précision l'effet des politiques publiques du champ. Les deux instances ont ainsi appelé, ces dernières années, à un rapprochement au niveau individuel des données de procédures ou d'affaires de police/gendarmerie et de justice.

La commission soutient les projets en cours dans ce domaine. Les travaux d'appariement engagés par les deux services statistiques ministériels sur les homicides ont déjà permis de mieux comprendre les écarts entre les données des deux systèmes d'information et d'en améliorer la qualité, tandis que le système d'information statistique du ministère de l'Intérieur, relativement récent, monte en charge progressivement, avec des travaux conséquents d'amélioration de la qualité. Du côté du système d'information de la Justice, les expertises se poursuivent sur les statistiques produites.

La création d'un identifiant unique pour chaque affaire, en lien avec le développement progressif des procédures pénales numériques, contribuera à une meilleure mesure des procédures enregistrées par la police/gendarmerie et un meilleur suivi statistique de la procédure pénale. Ce dispositif sera déployé progressivement, avec un horizon de mise en œuvre pleinement opérationnelle attendue pour 2025. La commission engage donc les services à œuvrer pour sa mise en place rapide. La commission accordera une attention particulière à ce que ces données soient *in fine* accessibles aux chercheurs, pour leur permettre d'évaluer les politiques publiques en la matière.

Avis 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of*

crimes for statistical purposes, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

Avis 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

**Processus de sortie de la délinquance*

Les avis n°7 et n°8 ont été examinés conjointement lors de la réunion du premier semestre 2021 de la commission SERPU. Depuis, des avancées significatives qui répondent aux recommandations de la commission de 2021 ont été réalisées : en 2023, la nomenclature française des infractions (NFI) a été utilisée pour la première fois dans les statistiques sur les condamnations du ministère de la justice. Cette innovation a enrichi les fiches et tableaux du *Références Statistiques Justice*, les chiffres-clés de la justice issus du casier judiciaire national, ainsi que le rapport sur les condamnations. Une table de nomenclature a été élaborée pour convertir les « Natinfs » (Natures d'infraction) en NFI, avec une mise à jour prévue tous les trimestres.

De son côté, le SSMSI a pour la première fois produit, grâce à un financement européen, des données départementales sur huit indicateurs de délinquance, conformes à la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS).

Concernant le panel des jeunes, les travaux étaient en suspens depuis plusieurs années en raison de l'indisponibilité des données nominatives issues de Cassiopée. Une extraction dans le format requis, obtenue en juin 2023, a permis de lancer les premières étapes des appariements attendus. Les premiers croisements de données internes à Cassiopée étaient prévus pour 2024 afin de constituer une base initiale pour le panel des jeunes en matière de données pénales. Toutefois, aucun rapport n'a encore été publié pour souligner ces avancées. Ce thème restera donc à l'ordre du jour du prochain programme 2024-2028 de la commission SERPU.

Sources et outils

Cf. Avis n°6 de la commission SERPU

Publications

2024	SSM justice, SSM défense : « Les petits délits n'échapperont plus aux poursuites statistiques » – <i>Le blog de l'Insee</i>
2022	SSMSI : « Le défi de l'élaboration d'une nomenclature statistique des infractions » – <i>Courrier des statistiques N7</i>

Contraventions, délits et crimes, données et méthodes en commission

2021 1 ^{er} semestre	SSM Justice : Le projet de suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice SSM Justice : L'élaboration de la nouvelle nomenclature des infractions SSM Sécurité Intérieure : La mise en œuvre de la nouvelle nomenclature du point de vue du ministère de l'Intérieur... SSM Justice : ... et de celui du ministère de la Justice
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission SERPU du 1^{er} semestre 2021

Recommandation relative à l'avis n°7

La nomenclature française des infractions (NFI) est la déclinaison française de la nomenclature internationale ICCS (*International Classification of Crimes for Statistical Purposes*).

Elle a été élaborée sous la responsabilité de l'Insee au sein d'un groupe de travail interministériel regroupant les SSM de la sécurité intérieure (SSMSI) et de la justice (SDSE), le pôle d'évaluation des politiques pénales de la Direction des affaires criminelles et des grâces (DAGC) du ministère de la justice et les services opérationnels du ministère de l'Intérieur (Direction générale de la Police nationale et Direction générale de la Gendarmerie nationale).

La démarche a consisté, à partir de la nomenclature juridique pénale détaillée gérée par la DAGC, la NATINF, à établir une table de passage des 16 000 positions du contexte juridique français vers les quelque 300 postes de l'ICCS, conduisant ainsi à définir une nomenclature mixte entre un découpage statistique international par domaine de politique publique et une codification fine de la législation pénale, ce qui a nécessité de définir des choix conventionnels d'affectation des infractions élémentaires vers un seul poste ICCS.

Avant de permettre à terme de larges analyses quantitatives, l'utilisation de cette nouvelle nomenclature commune aux ministères de l'intérieur et de la justice exige préalablement des travaux méthodologiques et d'impact avant implémentation dans chacun des SSM : pour le SSMSI, la bascule des comptages d'infractions et des indicateurs conjoncturels vers la nouvelle nomenclature, l'adaptation des outils de saisie, une évolution des systèmes d'information ; pour la SDSE, la finalisation des tables de passage des nomenclatures pénales vers la NFI, l'adaptation des publications, la réropolation des séries.

A plus long terme, des études conjointes des deux SSM amélioreront le suivi de certains champs infractionnels de la NFI (délinquance environnementale, délinquance économique et financière...).

La commission salue l'élaboration de la nomenclature française des infractions, dont elle approuve le résultat. Elle recommande qu'une communication adaptée accompagne la mise en œuvre de cette nouvelle nomenclature et l'adaptation corrélative des publications, sous la forme de documents méthodologiques explicitant les tables de passage et les comparaisons entre les séries qui en résultent. Elle encourage les études sur les comparaisons internationales que devrait permettre la mise en œuvre de cette nomenclature et souhaite être informée des résultats de ces études.

Recommandation relative à l'avis n°8

Le prochain panel des jeunes suivis en justice, résulte d'une réactivation du panel des mineurs, produit de 2005 à 2008, à la suite du récent accès aux données nominatives du fichier Cassiopée (Chaîne applicative supportant le système d'information orienté Procédures pénales et Enfants) qui permet de connaître la réponse judiciaire et le circuit de la procédure utilisée.

Élaboré par appariement entre le panel des jeunes élargi aux individus de moins de 26 ans au moment des faits, les données issues de Cassiopée pour le champ pénal et celles issues de Wineurs pour le champ civil, ce panel constituera un référentiel et une base statistique pour la réalisation

d'études et d'analyse des parcours judiciaires des jeunes, en particulier des jeunes délinquants, au-delà même de leurs 18 ans.

La commission encourage les travaux relatifs au panel des jeunes suivis en justice. Elle recommande la pérennisation de ce panel et un élargissement progressif de son périmètre par des appariements successifs visant à l'enrichir et à compléter la connaissance des parcours.

Services publics

Avis 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Cet avis n'a pas été abordé lors des réunions de la commission SERPU. La définition d'indicateurs de qualité des services reste une problématique complexe, nécessitant une mutualisation des pratiques entre les différents services statistiques ministériels associés à la commission. Une approche structurée, par exemple à travers la création d'un groupe de travail sous l'égide du Cnis, pourrait faciliter ce processus.

Le sujet demeure toutefois une priorité et sera intégré dans le prochain programme, au sein d'une thématique plus large consacrée à l'accès et à la qualité des services publics.

Commission Système financier et financement de l'économie

Les travaux de la commission Système financier et financement de l'économie (SYSFI) pour la période 2019-2023 ont abordé diverses facettes interconnectées du système financier et des formes de financement, reflétant la complexité et l'évolution rapide de ce domaine. Au cœur de ces travaux, on retrouve une analyse approfondie du système financier français, tout en reconnaissant son imbrication dans un contexte international. La commission a souligné le rôle proactif de la statistique publique française, qui non seulement s'adapte aux normes internationales, mais contribue également à les façonner. Ceci est notamment illustré par son implication dans le système d'attribution du LEI (*Legal Entity Identifier*) et sa participation active à l'initiative de comblement des lacunes en matière de données (*Data Gap Initiative - DGI*).

La commission s'est particulièrement intéressée à l'émergence de nouvelles formes de financement, s'inscrivant dans les grandes tendances de transformation numérique et de transition écologique. Le suivi des Fintech et le développement de la finance verte (*Greenfin*) ont été des sujets clés, reflétant les mutations profondes du paysage financier.

Ces thématiques, encore en développement, promettent des avancées significatives dans les années à venir, notamment grâce aux réflexions menées au sein d'instances internationales comme la DGI-III. Les réunions de la commission ont permis de mettre en lumière les défis liés à ces nouvelles formes de financement, notamment en termes de définition, d'identification et de méthodologie de suivi. Cependant, il reste encore des progrès à faire concernant l'évaluation concrète de l'impact économique et financier de ces innovations, un aspect crucial pour une compréhension complète de leur rôle dans le système financier moderne. Il s'agira donc de revenir sur ces thématiques dans le programme 2024-2028.

Un fil conducteur important des travaux de la commission a été l'amélioration de l'accès aux données financières pour les chercheurs. Des progrès notables ont été réalisés dans ce domaine, avec la mise à disposition des données de l'Open data room de la Banque de France via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) et le lancement d'initiatives européennes de partage de données entre pays.

Système financier

Avis 1. Suivre la mise en œuvre du LEI (Legal Entity Identifier)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

Lors de sa séance de l'automne 2019, la commission Système financier et financement de l'économie a effectué un bilan approfondi sur le déploiement du LEI (*Legal Entity Identifier*). Bien que ce sujet ait fait l'objet d'une documentation détaillée en 2019, force est de constater qu'au cours des années suivantes, les données statistiques concernant l'évolution du nombre d'entités ayant obtenu un LEI sont demeurées insuffisantes. De même, l'évaluation de l'impact concret du LEI sur l'amélioration de la transparence des transactions financières internationales reste limitée en raison d'un manque de données actualisées et exhaustives. Cette situation souligne la nécessité d'un suivi plus rigoureux et d'une collecte de données plus systématique pour mesurer efficacement les progrès et l'efficacité de cette initiative majeure dans le domaine de l'identification des entités juridiques à l'échelle mondiale.

Ressources

Insee	https://lei-france.insee.fr/index
GLEIF	https://www.gleif.org/fr

Publications

2024	France LEI : « Le rôle de l'adoption des numéros LEI dans la croissance économique »
2023	GLEIF : « Les LEI en chiffres : le Système international de LEI poursuit son expansion »

Les avancées sur le Legal Entity Identifier (LEI) : point après le lancement de la seconde étape, en commission SYSFI

2019 2 ^d semestre	Insee : La couverture des entités françaises par le LEI Banque de France : Les progrès internationaux du LEI AMF : Retour d'expérience du LEI : exemple des reportings reçus par l'Autorité des marchés financiers (AMF)
------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission SYSFI du 2^d semestre 2019

La commission a pris connaissance de la montée en puissance de l'utilisation des identifiants LEI (*Legal Entity Identifier*) après le lancement de la seconde phase et de son impact sur l'Insee en tant

qu'émetteur local. Le nombre d'immatriculations, marqué par une forte croissance liée aux nouvelles exigences de reporting réglementaire, se caractérise par une augmentation de la part des sociétés indépendantes, des sociétés non financières et fait apparaître une forte proportion de PME. La Banque de France a présenté les évolutions internationales visant à améliorer la qualité de la base LEI, parmi lesquelles on peut citer :

- la mise en place d'un indicateur de qualité pour chaque LEI,
- un mapping avec les identifiants nationaux.

Elle a également présenté une utilisation de la base LEI pour décrire les centre off-shores.

Par ailleurs, l'AMF (Autorité des marchés financiers) a fait ressortir l'utilité du LEI pour la transparence et la régulation des transactions financières.

La commission souligne la qualité des travaux menés et encourage les pistes d'amélioration évoquées qui sont :

- l'ajout d'une catégorie juridique spécifique pour les fonds sans personnalité morale ;
- l'intégration de l'identifiant LEI dans les répertoires Sirene et Sirius et les registres de l'ACPR et de l'AMF ;
- l'intégration des évolutions demandées par les instances internationales de pilotage du LEI (le ROC – comité de surveillance réglementaire – et la GLEIF – Global LEI Foundation).

Avis 2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la Data Gaps Initiative du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique -MSU) ou le rôle de l'Esmu, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques

Le thème du suivi de l'activité financière internationale a été traité de manière approfondie lors de la réunion du 1^{er} semestre 2023 de la commission Système financier et financement de l'économie. Les présentations, principalement assurées par la Banque de France, ont mis en lumière des études basées sur de nombreuses sources de données, dont une part importante provient de bases de données internationales. La Banque de France et l'Insee ont activement participé aux initiatives internationales visant à combler les lacunes en matière de données financières. Ces institutions ont notamment contribué aux travaux de la Data Gaps Initiative (DGI) du G20, un projet lancé initialement en 2009 pour répondre aux défis révélés par la crise financière mondiale.

En 2021, une nouvelle phase de cette initiative, la DGI-3, a été lancée avec 14 recommandations ciblant quatre domaines statistiques prioritaires : le changement climatique, les informations sur la distribution des ménages, la fintech et l'inclusion financière, ainsi que l'accès aux sources de données privées et administratives et le partage de données.

Cette nouvelle initiative vise à fournir des données essentielles pour élaborer des politiques économiques plus efficaces face aux défis contemporains. Les travaux menés par l'Insee et la Banque de France dans le cadre de cette initiative internationale seront présentés à la commission Système financier dans le cadre du programme 2024-2028.

Sources et outils

World Input-Output Database (WIOD)	Base de données environnementale qui couvre 43 pays et 56 secteurs, avec des données de 2000 à 2014. Projet développé sur financement de la Commission européenne
Base de données TiVA (Trade in Value Added)	OCDE : base de données d'indicateurs
IDE : enquête sur les investissements directs à l'étranger	Enquête de la Banque de France
Données sur le commerce de biens	DGDDI
Données sur le commerce de services	Banque de France
Données sur les dettes transfrontalières	Banque de France
LIFI : Liaisons capitalistiques des entreprises	Insee
EuroGroup Register (EGR)	Eurostat : répertoire des groupes internationaux ayant des activités en Europe

Publications

2024	Banque de France / Insee : Flux d'investissements directs selon le pays de première contrepartie Données annuelles de 2011 à 2023
2024	Banque de France : La position extérieure nette en investissements directs est structurellement positive

Les outils de la statistique publique pour mesurer l'internationalisation des financements, en commission SYSFI

2023 1 ^{er} semestre	1. Comptabilité nationale et fiscalité Banque de France : La comptabilité nationale et l'appréhension des transactions internationales : le cas du PIB irlandais Banque de France : Les trois canaux de l'évitement fiscal des entreprises : le cas de la France 2. Investissements directs étrangers et titres Banque de France : Compilation des données d'investissements directs étrangers en France : état des lieux de la collecte et enjeux méthodologiques, Banque de France : Les progrès dans la connaissance des détentions de titres Cepii : Point de vue des utilisateurs
-------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission SYSFI du 1^{er} semestre 2023

Le développement des firmes multinationales s'appuie sur d'importants investissements directs étrangers. Le financement des entreprises multinationales par l'intermédiaire de filiales étrangères, notamment des sociétés écrans situées dans des paradis fiscaux, peut masquer leur véritable localisation économique dans les statistiques officielles. La commission a pris connaissance des outils de la statistique publique pour mesurer l'internationalisation des financements de l'économie. L'observation de l'activité des firmes multinationales est au centre des principaux dispositifs de mesure au sein de la comptabilité nationale et de la balance des paiements,

comprenant entre autres la collecte des données sur les investissements directs étrangers en France et sur les détentions de titres. Les enjeux sont multiples : mesure de l'évitement fiscal, exposition financière, réaction aux chocs et structure des chaînes de valeur mondiales, localisation des investissements et actifs immatériels, exposition géographique par l'activité des filiales, investissements directs à l'étranger et nationalité des entreprises, et données sur les détentions de titres. Le cas emblématique du PIB irlandais et au-delà de l'UE montre qu'il y a aussi un enjeu d'interprétation des statistiques de comptabilité nationale. Les avancées dans la connaissance des centres financiers offshore (« paradis fiscaux »), comme la nécessité d'une plus grande maîtrise de la souveraineté nationale, donc de la connaissance des chaînes de valeur développées par les firmes multinationales, sont des illustrations importantes de ces enjeux. Les stratégies d'évitement fiscal constituent non seulement une distorsion des flux, mais aussi conduisent par exemple à surestimer le montant des investissements directs étrangers dans le cas de réinvestissement dans le pays d'origine après transit par des paradis fiscaux.

Depuis mai 2016 et la présentation des données sur les centres financiers offshore devant cette même commission du Cnis, de nombreux progrès ont eu lieu dans l'observation, en particulier portés par l'approfondissement de la mise en place du LEI (*Legal Entity Identifier*), identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers. Mais le sujet reste complexe et de nombreux organismes nationaux et internationaux poursuivent des travaux méthodologiques afin d'améliorer le recueil de données et les outils pour mieux tracer le développement des firmes multinationales dans les trois dimensions : l'activité des multinationales à l'étranger (et sur le territoire national), le réseau de filiales et les liens capitalistiques, et les transactions entre filiales et avec des tiers. La commission se félicite de ces avancées et encourage les acteurs de la statistique publique dans leurs efforts pour mieux appréhender l'effet de l'activité des firmes multinationales sur la comptabilité nationale et le calcul des agrégats, ainsi que la place des centres offshore dans l'économie mondiale via l'évitement fiscal notamment. Elle appuie les travaux européens visant le développement du répertoire européen des firmes multinationales, au-delà des seules firmes financières et firmes non financières intervenant sur le marché financier, permettant d'améliorer l'identification des pays détenteurs des titres et l'origine des investissements à l'étranger.

Avis 3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (*shadow banking*)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

La thématique de la finance non bancaire, notamment le rôle des sociétés de gestion dans le financement de l'économie, a fait l'objet d'une attention particulière lors de la commission système financier au printemps 2019. Les analyses présentées s'appuyaient principalement sur des données de la Banque de France. Depuis, l'accessibilité aux données a connu une avancée significative : depuis avril 2022, les chercheurs peuvent accéder aux données de la Banque de France via le Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD).

Cette évolution facilite considérablement l'accès à des données sensibles pour la recherche, ouvrant de nouvelles perspectives d'études.

Malgré cette amélioration notable, l'obtention de données actualisées sur la contribution des sociétés de gestion au financement de l'économie française reste un défi.

Sources et outils

FIBEN : Fichier bancaire des entreprises	Banque de France
LIFI : Liaisons capitalistiques des entreprises	Insee
EuroGroup Register (EGR)	Eurostat : répertoire des groupes internationaux ayant des activités en Europe

Publications

2024	Banque de France : Panorama financier des OPC – publication trimestrielle
2023	AMF : chiffres clés 2022 de la gestion d'actifs

La place des sociétés de gestion dans le financement de l'économie française, en commission SYSFI

2019 1 ^{er} semestre	HEC : Introduction : problème et enjeux Banque de France : Les données dites « en qui-à qui » issues de la comptabilité nationale Banque de France : Les détentions non résidentes sur les émissions des sociétés non financières (SNF) Banque de France : Les liens capitalistiques issus des bases de la Direction des entreprises Cepii : Échanges – discutant
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission SYSFI du 1^{er} semestre 2019

La commission a examiné le dispositif d'informations sur la place des sociétés de gestion dans le financement de l'économie française.

D'une part, les comptes « en qui - à qui » recensent les instruments financiers par catégorie d'acteurs économiques et présentent dans des tableaux synthétiques les sources de financement de ces titres par catégorie d'acteurs économiques à la façon des matrices input-output. Ces tableaux permettent d'isoler les organismes de placements collectifs (OPC) dans la détention des titres de créance (ou de dette) et des actions des sociétés non financières (SNF). Cependant, plus de la moitié du financement des SNF est faite à l'étranger, pour lequel les comptes « en qui – à qui » ne fournissent aucun élément désagrégé par catégorie d'acteurs.

D'autre part, la Banque de France dispose de bases de données « titre-à-titre » qui permettent d'identifier les détenteurs de titres des SNF (et autres) d'une part, et les titres détenus par les OPC d'autre part. Cependant, le périmètre des données inclut principalement des détenteurs français.

Enfin, la base des obligations déclaratives sur les liens capitalistiques qui alimentent le dispositif d'information Liaisons financières (Lifi) de l'Insee permet de déterminer les liens capitalistiques entre les sociétés. Cependant, la déclaration n'est obligatoire que pour les participations supérieures à 10 % du capital détenu pour la plupart des acteurs, donc les sociétés de gestion ne sont qu'imparfaitement couvertes. D'autre part, la base permet a priori d'identifier seulement le premier lien de détention pour les détenteurs non résidents.

Cette description partielle du financement des entreprises françaises par les sociétés de gestion et fonds d'investissement étrangers peut être complétée à partir des données collectées par d'autres pays.

La commission encourage les initiatives contribuant à compléter cette description, en particulier, par l'utilisation de bases des autres membres de la zone euro, équivalentes à celles dont dispose la Banque de France (Protide en particulier). Concernant les données relatives aux fonds d'investissement, il pourrait être pertinent d'harmoniser la présentation des acteurs financiers et des liens géographiques entre les deux sources Banque de France et Banque centrale européenne (BCE). Par ailleurs, la commission demande à être tenue informée des compléments statistiques dans la présentation des acteurs financiers et des liens géographiques qui seront apportés au niveau national et européen compte tenu des travaux planifiés à cet égard.

La commission souligne que les données existantes françaises sont accessibles aux chercheurs via l'Open data room (ODR) et le comité d'accès aux données de la Banque de France et salue les nombreux progrès faits en la matière. Elle encourage un accès équivalent aux bases de la BCE qui rassemblent les données granulaires des différentes banques centrales de la zone euro. Enfin, elle appelle à une étude de faisabilité pour faciliter l'utilisation combinée par les chercheurs des bases de la Banque de France disponibles via l'ODR et les bases de l'Insee disponibles via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Financement de l'économie

Avis 4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

La compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie a été abordé lors de la commission Système financier de l'automne 2020, sous l'angle de l'accessibilité aux données granulaires financières. En France, des avancées significatives ont été réalisées dans ce domaine, notamment grâce au rapprochement de l'Open data room de la banque de France avec le CASD en 2022.

Dans un contexte international, des initiatives ont été mises en place pour favoriser l'échange de données entre pays avec des initiatives telles que l'Inexda ou Anacredit. Malgré ces progrès, l'accès à des informations actualisées sur l'évolution de ces initiatives reste un défi.

Ressources

AnaCredit	Banque Centrale Européenne
Ibexda	Initiative internationale à laquelle participent, entre autres, la Banque centrale Européenne, la Banque de France, Eurostat...
Idan	Réseau de 4 partenaires européens de partage de données granulaires

Accès aux données granulaires financières : évolutions récentes, en commission SYSFI

2020 2 ^d semestre	Banque de France : Introduction : les enjeux de la collecte granulaire de données financières et bancaires <u>1. Les données financières granulaires françaises</u> Banque de France : Innovations dans l'accès aux données de la Banque de France via l'Open data room CASD et Banque de France : Appariement des données : le projet de collaboration Banque de France <u>2. Utilisation des données financières granulaires en Europe</u> CASD : Introduction : les données individuelles disponibles au niveau européen Banque de France : Le projet Inexda (International Network for Exchanging Experience on Statistical Handling of Granular Data) Banque de France : Le projet AnaCredit de l'Union européenne
------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission SYSFI du 2^d semestre 2020

L'exploitation statistique du gisement d'informations individuelles bancaires et financières produit à des fins de régulation et d'évaluation des politiques a constitué une « révolution » dans les années post-crise de 2008-2009. Ces données granulaires au niveau des ménages ou des firmes sont devenues un outil clé dans l'analyse empirique, car elles permettent d'identifier les mécanismes sous-jacents aux grandes relations économiques et de mieux cerner la distribution des risques afin d'appréhender les enjeux de stabilité financière. Depuis quelques années, des travaux sont en cours tant au niveau national qu'au niveau européen pour développer le recours à ces données et la commission a estimé qu'il était pertinent de faire le point sur ce sujet.

Les interventions de la Banque de France et du CASD (centre d'accès sécurisé aux données) mettent en lumière deux grands enjeux pour la statistique publique dans la mise à disposition de ces données. Le premier est celui de leur accès. En France, les deux sources principales sont les bases de la Banque de France, mises à disposition via l'Open data room et celles de l'Insee, disponibles via le CASD. Dans la continuité des recommandations de la réunion du 23 mai 2019, la commission souligne qu'un projet de rapprochement des accès est en cours de discussion, dont l'objectif serait de permettre aux chercheurs de disposer au sein d'un même environnement des données granulaires financières avec des données socio-économiques. Le second enjeu de disponibilité concerne le cloisonnement national des données, qui rendait difficile jusqu'à récemment l'appréhension globale des enjeux internationaux. Il existe depuis peu plusieurs projets visant à rapprocher des sources nationales et à les agréger au niveau européen (AnaCredit sur l'enrichissement des données sur le crédit, SHS, Riad, Emir).

La commission soutient fortement ces initiatives qui visent à faciliter un accès aux données transdisciplinaires intégrant les aspects financiers et à encourager l'ouverture aux données européennes, compte tenu de leur qualité, pour tous les travaux à finalité de recherche scientifique, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des enjeux économiques internationaux. Elle souhaite être informée de la progression des travaux sur ce sujet, notamment sur l'instruction des questions juridiques relativement à l'accès aux données par les chercheurs et à la protection de leur confidentialité dans leur usage.

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la fintech, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

La commission Système financier et financement de l'économie a consacré une séance au printemps 2022 pour examiner la situation de la Fintech. Cette réunion a mis en lumière les défis liés à l'identification et au suivi de ce secteur émergent. En effet, la Fintech souffre actuellement d'un manque de définition officielle, et les outils traditionnels de classification économique, tels que les normes de comptabilité nationale et la Nomenclature d'activités française (NAF), ne permettent pas de catégoriser précisément ces activités innovantes. Malgré ces obstacles, l'importance croissante de la Fintech dans le contexte de la transformation numérique actuelle ne peut être ignorée. Son potentiel de développement significatif dans les années à venir souligne la nécessité de poursuivre les efforts de compréhension et d'encadrement de ce phénomène. Cette problématique dépasse les frontières nationales, comme en témoigne son inclusion dans l'initiative "Data Gap III" du G20, visant à combler les lacunes en matière de données financières. Reconnaissant l'importance de ce sujet, la commission a décidé de maintenir la Fintech à l'ordre du jour de son programme 2024-2028.

Publications

G20 : Data Gap Initiative III

FMI : *Impact of Fintech on Macroeconomic Statistics*

Les « fintechs » ou comment appréhender la transformation numérique de l'activité bancaire et financière, en commission SYSFI

2020 1 ^{er} semestre	Banque de France : Distinction des « fintechs » dans les nomenclatures et dans les statistiques macro-économiques Banque de France : Identification des fintechs par l'intelligence artificielle Université Paris 1 : Les données de la recherche pour comprendre les fintechs
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission SYSFI du 1^{er} semestre 2020

Force est de constater qu'il n'existe pas de définition légale de la fintech qui est une notion évolutive, dont les contours et la nécessaire prise en compte font l'objet de discussions tant pour ce qui concerne la rénovation en cours des nomenclatures d'activités et de produits qu'entre comptes nationaux, sans parler du Conseil de stabilité financière. De taille encore modeste, les volumes en jeu sont en forte croissance et sont surveillés de près par les banques centrales dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact sur la stabilité financière et la transmission de la politique monétaire. Le suivi des fintechs est par ailleurs un des axes de la Data Gaps Initiative III du G20. La Banque de France a entrepris de se doter d'un outil dynamique de détection et de monitoring des fintechs pour répondre aux demandes des utilisateurs de données. D'autres pays mènent des expérimentations dans ce sens, notamment l'Allemagne.

S'agissant des plateformes de financement participatif par le prêt, où ce sont les prêteurs qui choisissent les prêts, la transparence est souhaitable sur les informations relatives aux prêts (*Loan book*) et autres instruments. La commission note que le niveau de transparence sur les données de crédit immobilier est supérieur aux Etats-Unis.

La commission prend acte du fait que la fintech est un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir. Elle considère que le travail mené au niveau international sur les nomenclatures constitue un enjeu majeur pour permettre à la statistique publique de bien identifier le développement des fintechs. La commission recommande aux parties prenantes de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs. La commission souligne l'importance de pouvoir apparier les données qui étaient accessibles via l'ODR avec les données accessibles au CASD. Elle demande à être tenue régulièrement informée des avancées dans ce domaine.

Avis 6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Depuis l'examen en commission de l'avis sur la finance durable, des avancées significatives ont été réalisées. L'adoption de deux règlements européens majeurs - l'un sur la taxonomie des activités durables en 2020 et l'autre sur les obligations vertes européennes en 2023 - témoigne de l'importance croissante de ce sujet dans un cadre européen et international. Parallèlement, des labels tels que ISR et Greenfin ont émergé pour établir des standards rigoureux visant à prévenir le *greenwashing* et à promouvoir le financement d'activités véritablement durables. Ces labels ont vu leurs critères affinés et leurs exigences renforcées au fil du temps. Cependant, malgré ces progrès réglementaires et normatifs, on constate actuellement une pénurie importante de données statistiques fiables et actualisées. Cette lacune concerne particulièrement les placements dans des fonds respectant ces labels ainsi que le financement vert de l'économie en général, limitant ainsi la capacité à mesurer précisément l'évolution et l'impact réel de ces initiatives durables. Au vu de l'importance cruciale de documenter précisément les multiples facettes du développement durable, et considérant la nature dynamique de ce domaine, la commission réexaminera cette thématique dans le cadre de son programme 2024-2028.

Sources et outils

2024	Règlement européen 2023/2631 sur les obligations vertes européennes et la publication facultative d'informations pour les obligations commercialisées en tant qu'obligations durables sur le plan environnemental et pour les obligations liées à la durabilité
2022-2024	EC : Platform on sustainable finance
2024	AFNOR-certification : Référentiel label greenfin
2020	Règlement européen 2020/852 sur la taxonomie des activités durables

Publications

2024	Observatoire de la finance durable : suivi des engagements ESG (site internet de l'Observatoire)
2024	I4CE : Plans de financement : Comment les pays envisagent de financer leur transition climatique (en anglais)
2024	ESMA : <i>Opinion on the functioning of the Sustainable Finance Framework</i>
2023	Banque de France : Les fonds labélisés sont-ils plus verts ?
2023	Finance durable : quel calibrage pour l'écolabel européen ? (ESMA)
2023	ESMA : <i>Progress Report on Greenwashing</i>
2023	ESMA : <i>Concepts of sustainable investments and environmentally sustainable activities in the EU Sustainable Finance framework</i>
2020	Banque de France : Labels d'investissement responsable en France : quel bilan ?

Marchés financiers et transition écologique : quelles statistiques pour mesurer l'adéquation des financements, l'orientation de l'épargne et les risques financiers ?, en commission SYSFI

2019 2 ^d semestre	Institut de l'économie pour le climat (I4CE) : Recenser les investissements et les financements en faveur du climat à partir des sources statistiques publiques DGT : Les travaux de la Commission européenne sur l'enrichissement des reportings financiers et les taxinomies d'activités Ademe : Point d'avancement sur le référentiel du futur Ecolabel européen sur les produits financiers CGDD : L'expérience française du label Greenfin Banque de France : Statistiques relatives aux fonds d'investissements labellisés Banque de France : Présentation des travaux du Réseau pour le verdissement du système financier
------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission SYSFI du 2^d semestre 2019

Le financement de la transition écologique et les risques financiers associés au changement climatique constituent deux enjeux financiers majeurs des prochaines années. Le Cnis a souhaité examiner par l'intermédiaire de la commission « Système financier et financement de l'économie » les sources de données disponibles et les travaux permettant de mesurer et appréhender ces deux problématiques.

Ces travaux montrent une multitude d'initiatives par des acteurs, publics, ONG, académiques tant au niveau français qu'au niveau européen. Ils s'attachent notamment à recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique afin de décarboner les portefeuilles et d'orienter l'épargne au service de cette transition. Dans cet objectif, la Commission européenne développe une taxonomie d'activités « vertes » ; elle travaille également sur des solutions réglementaires visant à développer le reporting climatique par les grandes entreprises. La réglementation n'est à ce jour pas contraignante sur le contenu. L'orientation de l'épargne vers des fonds investissant sur des actifs verts est encouragée par les écolabels (et sa déclinaison française du Greenfin), développés pour une certaine catégorie d'instruments financiers utilisés dans l'épargne des ménages. La taxonomie de la Commission européenne sert de référentiel pour calculer les seuils des portefeuilles et attribuer ou confirmer l'écolabel des instruments.

Le second enjeu des travaux discutés pendant la commission consiste à modéliser les risques financiers associés au changement climatique pour développer de bonnes pratiques. Quelques banques centrales ont ainsi initié un réseau, le NGFS, afin de favoriser cette prise en compte écologique dans le financement de l'économie et celle du risque financier engendré par le changement climatique.

La commission appuie toutes ces initiatives qui illustrent une volonté générale de conceptualiser et de mesurer l'adéquation des financements à la transition écologique et encourage tous les travaux contribuant à cet enjeu. Il ressort que les sources statistiques sont à la fois nombreuses, éparses et incomplètes. La création d'un registre ou d'une plateforme regroupant les sources de données et les modèles statistiques pourrait contribuer à rendre l'information accessible et intelligible et aider à repérer les besoins de statistiques. Il ressort également que l'information disponible est le plus souvent une information agrégée (par secteur économique, par filière, par portefeuille), ce qui limite la production de nouvelles connaissances. La Commission encourage toutes les initiatives visant à désagréger l'information statistique au niveau le plus fin possible.

Compte tenu de la phase actuelle d'investigation sur le sujet, le Cnis souhaite que la finance verte fasse l'objet dans le calendrier du Moyen terme en cours d'un nouvel état des lieux dans un cadre élargi réunissant autour de la commission « Système financier et financement de l'économie » les commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Environnement et développement durable ».

Dans la suite des groupes de travail

Avis7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

Cet avis n'a pas fait l'objet d'un examen dans les réunions de la commission Système financier et financement de l'économie de la période 2019-2023.

Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (financial literacy) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

Cette thématique a été abordée lors de l'examen de l'avis n°3 au printemps 2019 et de l'avis n°4 à l'automne 2020.

Les séances de la commission Territoires sur la période 2019-2023 mettent en lumière l'importance cruciale d'intégrer la dimension territoriale dans l'analyse économique, sociale et environnementale. Les besoins d'information à des échelles territoriales fines sont nombreux et en constante évolution, reflétant les attentes des collectivités territoriales, qui jouent un double rôle : celui de productrices et d'utilisatrices de données pour orienter les politiques publiques locales et évaluer leurs impacts. Entre 2019 et 2023, des avancées significatives ont été réalisées, tant sur le plan méthodologique (avec l'introduction de nouveaux zonages, le développement du carroyage ou encore l'amélioration de la qualité de la Base permanente des équipements) que dans l'élargissement des champs d'observation, notamment dans les départements et régions d'Outre-mer. Par ailleurs, la mise à disposition croissante de données via des bases publiques ou privées en *open data* a renforcé l'accès à l'information. Cependant, face à la diversité des acteurs impliqués, qu'ils soient nationaux ou locaux, un défi demeure la mise en cohérence et l'harmonisation des sources d'information afin de répondre aux besoins croissants des utilisateurs.

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

Avis 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infranational. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

La commission Territoires a consacré une réunion à l'automne 2021 au thème crucial des indicateurs locaux pour l'action publique. Cette session a mis en lumière plusieurs évolutions et enjeux importants : La statistique publique a considérablement élargi son offre de données et d'indicateurs à l'échelle infranationale (régions, départements, données carroyées), désormais disponibles sur diverses plateformes. Récemment, l'Insee a mis en ligne un comparateur de territoires. Les publications régionales et locales du service statistique public sont également nombreuses.

Ces avancées suscitent de nouvelles attentes et besoins de la part des collectivités territoriales. Le champ des statistiques territoriales continue de s'élargir. De nouvelles thématiques émergent, particulièrement en lien avec le développement durable, nécessitant non seulement des publications spécifiques, mais aussi la conception et la mise à disposition de nouveaux indicateurs. Ces indicateurs doivent être pertinents, fiables et adaptés aux réalités locales pour répondre efficacement aux besoins des décideurs et des acteurs territoriaux. Par exemple, des indicateurs sur la transition écologique, la résilience économique locale, ou encore la cohésion sociale à l'échelle des territoires sont en cours de développement et de mise à disposition.

Parallèlement, des collaborations fructueuses entre producteurs et utilisateurs de statistiques ont émergé dans certaines régions. Cependant, la diffusion et l'appropriation de ces travaux par les acteurs d'autres territoires restent problématiques. Un besoin pressant se fait sentir pour mutualiser les initiatives régionales. L'objectif est de consolider et partager le développement d'indicateurs pertinents, notamment dans le domaine du développement durable. Cette approche collaborative

permettrait d'optimiser les ressources et d'assurer une cohérence dans l'élaboration d'outils statistiques pour l'action publique territoriale.

Ressources

Insee	https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599	-
	Comparateur de territoires	
Insee	https://statistiques-locales.insee.fr/#c=home	
DGCL	https://www.banatic.interieur.gouv.fr/	
IGN	https://www.geoportail.gouv.fr/thematiques/economie-et-statistique	
Région Hauts-de-France	https://www.geo2france.fr/portail/	

Publications et initiatives

2024	https://www.interactions-durables.fr/ : liste de 126 indicateurs clés locaux déclinés des 17 ODD de l'ONU
Plusieurs numéros par an	DGCL: Bulletin d'information statistique
Plusieurs numéros par an	Insee : publication Insee Analyses (versions régionales)

Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires, en commission Territoires

2021 2 ^d semestre	1^{re} partie : indicateurs locaux pour l'action publique CESE : L'implication du CESE dans les objectifs de développement durable et l'émergence du besoin d'indicateurs locaux Insee Auvergne-Rhône-Alpes : Les indicateurs territoriaux de développement durable SSM Sécurité intérieure : Analyses spatiales de la délinquance 2^e partie : les modalités de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques au niveau régional Insee Centre - Val de Loire : La concertation locale de l'Insee avec les acteurs publics dans les régions Insee Ile-de-France : Les missions du CRIES d'Ile-de-France
------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission Territoires du 2^d semestre 2021

Avis n°1

La commission a pris connaissance des travaux réalisés par la statistique publique pour produire des indicateurs locaux sur le développement durable et sur la délinquance, afin d'éclairer l'action publique dans les territoires.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) appuie le besoin d'indicateurs territoriaux de développement durable, notamment dans le cadre d'expérimentation locale avec une attention particulière pour la participation citoyenne. Disponibles à sept niveaux géographiques de diffusion, les indicateurs territoriaux de développement durable de l'Insee sont déjà largement utilisés en région. La commission encourage l'actualisation et l'enrichissement de ces données, ainsi que leur diffusion au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. La commission relève aussi les avancées en matière de connaissance statistique des aspects

territoriaux de la délinquance et invite le SSMSI à poursuivre ses efforts en matière de diffusion et de diversification des sources. Elle encourage tout particulièrement la géolocalisation, pour répondre au besoin croissant de données finement localisées dans de nombreux domaines de l'action publique.

Avis n°2

La commission a examiné un état des lieux des modalités de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques au niveau régional. À partir d'un cadre institutionnel commun à toutes les régions, elle constate l'hétérogénéité des situations régionales. En particulier elle note que l'implantation régionale de l'Insee peut faciliter la mise en place d'instances de concertation. Trois comités régionaux pour l'information économique et sociale (Cries) et une plateforme régionale existent à ce jour. Des lieux de rencontre à géométrie variable, voire thématiques, ont été créés, mais un certain nombre de projets n'ont pas abouti, de telle sorte que, sans minimiser les difficultés et les efforts, ce bilan ne peut que paraître mitigé.

La commission réaffirme le besoin de mécanismes régionaux de concertation en matière statistique, impliquant l'Insee, tout en reconnaissant que des modalités différentes peuvent se révéler souhaitables en fonction des contextes. Elle recommande aux acteurs concernés, en particulier ceux ayant mandat à l'échelle régionale tels que le Ceser, le conseil régional et les services régionaux de l'État, d'analyser les thèmes et opérations qui devraient prioritairement faire l'objet d'une concertation en y associant les acteurs publics territoriaux, ainsi que les conditions de réussite et de pérennisation de la concertation régionale, en tirant les enseignements des expériences ou pratiques en cours.

Avis 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

La commission Territoires a consacré sa séance de printemps 2021 aux statistiques sur l'Outre-mer. Les différentes présentations ont fait état des progrès réalisés en la matière, notamment par le biais de la collaboration entre l'Insee et la DGOM. Des avancées notables ont été réalisées dans la production de données spécifiques, avec des extensions régionales d'enquêtes couvrant mieux les DROM, ainsi que dans la diffusion de l'information via des portails dédiés et la réalisation d'études approfondies sur ces territoires. Néanmoins, des efforts restent à fournir pour élargir la couverture géographique des données. Si les quatre DROM "historiques" (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion) bénéficient désormais d'une bonne couverture statistique, Mayotte et les COM nécessitent encore des améliorations. Une initiative prometteuse est l'intégration de Mayotte dans l'enquête Emploi en continu à partir du 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, il est nécessaire d'étendre les domaines couverts par les statistiques ultramarines pour approfondir la connaissance de ces territoires dans les sphères économique, sociale et environnementale. Cette thématique sera inscrite au programme 2024-2028 de la commission Territoires.

Ressources et initiatives

DGOM - Ministère de l'intérieur et des Outre-mer	Portail géographique et décisionnel des Outre-Mer https://observatoire.outre-mer.gouv.fr/cms/
Cerom	Comptes économiques rapides pour l'Outremer https://www.cerom-outremer.fr/cerom/
Insee	Comparateur de territoires https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599 -
Insee	Pôle appui DOM
Insee	Participation du pôle appui DOM ou des directions régionales ultramarines aux investissements des PSAR
Insee	Extensions régionales pour les DROM d'enquêtes nationales
Insee	Enquêtes DROM spécifiques (enquête 1-2-3 à Mayotte)

Publications

2024	Insee : L'essentiel sur...la Martinique, la Guyane et Mayotte
Plusieurs numéros par an	Insee : publications régionales disponibles pour tous les DROM - <i>Insee Flash</i>
2023	Insee : « À Mayotte, un recensement adapté à une population aux évolutions hors normes » - <i>Le blog de l'Insee</i>
2021, 2022, 2023	Insee : « Statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer » - <i>Insee Méthodes n° 144, septembre</i>

Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer, en commission Territoires

2021 1 ^{er} semestre	Insee : Un panorama des investissements récents de l'Insee dans les DOM Insee Direction régionale La Réunion-Mayotte : Les statistiques de l'Insee à Mayotte : quelques avancées récentes avec un focus sur la mesure de la pauvreté et de la précarité Ministère des Outre-mer : L'utilisation des statistiques publiques au ministère des Outre-mer AFD : La valorisation des statistiques publiques dans les Outre-mer et leur utilisation à l'AFD à des fins d'études
-------------------------------	---

Pour aller plus loin : avis de la commission Territoires du 1^{er} semestre 2021

La Commission a pris connaissance des travaux réalisés par la statistique publique pour compléter l'information disponible sur l'Outre-mer et notamment les changements survenus depuis la dernière réunion de la Commission qui portait sur ce sujet en mai 2017.

Les investissements récents de l'Insee dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) témoignent des efforts et des progrès réalisés dans le sens de la comparabilité avec les régions métropolitaines et entre les DROM, y compris lorsque les enquêtes nécessitent des adaptations des modes de collecte et du traitement des données en fonction des spécificités des territoires. L'Insee réalise de plus des opérations statistiques spécifiques pour les DROM, qui permettent une connaissance fine de leurs territoires et de leurs situations économiques et sociales spécifiques. À

Mayotte, l'information statistique est progressivement enrichie et permet désormais d'utiliser des dispositifs adaptés aux caractéristiques du territoire, dans le domaine des entreprises et des comptes régionaux, dans celui des statistiques sociales, de l'emploi et du marché du travail, ou encore dans celui de la démographie.

Les utilisateurs soulignent la richesse de l'information statistique sur l'Outre-mer, tout en insistant sur les particularités de l'utilisation de cette information. La taille des échantillons et le respect du secret statistique lié à la taille réduite des populations observées limitent les possibilités d'analyse. L'étude de certains sujets se heurte parfois au manque de disponibilité de données de qualité satisfaisante, notamment celles issues des sources administratives. Enfin, un accès plus large aux données pourrait être facilité. L'expérience du partenariat non financier des Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) montre que les collaborations peuvent avoir des effets bénéfiques sur le partage des connaissances et des compétences.

Malgré les avancées réalisées, la Commission relève cependant l'existence de marges de progrès sur des sujets clés, comme la sécurité, ou encore l'inventaire forestier et l'enquête mobilité, évoqués en séance, ainsi que sur des questions méthodologiques (estimations du PIB dans les petites économies, mesure des activités informelles, prise en compte de taux de réponse aux enquêtes plus faibles que sur d'autres territoires). Elle invite les acteurs de la statistique publique à développer les investigations sur ces sujets pour les territoires qui relèvent de son périmètre.

Enfin, en termes de diffusion et de valorisation, la Commission encourage les producteurs à poursuivre les travaux qui augmentent la visibilité des statistiques produites et en facilitent l'accès, ainsi que ceux de data-visualisation et de géo-localisation.

Des outils et méthodes

Avis 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

La délimitation des territoires a été au cœur des discussions de la commission Territoires à l'automne 2019, faisant état de la réflexion approfondie sur les nouveaux zonages à mettre en place. Depuis lors, d'importants travaux ont été menés pour définir de nouveaux zonages d'étude, tels que les aires d'attraction des villes, les espaces ruraux ou les bassins de vie. Ces efforts, menés en concertation avec les utilisateurs et dans un cadre européen, ont notamment abouti à une redéfinition de la grille de densité utilisée pour caractériser les zones rurales. Ces nouveaux zonages sont disponibles, notamment dans le comparateur de territoires mis en place au 1^{er} janvier 2025. Les avancées en matière de zonage ont été présentées à deux reprises en 2020 et 2021. Parallèlement, divers services statistiques ministériels (SSM) se sont emparés du sujet, développant de nouveaux zonages d'étude comme la maille habitat (Sdes, 2019) ou les aires d'éducation (Depp et SSA, 2021). Ces nouvelles approches territoriales suscitent un vif intérêt chez les utilisateurs. Elles s'avèrent particulièrement pertinentes pour étudier la mobilité des personnes et les trajectoires résidentielles des ménages, des sujets dont l'importance s'est accrue depuis la crise sanitaire et l'essor du télétravail. De plus, ces

zonages offrent des perspectives pour aborder les questions d'inégalités territoriales notamment en matière de transition écologique.

Ressources et initiatives

2023	Insee : Base permanente des équipements 2023 (dernière version)
2022	Insee : « Note méthodologique sur les bassins de vie 2022 », <i>Note méthodologique</i>
2023	Insee : « La grille communale de densité à 7 niveaux » - <i>Document de travail</i> n°2022/18
2020	Insee : « Méthode de constitution des aires d'attraction des villes 2020 », <i>Note méthodologique</i>

Publications

2024	Insee : « Dans les pôles des grandes aires d'attraction des villes, sept emménagements sur dix en 2020 sont issus du même pôle » - <i>Insee première</i> n° 1988
2021	Insee : « Les territoires au cœur des crises, des disparités et des enjeux de développement durable » in <i>Insee Références</i> - La France et ses territoires
2021	Insee : « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations » in <i>Insee Références</i> - La France et ses territoires
2020	Cnis : « La refonte des zonages de l'Insee : réflexions de chercheurs » - <i>Chroniques du Cnis</i> n° 23

Délimiter les territoires, en commission Territoires

2019 2 ^d semestre	Insee : Pourquoi délimiter les territoires ? Quels zonages pour quels usages ? Rappel historique Insee DG et Provence-Alpes-Côte d'Azur : Les nouvelles aires urbaines et unités urbaines : présentation de la méthode d'avancement Insee et Dares : La refonte de zones d'emploi : présentation de la méthode et de l'état d'avancement <u>Les zonages des bassins de vie</u> Insee : Présentation de ce qui est possible Cerema : L'apport des enquêtes mobilité du Cerema Inra, UMR CESAER Dijon : Utilisations du maillage en bassins de vie pour comprendre les dynamiques territoriales <u>Le rural et les zonages agricoles</u> SSP, ministère de l'Agriculture et de l'alimentation : Les zonages agricoles CGET, ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : Une multiplicité d'approches du rural dans les politiques publiques ciblant ces approches CGDD/Sdes : Une nouvelle grille de lecture pour le logement : la maille habitat
2020 2 ^d semestre	Insee : Point d'information sur les conclusions du groupe de travail piloté par l'Insee sur la définition statistique de l'espace rural
2021 2 ^d semestre	Insee : Point d'information sur les travaux sur les zonages en cours à l'Insee

Avis 1 (2019)

La commission a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux pour la mise en place d'une nouvelle génération de découpages statistiques territoriaux.

Les avancées et les résultats obtenus jusqu'à présent confirment l'importance des zonages statistiques pour saisir les dynamiques territoriales contemporaines, en utilisant des outils adaptés aux finalités spécifiques visées et l'échelle d'analyse pertinente. De ce fait, une pluralité de zonages différents, mais complémentaires est nécessaire.

Le nouveau zonage en aires d'influence des villes devrait être diffusé début 2020. Il s'alignera largement sur les critères internationaux (Eurostat et OCDE), mais il sera aussi adapté aux besoins des utilisateurs français. Le choix de la méthode (et notamment l'abandon du « multipolarisé ») a été validé par l'Insee et par les utilisateurs. Ce nouveau zonage va toutefois marquer une rupture avec les aires urbaines qui existaient jusqu'à présent.

La commission remarque que les recommandations formulées lors de la séance du 16 mai 2018 ont donc été prises en compte. Elle souligne cependant l'importance d'effectuer une rétopolation du nouveau zonage afin de comparer, à méthode constante, le zonage de 2020 avec celui qu'on aurait obtenu en 2010 et elle souhaite être informée des travaux menés dans ce sens.

La commission recommande l'utilisation de ces aires d'influence des villes, zonage pertinent dans les analyses sociodémographiques et économiques, pour rendre compte des disparités territoriales.

Avis 2 (2019)

Ni les unités urbaines, ni les aires d'influence des villes de 2020 ne définiront le rural. La définition du rural ne peut pas être universelle, car les critères et les niveaux quantitatifs dépendent de sa situation dans un système spatial plus vaste, qui contribue à le structurer, à le faire fonctionner et à le changer. Si les principes de faible densité et d'enclavement sont généralement communs au rural, des situations et des dynamiques très différentes existent dans le monde rural français contemporain et les zonages doivent participer à leur compréhension.

La commission constate la nécessité d'une définition commune et d'une approche partagée du rural pour la constitution d'un zonage pertinent pour ces espaces. Elle soutient la création du groupe de travail incluant notamment des représentants de l'Insee, de l'Inra et du CGET, dont l'objectif serait d'élaborer une définition partagée.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins de l'économie agricole et dans le cadre de l'aménagement du territoire et des problématiques liées à l'environnement, la commission recommande qu'une réflexion soit menée sur l'actualisation des zonages agricoles.

Avis 3 (2019)

Les bassins de vie constituent un maillage territorial fin, adapté aux questions d'accessibilité des services. Néanmoins, ces bassins de vie reposent sur l'hypothèse forte de la fréquentation des équipements les plus proches du domicile, hypothèse qui doit être testée ; par ailleurs, les liens entre les équipements et l'emploi doivent être explicités. De nouvelles modalités de l'accessibilité sont également à explorer.

La commission estime que la refonte des bassins de vie est nécessaire et elle encourage cette refonte.

Avis 4 (2020)

La commission a pris connaissance des travaux menés dans le cadre du groupe de travail piloté par l'Insee sur la définition de l'espace rural et la possibilité de distinguer des catégories à l'intérieur de cet espace. Elle retient :

- qu'un consensus se dégage sur la définition des communes rurales, à partir de la grille de densité (communes peu denses et très peu denses), en adéquation avec la nomenclature internationale ;
- que la catégorisation proposée, fondée sur l'utilisation des aires d'attraction des villes, apparaît comme un compromis constituant une première approche pour éclairer les phénomènes économiques et sociaux au sein de l'espace rural.

La commission note que cette catégorisation, de nature statistique, présente l'avantage de s'appuyer sur des zonages existants, ce qui assure une stabilité dans le temps et une cohérence avec les travaux s'appuyant sur les zonages d'étude, de pouvoir s'articuler avec des typologies utilisées par d'autres producteurs du SSP (en particulier Drees et Depp) et de proposer des types de communes selon un gradient continu. En outre, cette catégorisation qui s'appuie en même temps sur un critère morphologique et un critère fonctionnel répond à la demande de la Mission pour un agenda rural.

La commission préconise l'utilisation de la définition de l'espace rural dans les travaux et encourage une appropriation progressive de cette catégorisation statistique par les différents acteurs, notamment son utilisation en termes de diffusion.

Elle note toutefois que la prise en compte d'autres critères, complémentaires à l'influence des pôles d'emploi, pourrait contribuer à affiner la description des espaces ruraux.

Elle recommande donc que des études complémentaires soient menées, selon les besoins et les finalités spécifiques des différents utilisateurs.

Avis 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

L'amélioration du géocodage n'a pas fait l'objet d'une séance de la commission Territoires dans le cadre du programme 2019-2023. Toutefois, des avancées ont été réalisées en matière de méthodologie du carroyage et de mise à disposition de données carroyées. En 2024, l'Insee a mis à disposition un outil de visualisation de données au carreau. Il s'agit des données du recensement de la population 2021 et des données de Filosofi (fichier localisé social et fiscal) qui permet une observation du revenu disponible des ménages.

Méthode

2024	Outil de cartographie intercommunal https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/7737357/map.html
2022	Cnis : « Vers un carroyage des données du recensement » – <i>Chroniques du Cnis</i> n° 28

2020	Insee : « Les données carroyées, des outils et méthodes innovants » – <i>Courrier des statistiques</i> N5
------	---

Des thèmes

Avis 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

La séance d'automne 2020 de la commission Territoires a été dédiée aux indicateurs des marchés immobiliers et fonciers. Lors de cette réunion, une présentation détaillée des nombreuses sources disponibles, qu'il s'agisse de données administratives ou d'enquêtes, a été effectuée. Parmi ces ressources, les fichiers fiscaux se sont affirmés comme des outils essentiels pour la statistique publique, offrant des réponses variées aux besoins du système d'information. Toutefois, leur utilisation exige un travail approfondi de mise en cohérence. À cet égard, le Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli), produit par l'Insee à partir des données fiscales, illustre parfaitement le potentiel de ces sources lorsqu'elles sont rigoureusement exploitées.

Depuis cette séance, les travaux ont progressé. En particulier, l'Insee a mené une enquête logement en 2023-2024, succédant à la précédente réalisée en 2013. Les nombreuses publications sur le patrimoine immobilier des Français et les marchés fonciers ruraux reflètent la richesse croissante du système d'information.

Cependant, certains sujets méritent encore d'être explorés : les dynamiques des marchés locatifs locaux ou encore les impacts sur les marchés locatifs de la loi « Climat et Résilience » de 2021, qui vise à atteindre un objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Ces thématiques seront approfondies dans le cadre du programme 2024-2028 de la commission.

Sources

2023-2024	Insee : enquête Logement
2020	Sdes : enquête Logement
Annuel	Insee : recensement de la population
2023	DGFIP : fichiers MAJIC (données cadastrales sur les propriétés immobilières)
Annuel	Insee : Fidéli (fichiers démographiques sur les logements et les individus)
Annuel	Registre du commerce et des sociétés (RCS)
Annuel	DGFIP : fichier DVF (demande de valeurs foncières)
Annuel	DGFIP : fichier de Recensement des éléments d'imposition (REI)
Annuel	Sdes : Enquête sur le prix des terrains et du bâti
Annuel	Safer : Observatoire des marchés fonciers ruraux

Publications

2024	Sdes : « Le prix des terrains et du bâti pour les maisons individuelles en 2023 » – <i>Derniers résultats</i> Logement, décembre
2024	Sdes : « Maisons neuves : une superficie des terrains très variable selon les

	marchés immobiliers locaux » – <i>Derniers résultats Logement</i> , juillet
2024	Insee : « Patrimoine immobilier des ménages de la zone euro » in <i>Insee Références</i> - Patrimoine des ménages
2024	SSP : « valeur vénale des terres en 2023 » – <i>Chiffres et données</i> n° 12, septembre
2023	Safer : « L'essentiel des marchés fonciers ruraux »
2022	Insee : « Enseignements d'une exploitation de sources administratives exhaustives » – <i>Courrier des statistiques</i> N7

Les données et l'utilisation du prix du foncier et de l'immobilier, en commission Territoires

2020 2 ^d semestre	Insee : Les estimations annuelles du parc de logements Insee : Combiner les sources administratives pour une connaissance plus fine du patrimoine immobilier des ménages Sdes : Le prix des terrains à bâtir SSP : Le prix du foncier agricole Banque de France : Faut-il mutualiser les services et les infrastructures publics des communes ?
------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission Territoires du 2^d semestre 2020

La Commission a pris connaissance des sources et des données statistiques sur le prix du foncier et de l'immobilier. Ces sources sont nombreuses, riches et diversifiées et permettent des exploitations croisées, au niveau local et national.

Les estimations annuelles du parc de logements permettent d'étudier l'évolution sur le long terme de ce parc, en donnant sa structure par catégorie de logements, par type d'habitat, par statut d'occupation et zone géographique. L'enquête sur le prix des terrains et du bâti permet de distinguer la part du prix du terrain dans les projets de construction de maisons individuelles à partir des permis de construire et apporte des informations sur les demandeurs. Le prix du foncier agricole est calculé chaque année, en collaboration entre le service statistique ministériel de l'Agriculture (SSP) et la fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer), à partir des notifications des projets de vente de terres agricoles destinées à conserver cette vocation et adressées par les notaires aux Safer.

Une première exploitation combinant cinq sources administratives différentes, permet d'accéder à une connaissance plus fine et inédite jusqu'à présent du patrimoine immobilier des ménages. La commission souligne l'existence de la base exhaustive expérimentale des prix de l'immobilier et des patrimoines immobiliers, reliant le patrimoine au niveau de vie, qui en résulte et qui est précieuse pour les futurs travaux d'études et de production statistique. Elle encourage la production d'études utilisant les outils ainsi obtenus et la prolongation des investigations, au niveau national et au niveau local, pour fiabiliser et pérenniser les premiers résultats par la consolidation des programmes et des méthodes statistiques, afin de permettre une diffusion régulière de statistiques sur ce sujet. Une autre exploitation de données administratives au niveau des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) permet d'apprécier la manière dont les biens et équipements publics des communes qui sont dans le même EPCI sont valorisés dans les prix des logements des ménages.

La commission souligne l'originalité de ces exploitations et encourage des approches pluridisciplinaires permettant d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier. La commission est favorable à l'extension de la base de données sur les loyers à d'autres agglomérations.

Avis 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

La réunion de la commission Territoires du printemps 2022 a permis de dresser un état des lieux complet sur l'occupation des sols en France. Cette séance a mis en lumière la diversité des acteurs impliqués dans la production de données sur ce sujet. Les sources de données se sont considérablement enrichies ces dernières années, bénéficiant notamment des avancées technologiques en matière d'imagerie satellitaire.

Un aspect remarquable est la mise à disposition gratuite de ces données sur internet, facilitant leur accès et leur utilisation par un large public.

L'ensemble de ces ressources constitue un socle solide pour documenter et suivre la mise en œuvre de la loi "Climat et Résilience" de 2021. Cette loi, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, inclut notamment l'objectif ambitieux d'atteindre zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050. Les données d'occupation des sols seront cruciales pour mesurer les progrès réalisés vers cet objectif et pour guider les politiques d'aménagement du territoire dans les années à venir.

Ressources et initiatives

IGN	Référentiel OCS-GE (occupation du sol à grande échelle)
Sdes-IGN	Corine land cover
Dreal ou Draaf	Observatoire des sols à l'échelle communale (Oscorn)
SSP	Dispositif Teruti
Copernicus	Land monitoring service https://land.copernicus.eu/en
	Portail de l'artificialisation des sols : https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/
IGN	https://www.geoportail.gouv.fr/
Cerema	https://datafoncier.cerema.fr/
Cerema	https://cartofriches.cerema.fr/
Cerema	https://urbansimul.cerema.fr/

Publications

2024	Insee : « Occupation du sol en 2022 Comparaisons régionales et départementales » – <i>Chiffres-clés</i>
2024	Insee – SSP : « Artificialisation des sols » in <i>Insee Références</i> - Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires
2023	Cerema « Analyse de la consommation d'espaces - Période du 1 ^{er} janvier 2009 au 1 ^{er} janvier 2022 »

Développer l'information sur l'artificialisation des sols, en commission Territoires

2022 1 ^{er} semestre	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature : La politique publique de lutte contre l'artificialisation des sols, sa mesure en vue
-------------------------------	--

	de l'atteinte du zéro artificialisation nette SSP : Teruti : une mesure à hauteur d'homme de l'occupation du sol Cerema : Quelques outils sur le foncier et les propriétés des sols European Environment Agency : Corine Land Cover Sdes : Les enseignements de la comparaison entre sources réalisée sur le Calvados et le Gers Président de la Commission : Données historiques de bâti et d'usage des sols Insee – DR Pays de la Loire : Zones dédiées à l'activité économique : repérage et caractérisation
--	---

Pour aller plus loin : avis de la commission Territoires du 1^{er} semestre 2022

L'ambition de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN), déjà inscrite dans le plan biodiversité en 2018, est entérinée en 2021 par la loi Climat et résilience qui en fait un objectif de politique publique. La loi définit l'artificialisation comme « une altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques du sol ». Le but est d'atteindre en 2050 un équilibre entre les surfaces qui s'artificialisent et celles qui se renaturent. Pour pouvoir piloter la trajectoire d'atteinte de l'objectif, il devient nécessaire de définir le processus d'artificialisation, son évolution et par conséquent sa temporalité et l'échelle de référence.

La commission salue la mise en place d'un dispositif national de mesure qui répond aux enjeux et aux objectifs de la loi et est accessible aux utilisateurs (services de l'État, collectivités, professionnels, citoyens...) par le biais du Portail national de l'artificialisation des sols. La mesure de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et les outils disponibles (sur les données foncières et immobilières, les outils numériques pour inventorier les friches ou pour faciliter la valorisation des gisements fonciers) permettent aux collectivités et aux aménageurs d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour répondre à leurs besoins. Les travaux de comparaison présentés en commission confirment tout particulièrement l'adaptation du référentiel d'occupation du sol à grande échelle (OCSGE) au contexte réglementaire français et aux besoins de données qu'il engendre.

Le dispositif Teruti produit une mesure fine de l'occupation du sol depuis 1982, qui permet de comprendre les dynamiques d'artificialisation en fonction de la couverture du sol, mais aussi de son usage socioéconomique. L'exemple des Pays de la Loire, où l'Insee et la Dreal ont rapproché la localisation fine de l'emploi et les données foncières, met en exergue le lien entre la pression foncière en centre-ville, le desserrement de l'activité économique vers la périphérie et la croissance des espaces dédiés aux activités économiques au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

À l'échelle européenne, le Copernicus Land Monitoring Service (CLMS) inclut une série de produits qui permettent de visualiser et de suivre l'occupation et l'utilisation des sols en France, dans les pays de l'Union européenne et le Royaume-Uni. Le suivi prioritaire de l'expansion urbaine en Europe est complémentaire des données à très haute résolution permettant de caractériser l'artificialisation des sols.

La commission salue l'existence et la mise à disposition d'un nombre important de données et d'outils permettant la mesure de l'artificialisation des sols aux différentes échelles et le suivi de l'ambition de l'objectif ZAN au fil du temps. Outre l'apport de travaux combinant des sources historiques pour étudier l'urbanisation, les migrations ou encore l'évolution sectorielle des emplois sur longue période, la commission encourage l'étude des dynamiques socio-économiques à l'œuvre sur les territoires et recommande l'écoute des besoins et initiatives des populations locales et des acteurs économiques dont dépend l'emploi.

La commission considère qu'une attention particulière doit être portée à la tension qui peut se manifester localement entre la nécessaire « désartificialisation » de certaines zones et l'expansion des espaces de production économique.

Les statistiques, à différentes échelles spatiales, ont un rôle central à jouer, d'information, de mesure et de suivi de ces phénomènes complexes, notamment pour éclairer les décisions publiques visant une production économique respectueuse des sols et plus généralement de la biodiversité.

Avis 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies

L'analyse de la mobilité des personnes a été succinctement abordée lors de la séance consacrée aux zonages et à la délimitation du territoire. À la suite de la crise sanitaire, l'intérêt pour cette question s'est accru avec le développement du télétravail qui change les habitudes de déplacement des personnes, mais aussi avec une plus grande sensibilisation à l'usage des mobilités douces. Cette question fera donc l'objet d'un examen approfondi dans le programme 2024-2028 de la commission.

Avis 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

La mesure de la population résidente, bien qu'essentielle, ne suffit pas à elle seule pour appréhender pleinement la dynamique et l'attractivité d'un territoire. Le recensement de la population, mené par l'Insee, fournit des données précieuses sur les résidents permanents, mais ne capture pas les fluctuations temporaires liées au tourisme, aux déplacements professionnels ou aux résidences secondaires.

Pour pallier cette lacune, des travaux exploratoires ont été menés pendant la crise sanitaire de 2020-2021, utilisant les données de téléphonie mobile pour estimer la population présente sur un territoire donné. Cette approche innovante a permis d'obtenir une image plus précise des mouvements de population en temps réel. Cependant, ces expériences n'ont pas abouti à des analyses pérennes, principalement en raison de difficultés d'accès à ces données de source privée sur le long terme.

Malgré l'absence de discussion spécifique au sein de la commission Territoires, la question de l'estimation de la population présente reste d'un intérêt majeur.

Des perspectives prometteuses se dessinent, notamment grâce au soutien de la Commission européenne via Eurostat. Cette institution coordonne et impulse des projets innovants liés aux données mobiles, ouvrant la voie à de nouvelles méthodes d'estimation de la population présente. Un développement significatif est la mise en œuvre du règlement européen n° 223, qui devrait faciliter l'accès aux données privées à des fins statistiques. Cette évolution réglementaire pourrait

lever les obstacles rencontrés jusqu'à présent dans l'utilisation pérenne des données de téléphonie mobile pour l'estimation de la population présente.

Reconnaissant l'importance de cette problématique, la commission Territoires du Cnis a décidé d'inclure la question de l'estimation de la population présente dans son programme 2024-2028.

L'enjeu pour les années à venir sera de combiner différentes approches, en intégrant les données de téléphonie mobile et d'autres sources innovantes, pour obtenir une image plus précise et dynamique de la population présente sur un territoire. Cette évolution permettra aux décideurs publics et aux acteurs économiques de mieux comprendre et anticiper les besoins en infrastructures, services et aménagements, en fonction des variations temporelles de la population présente.

Publications

2020	Insee : « Que peut faire l'Insee à partir des données de téléphonie mobile ? Mesure de population présente en temps de confinement et statistiques expérimentales » – <i>Le blog de l'Insee</i>
------	---

Avis 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

La Base permanente des équipements (BPE), outil essentiel de décision pour les décideurs politiques locaux et la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire, a connu des améliorations significatives depuis sa présentation à la commission Territoires au printemps 2019. L'utilisation du nouveau répertoire statistique SIRIUS en 2021 a permis d'optimiser la qualité des données, tandis qu'une démarche de rationalisation des métadonnées et d'amélioration de la qualité a été menée. La BPE, désormais accessible en *open data*, s'enrichit continuellement de nouveaux types d'équipements. Le calcul des distances entre domiciles et équipements bénéficie depuis 2021 du serveur de routage OSRM, basé sur OpenStreetMap, répondant ainsi aux besoins croissants d'études géolocalisées et transfrontalières. En 2023, un nouveau zonage en bassins de vie a été diffusé, et des travaux de refonte des indicateurs d'accessibilité potentielle localisée (APL) aux professionnels de santé libéraux sont en cours. L'utilisation d'OpenStreetMap (base de données collaborative et ouverte) en complément des données géographiques publiques vient enrichir cet ensemble d'outils, renforçant ainsi la pertinence et la précision des analyses territoriales.

Sources et outils

2023	Insee : Base permanente des équipements
2021	Insee : nouveau distancier METRIC-OSRM pour calculer des distances à un niveau géographique fin

Publications

2023	Insee : « Le nouveau zonage en bassins de vie 2022 : 1 700 bassins de vie façonnent le territoire national » – <i>Insee analyses</i>
2023	Insee : « La grille communale de densité à 7 niveaux » – <i>Document de travail</i>
2022	Insee : « La base permanente des équipements (BPE) : une source statistique

	singulière et constamment en mouvement » – <i>Courrier des statistiques</i> N8
2021	Insee : « Combien de Français habitent à plus de 10 minutes en voiture d'une boulangerie ? » – <i>Le blog de l'Insee</i>

Mesurer l'accès aux équipements et services, en commission Territoires

2019 1 ^{er} semestre	<u>L'offre de données actuelle</u> Insee – Pôle BPE : La Base Permanente des Équipements : contenu et perspectives Drees : Mesurer l'accessibilité aux médecins généralistes pour définir les déserts médicaux Insee : Mesurer les temps d'accès aux équipements <u>Les utilisateurs et leurs besoins</u> CGET : La question des services publics et aux publics au CGET : de l'observation à la politique publique. Pratiques et besoins Régions de France : Éclairer l'action publique locale par la donnée : utilisations et besoins à travers l'exemple de l'Observatoire des politiques régionales de Régions de France <u>Les nouvelles sources de données</u> CNRS, Gate Lyon Saint-Étienne : Un aperçu des caractéristiques et possibilités du projet OpenStreetMap Insee : Les données de téléphonie mobile : quel apport pour la connaissance des territoires ?
-------------------------------	--

Pour aller plus loin : avis de la commission Territoires du 1^{er} semestre 2019

La connaissance de l'accès aux équipements et services est un élément d'information majeur pour la mesure des disparités territoriales et leur éventuelle correction par les politiques publiques.

En ce qui concerne l'identification des équipements et services, la commission souligne l'importance de la Base permanente des équipements (BPE). Elle prend note des derniers enrichissements de son champ, ainsi que de la mise à disposition récente de données pour différentes années. Elle remarque cependant que ces améliorations ne portent que sur une catégorie restreinte d'équipements, qu'il conviendrait d'élargir. De plus, le rythme temporel choisi (période quinquennale) ne permet pas les comparaisons d'une année sur l'autre. La commission invite à poursuivre l'amélioration de la qualité de la BPE, afin que de telles comparaisons soient possibles. Enfin, elle recommande de compléter ce répertoire par des variables qualifiant les équipements et services recensés (nombre de places, fréquentation, etc.).

L'accès aux équipements et services peut être appréhendé par différents outils répondant à des besoins précis. La commission préconise que la notion d'accessibilité soit prise en compte dans l'ensemble de ses dimensions (qualité, capacité, coût, etc.). La commission encourage l'amélioration des distanciers utilisés par la statistique publique, afin qu'ils permettent de mesurer les temps réels d'accès aux équipements, au plus près des usages et des caractéristiques des parcours. La commission pose également la question de leur harmonisation éventuelle au sein du SSP.

Enfin, les nouvelles sources de données permettent de compléter l'information disponible sur les équipements et services. La commission a noté avec intérêt les possibilités qu'offrent les données de téléphonie mobile pour mesurer la fréquentation des équipements et les potentialités de nouveaux outils, comme OpenStreetMap. La commission encourage la poursuite des expérimentations afin enrichir l'offre d'informations actuellement disponible.

Avis 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

L'information sur les collectivités territoriales joue un rôle crucial dans la compréhension et l'orientation des politiques de développement local. Elle vise à donner du sens aux données financières produites par ces entités et à les guider dans leurs décisions stratégiques. Cependant, comme l'a souligné la séance de la commission Territoires de l'automne 2022, l'accès à ces informations présente des défis significatifs. Bien que les sources soient multiples, leur exploitation est souvent entravée par un manque de structuration cohérente. Les fichiers disponibles diffèrent considérablement en termes de contenu et de format, ce qui complique leur analyse et leur utilisation efficace. Face à la diversité des besoins exprimés, une restructuration de l'information s'avère nécessaire pour offrir des données mieux organisées et plus facilement exploitables par les différents acteurs du développement territorial.

Sources et outils

OFGL	www.data.ofgl.fr
DGCL-DESL	www.open-collectivites.fr
DGCL-DESL	https://www.banatic.interieur.gouv.fr/
DGCL	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

Publications

	DGCL-DESL : <i>Bulletin d'information statistique</i> (mensuel)
2022	Insee : « La base permanente des équipements (BPE) : une source statistique singulière et constamment en mouvement » – <i>Courrier des statistiques</i> N8
2021	Insee : « Combien de Français habitent à plus de 10 minutes en voiture d'une boulangerie ? » – <i>Le blog de l'Insee</i>

Les statistiques relatives aux collectivités locales en commission

2022 2 ^d semestre	<u>Les usages et besoins exprimés par les collectivités</u> Conseil régional de Nouvelle Aquitaine et Régions de France : Les usages et besoins exprimés par les collectivités : témoignage des régions Conseil départemental du Loir-et-Cher : Les usages et besoins en matière d'informations statistiques pour les départements : comment éclairer les résultats financiers par des données socio-économiques appropriées ? Témoignage du département du Loir-et-Cher Direction générale des collectivités locales (DESL) : La connaissance de la fonction publique territoriale et le suivi des structures intercommunales : avancées récentes et à venir <u>Les nouveaux outils et plateformes d'informations statistiques sur les collectivités locales</u> Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) :
------------------------------	--

	l'ambition d'un outil commun dédié au partage d'informations sur les finances et la gestion locales DESL : Le portail www.open-collectivites.fr : une plateforme fédératrice de chiffres clés et de publications statistiques sur les collectivités OpenDataFrance : Mobiliser et activer les données de la statistique au service de la transition des territoires <u>Les finances des collectivités : exemples de travaux exploitant les données disponibles</u> Insee - Pôle de service de l'action régionale de Toulouse : Les entreprises publiques locales Université de Lille et Université de Rennes 1 : Finances des communes et Intercommunalité
--	---

Pour aller plus loin : avis de la commission Territoires du 2^d semestre 2022

Les vagues successives de décentralisation depuis le début des années 1980 et plus récemment les réformes des années 2010 au travers de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) et de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) ont renforcé le rôle des collectivités dans le paysage institutionnel et économique. Dans ce contexte, les besoins en informations statistiques utiles à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques sont croissants, à la fois de la part des collectivités elles-mêmes et de la société civile. Ces données doivent permettre à la fois de décrire le fonctionnement des collectivités (type de collectivités, compétences, nombre d'emplois, finances, etc.), les politiques qu'elles mènent (réglementation urbaine, aménagements, politiques de transports, de petite enfance, etc.), les caractéristiques de leur population (âge, PCS, revenus, etc.) et de leur territoire (prix de l'immobilier, services et aménités disponibles, tissu commercial et industriel, réseau de transport, etc.) afin de rendre possible l'étude des liens pouvant exister entre ces différentes dimensions et l'évaluation des politiques mises en place.

Pour y répondre, de nouveaux enjeux statistiques doivent être traités : comparabilité, cohérence, harmonisation et rapprochement de sources d'origines variées.

Les membres de la commission saluent les travaux entrepris récemment pour favoriser l'harmonisation des données produites par les collectivités, en particulier le développement de standards open data et la mise en place d'un validateur national entrepris par OpenDataFrance. Elle reconnaît également les avancées réalisées pour faciliter l'accès à l'information. En particulier, la création du portail www.open-collectivites.fr et celle de la page open data du site de la DGCL répondent à l'avis du programme de moyen terme en cours. De même, le développement de la plateforme data.ofgl a permis de regrouper les informations relatives aux finances et à la gestion des collectivités locales et offre la possibilité de constituer des bases de données sur mesure. La commission souligne enfin l'apport des travaux sur les entreprises publiques locales et ceux qui mettent en lumière les disparités de situation au sein des collectivités.

La commission encourage la poursuite des travaux visant à enrichir l'information disponible et à faciliter son accès au niveau géographique le plus fin. Elle sera notamment attentive aux améliorations prévues dans le cadre de la collecte centralisée du rapport social unique créé par la loi de transformation de la fonction publique de 2019, qui doit permettre une mise à jour plus fréquente des données sociales avec des indicateurs enrichis. La refonte du système d'information Aspic-Banatic sur le suivi des intercommunalités et de leurs compétences devrait également améliorer l'offre statistique, en permettant en outre des accès simplifiés.

La commission recommande la mise à disposition de jeux de données pluriannuels afin de faciliter l'étude des évolutions temporelles (en tenant compte des modifications de périmètres) ou, à défaut, de veiller à la diffusion des données historiques dans un format compatible avec les données actuelles. Elle encourage également la mise à disposition de nouvelles données telles que la répartition des transferts entre l'EPCI et ses communes membres, ou les données immobilières à l'échelle départementale (annonces, ventes de bien, informations notariales). Elle encourage le développement de comparaisons internationales sur ces questions, notamment pour les régions transfrontalières.

Commission nationale d'évaluation du recensement de la population

La Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) se distingue des autres commissions par sa thématique et son caractère non public. Ses réunions, exclusivement consacrées au recensement de la population, rassemblent les acteurs clés qui abordent des préoccupations au long cours liées à la mise en œuvre du recensement de la population. De ce fait, les thématiques abordées peuvent être reprises d'un programme à l'autre.

Les réunions sont dédiées à l'optimisation du processus de recensement en améliorant la collaboration entre l'Insee et les communes, ainsi qu'en perfectionnant les méthodologies, la communication et la diffusion.

La période 2019-2023 a été particulièrement riche en avancées, avec notamment le développement significatif de la collecte par internet, passant de 50 % en 2019 à 70 % en 2023, ce qui a allégé la charge administrative des communes. Parallèlement, de nouveaux supports de communication ont été développés à destination des maires, mais également du grand public, avec notamment la mise en place d'un nouveau site internet « Le recensement et moi » et la préparation d'un questionnaire qui s'adapte aux écrans des smartphones.

Ces années ont également été marquées par des adaptations méthodologiques importantes, répondant aux défis imprévus comme la crise sanitaire ou la suppression de la taxe d'habitation.

Un élément particulièrement important est la réflexion engagée en 2020 à partir du séminaire du Cnis intitulé « Le questionnaire et la diffusion des résultats du recensement de la population : un dialogue entre les producteurs et les utilisateurs ». Ce séminaire a initié une réflexion approfondie sur l'opportunité d'ajouter de nouvelles questions au questionnaire de recensement et de diffuser des informations à des niveaux géographiques plus fins. Cette réflexion s'est poursuivie tout au long du programme 2019-2023 et a abouti à la mise en œuvre d'un nouveau questionnaire individuel de recensement en 2025. Le bulletin individuel inclut trois nouvelles questions portant sur le télétravail, l'indicateur GALI sur le handicap et le lieu de naissance des parents.

L'introduction de ces nouvelles questions, en particulier celle sur le lieu de naissance des parents, a fait l'objet de débats au sein du Cnis. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et le Conseil d'État ont été consultés et ont donné leur approbation, l'Insee ayant proposé que ces questions soient facultatives et que leur diffusion ait lieu sur des effectifs suffisants pour ne permettre en aucun cas d'identifier des personnes.

Ces évolutions témoignent de la capacité d'adaptation du processus de recensement et de l'importance accordée à la collecte de données pertinentes pour répondre aux besoins d'information localisée de la société française contemporaine.

Enfin, les réunions de la Cnerp ont donné lieu à des présentations d'opérations spécifiques, telles que la présentation en 2023 des résultats du test de l'enquête Familles qui sera adossée au recensement 2025 ou la présentation en 2022 de l'opération conjointe de recensement auprès des personnes sans abri (qui se déroule tous les cinq ans) et de la Nuit de la solidarité (initiative de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement).

Avis 1. Consolider le partenariat Insee-Communes

La Cnerp se félicite de la mise en place du nouvel outil informatique collaboratif RORCAL permettant d'améliorer la qualité du répertoire d'immeubles localisés (RIL). Elle constate que des progrès en la matière ont été réalisés et encourage la poursuite des travaux visant à renforcer la collaboration entre l'Insee et les communes.

Cnerp printemps 2023	Bilan de l'expérimentation de la mise en œuvre de la loi Pacte – Expérimentation du recours à un prestataire externe pour les missions d'agent recenseur (La Poste)
Cnerp printemps 2022	Présentation du nouveau support à destination des maires, destiné à améliorer la communication pédagogique relative au recensement de la population auprès des élus
Insee – 2021-2024	Expérimentation du recours à un prestataire externe pour les missions d'agent recenseur

Avis 2. Développer les actions de communication

La Cnerp salue les efforts de pédagogie et de communication entrepris sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites. Elle invite l'Insee à continuer ces initiatives pour consolider son lien avec les communes.

2024	Bilan restitution population légale - vidéo d'explication pour les petites communes « comprendre les populations légales »
2024	Aboutissement du projet Recens'smart – questionnaire s'adaptant aux écrans de smartphone
2023	Lettre d'information pour les coordonnateurs communaux C'Clair généralisée à l'ensemble du territoire
2023	Nouveau site « le recensement et moi » https://www.le-recensement-et-moi.fr/
Cnerp printemps 2022	Présentation du nouveau support à destination des maires, destiné à améliorer la communication pédagogique relative au recensement de la population auprès des élus
2020	<i>Insee Méthodes</i> sur le recensement intitulé « La qualité des estimations de population dans le recensement »
2019	Réalisation d'une vidéo diffusée sur le média social Brut à destination des jeunes

Avis 3. Alléger la charge des communes et de l'Insee

La recherche d'allègement de la charge liée au recensement doit rester une préoccupation constante. La Cnerp constate avec satisfaction la forte progression de la collecte par internet. Elle encourage les efforts menés pour la dématérialisation de la collecte et soutient les expérimentations de nouveaux modes de collecte, qui allégeraient la charge de travail des coordonnateurs communaux et des agents recenseurs.

Cnerp printemps 2023	Bilan de l'expérimentation de la mise en œuvre de la loi Pacte – Expérimentation du recours à un prestataire externe pour les missions d'agent recenseur (La Poste)
2023	Message aux communes sur le kit de communication et comment l'utiliser. Outiller les communes et faire des choses clé-en-main afin qu'elles l'utilisent facilement. Vidéo en créole
Cnerp automne 2022	Présentation du projet Recens'smart de production d'un questionnaire de recensement sur smartphone (projet EIG de la Dinum)
2022	Refonte du site « Le recensement et moi » https://www.le-recensement-et-moi.fr/
2019	Dématérialisation de la collecte

Avis 4. Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats

La Cnerp encourage la poursuite des travaux permettant de disposer d'informations plus robustes et pertinentes. Elle soutient l'utilisation de sources externes, notamment des fichiers administratifs, pour améliorer la précision des estimations. Elle appuie les efforts entrepris pour que chaque enquête annuelle de recensement puisse être utilisée comme une source propre à des fins exclusivement statistiques pour des analyses au niveau national, régional voire départemental.

Insee – 2024	Recensement de la population : conseils d'utilisation – synthèse – dernière édition https://www.insee.fr/fr/information/2383410
Insee – 2024	Dernière édition de la note : « Adaptation des méthodes de calcul des populations de référence et des résultats statistiques du recensement de la population suite au report de l'EAR 2021 »
2023	Analyse de la qualité de l'EAR 2023 en Guyane
Cnis - 2022	Cnis : « Vers un carroyage des données du recensement » - <i>Chroniques du Cnis</i> n° 28
Cnerp Printemps 2021	Présentation par l'Insee des modifications proposées du questionnaire individuel
Insee - 2020	Insee : « La qualité des estimations de population dans le recensement » - <i>Insee Méthodes</i> n° 136, octobre

Avis 5. Adapter le recensement aux exigences et demandes externes

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes, à travers notamment l'introduction de nouvelles questions (mode de transport, liens familiaux, etc.). Elle a pris connaissance des demandes d'Eurostat concernant la production de données finement localisées et la mise à disposition rapide d'estimations de population et invite l'Insee à poursuivre les travaux dans ces domaines.

Cnerp automne 2023	Lancement du groupe de travail pour l'avancement du calendrier de diffusion des résultats du recensement
Cnerp Printemps 2023	Étude de la possibilité d'une modification du calendrier du RP – vers des populations légales avancées ?
Séminaire Cnis - 2020	« Le questionnaire et la diffusion des résultats du recensement de la population : un dialogue entre les producteurs et les utilisateurs »
Insee - 2020	Première diffusion au CASD d'une Enquête annuelle de recensement (EAR 2019)

Avis 6. Adapter le processus de production, suite à la suppression de la taxe d'habitation

La Cnerp recommande de porter une très grande attention aux conséquences des évolutions portant sur la taxe d'habitation. Elle demande à être très régulièrement informée des travaux conduits pour assurer la continuité de la production du recensement, notamment ceux relatifs à l'utilisation de nouveaux fichiers et à l'adaptation des outils informatiques.

Cnerp printemps 2024	Présentation de Résil
Cnis – 2022	Groupe de concertation pour la mise en place du répertoire statistique des individus et des logements (Résil)
Insee – 2021-2022	Travaux de reconfiguration de Fideli en Relief
Insee - 2019	Démarrage d'un projet pour adapter les chaînes du recensement si les fichiers de la TH disparaissent

Liste des sigles utilisés dans le rapport

Acemo	Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre
Acemo	Pipa Enquête sur la participation, l'intéressement et l'épargne d'entreprise
Acos	Agence centrale des organismes de sécurité sociale – Urssaf Caisse nationale
Ademe	Agence de la transition écologique
AGDREF	Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France
AMF	Autorité des marchés financiers
Anssi	Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information
Arcep	Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
Arcom	Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique
ASP	Autorité de la statistique publique
Cassiopée	Chaîne applicative supportant le SI orienté Procédures pénales et enfants
CCR	Caisse centrale de réassurance
Cepii	Centre d'études prospectives et d'informations internationales
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
Citepa	Association spécialisée sur les questions du changement climatique et de la pollution de l'air
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales
Cnerp	Commission nationale d'évaluation du recensement de la population
Cnil	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNLE	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Credoc	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
Cries	Comité régional pour l'information économique et sociale
CSNS	Code statistique non signifiant
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (SSM Travail)
DEB	Déclaration d'échanges de biens
Defis	Dispositif d'enquêtes sur les formations et itinéraires des salariés (Céreq)
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (SSM Education)
DGAFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (SSM FP)
DGI	<i>Data Gap Initiative</i> (initiative de comblement des lacunes en matière de données)
DGOM	Direction générale des Outre-mer
DPAE	Déclarations préalables à l'embauche
DQS	Démographie et questions sociales (Commission du Cnis)
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (SSM Santé/Social)
Drom	Département et région d'Outre-mer

DSN	Déclaration sociale nominative
Ecmoss	Enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires
EDD	Environnement et développement durable (commission du Cnis)
Efese	Evaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques
EFT	Enquête de fréquentation touristique
Elfe	Etude longitudinale française depuis l'enfance
Elipa	Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants
Emagsa	Enquête mensuelle d'activité auprès des grandes surfaces alimentaires
EQRT	Emploi, qualification et revenus du travail (commission du Cnis)
ESMA	<i>European Securities and Markets Authority</i>
Esop	<i>European statistics on population</i> (règlement européen en discussion)
FATS	<i>Foreign Affiliates Statistics</i>
Fidéli	Fichiers démographiques sur les logements et les individus
Filosofi	Fichier localisé social et fiscal
Fribs	<i>Framework Regulation Integrating Business Statistics</i> (règlement européen)
Gali	<i>Global Activity Limitation Indicator</i>
Gaspar	Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques
GES	Gaz à effet de serre
Giec	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GLEIF	<i>Global LEI Foundation</i>
HCFEA	Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge
IESS	<i>Integrated European Social Statistics</i> (règlement européen)
Igas	Inspection générale des affaires sociales
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INE	Identifiant national Elève
Ined	Institut national d'études démographiques
Ineris	Institut national de l'environnement industriel et des risques
Injep	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (SSM)
Inrae	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPC	Indice des prix à la consommation
IRA	Institut régional d'administration
LEI	<i>Legal Entity Identifier</i>
Maptam	Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles (loi)
Masa	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire
NOTre	Nouvelle organisation territoriale de la République (loi)
ODD	Objectif de développement durable

OETH	Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
Olinpe	Observation longitudinale, individuelle et nationale en protection de l'enfance
Onemev	Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte
Onerc	Observatoire national sur les effets du changement climatique
ONPE	Observatoire national de la protection de l'enfance
Onpes	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
ONRN	Observatoire national des risques naturels
Oskom	Observatoire des sols à l'échelle communale
PIAAC	<i>Program for the International Assessment of Adult Competencies</i> (OCDE)
Pisa	Programme international pour le suivi des acquis des élèves (OCDE)
PMQ	Prospective des métiers et des qualifications
PSAR	Pôle de services de l'action régionale (Insee)
REI	Recensement des éléments d'imposition
Reponse	Relations professionnelles et négociations d'entreprise (enquête Dares)
Résil	Répertoire statistique des individus et des logements
RGCU	Répertoire de gestion des carrières unique
RIL	Répertoire d'immeubles localisés
RNCPS	Répertoire national commun de la protection sociale
RSA	Revenu de solidarité active
Safer	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAIO	<i>Statistics on Agricultural Inputs and Outputs</i> (règlement européen)
Sdes	Service des données et études statistiques (SSM Environnement, énergie, construction, logement, transport)
SERPU	Services publics et services aux publics (commission du Cnis)
Siasp	Système d'information sur les agents du service public
Sies	Systèmes d'information et études statistiques (SSM Enseignement supérieur et recherche)
SNBC	Stratégie nationale bas-carbone
SNDS	Système national des données de santé
SSM	Service statistique ministériel
SSMSI	SSM Sécurité intérieure
SSP	Service de la statistique et de la prospective (SSM Agriculture)
STMT	Statistique du marché du travail
SUR	<i>Sustainable Use of Pesticides Regulation</i> (règlement européen)
SYSFI	Système financier et financement de l'économie (commission du Cnis)
TeO	Trajectoires et origines (enquête)
Tracov	Enquête nationale sur le vécu du travail et du chômage pendant la crise sanitaire liée au COVID-19
UIMM	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

Bilan du Moyen terme 2019-2023 du Cnis

Des statistiques publiques en forte évolution

Avant de construire son programme de moyen terme pour 2024-2028, le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a réalisé un bilan de la période 2019-2023, qui a connu des innovations importantes dans le domaine statistique avec le développement des appariements et du recours à des données privées ; cette période a aussi été marquée par la crise sanitaire, à laquelle les acteurs de la statistique publique ont fait face en se montrant fermes sur les principes et agiles sur les modalités, lançant sans délai des investigations destinées à mesurer les effets de la crise.

La première partie de ce bilan rend compte de la mise en œuvre des avis généraux, ceux qui définissent les grandes orientations -comme celui sur la mesure de la qualité de la croissance-, et ceux qui abordent des préoccupations transversales à plusieurs commissions telles que les panels et cohortes, les appariements de données, ou encore les stratégies de diffusion de l'information statistique.

La deuxième partie présente les bilans d'activité de chacune des sept commissions thématiques : Démographie et questions sociales ; Emploi, qualification et revenus du travail ; Services publics et services aux publics ; Entreprises et stratégies de marché ; Système financier et financement de l'économie ; Environnement et développement durable ; Territoires. Pour chaque commission, les avis du moyen terme 2019-2023 sont passés en revue, accompagnés de commentaires sur leur suivi à travers le développement des sources et outils, mais aussi des publications. L'ensemble des avis pris lors des réunions des commissions (pour aller plus loin...) sont reproduits ainsi que le titre des interventions portant sur le thème de la séance.

Cette partie rend compte également des groupes de travail qui se sont réunis durant la période sur des sujets réclamant une concertation approfondie, et des séminaires, rencontres ou colloques que le Cnis a organisés.

Le rapport présente enfin le bilan de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population.

Sécrétariat général du Cnis

Timbre H030

88, avenue Verdier, CS 70058,

92541 MONTROUGE Cedex

Tél. : 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr - www.cnis.fr